



A la canicule, la "dolce vita" prend la forme d'une fontaine, Place Vauquelin, et d'une jeune fille qui y prend ses ébats. A l'observatoire de Dorval, les savants météorologues notaient que le mercure avait grimpé à 86 degrés et le taux d'humidité à 66%. Le citoyen moyen, lui, se disait que ce n'était pas tant le soleil qui était gênant que cet air lourd propice au doux farniente. (Photo Le Devoir par Bernard Lauzé)

Remaniement ministériel au Nouveau-Brunswick

FREDERICTON (PC) — Le premier ministre Richard Hatfield a annoncé hier un remaniement important de son cabinet, y faisant entrer trois nouveaux ministres et y changeant de portefeuilles plusieurs autres.

Le ministre des affaires municipales, Jean-Paul Leblanc, sera dorénavant titulaire du nouveau portefeuille du Conseil du trésor, qui s'occupera notamment de la politique fiscale du gouvernement conservateur, au pouvoir depuis 21

mois, et de l'évaluation des budgets de chacun des ministères gouvernementaux.

Horace Smith, ministre sans portefeuille, remplacera M. Leblanc à la tête des affaires municipales.

Les trois nouveaux visages dans le cabinet sont ceux de Lawrence Garvie, ancien président de l'assemblée et député de Fredericton, qui devient ministre de la santé, Omer Léger, député de Kent, qui devient secrétaire provincial, et Carl Moore, député de York, ancien whip gouvernemental, qui sera chargé du nouveau ministère des services et des approvisionnements.

Parmi les autres changements:

● J. Stewart Brooks, ministre des routes et des travaux publics, devient ministre de l'agriculture et du développement rural.

● Le ministre de la santé Paul Creighton devient ministre de la croissance économique.

● Le ministre des ressources naturelles Wilfred Bishop devient ministre des routes.

● A.W. Stairs, ministre de l'agriculture et de la croissance économique, devient ministre des ressources naturelles.

Les autres ministres conservent leur portefeuille: le ministre de l'éducation, J. Lorne McGuigan, le ministre des finances Jean Maurice Simard, le ministre des pêcheries et de l'environnement G.W.H. Cookburn, le ministre de la justice John Dexter, le ministre des services sociaux et de la jeunesse, Brenda Jackson, le ministre du tourisme J.

Voir page 6 : Remaniement

au gré du temps Boomerang

Il y a quelques années, dans le texte d'une convention collective, il n'y avait pas lieu d'introduire la clause de sécurité d'emploi.

Tout a bien changé, car, depuis peu, dans tout contrat de travail, cette disposition figure dans les deux ou trois priorités fondamentales des réclamations syndicales; et l'on sait qu'elle fait presque toujours l'objet de pénibles négociations.

L'automatisation systématisée porte l'odieuse de ce nouveau joug. Bien à tort, puis-je l'homme a voulu, créé et mis en branle ce soi-disant bon génie.

Bien plus, le travailleur soupçonnait la malice du magicien, qu'il voulait à son service, puisqu'il a baptisé l'un de ces rejets du nom que l'on donne à l'individu habile en combines déloyales: le calculateur.

Albert BRIE

Augmentation de l'indice des prix dans huit villes

OTTAWA (PC) — De mai à juin, les indices des prix à la consommation ont augmenté dans huit villes et régions urbaines du pays et ont diminué dans quatre autres.

Le mouvement des prix a varié en hausse de 6,9 pour cent à Saint-Jean (T.-N.) en baisse de 9,8 pour cent à Thunder Bay, révèle Statistique Canada.

Les prix à l'alimentation se sont accrus dans cinq villes, ont régressé dans six et sont demeurés stationnaires dans une soit Winnipeg, suite notamment à une hausse générale au pays du prix des repas servis dans les restaurants.

Quant à l'indice de l'habitation, il a avancé dans 11 villes, principalement à cause d'une hausse des loyers et

d'une augmentation des prix relatifs à l'ameublement.

Halifax est la seule des 11 grandes villes où les prix de l'habitation sont demeurés stationnaires.

Les indices du vêtement ont progressé dans sept villes dont Saint-Jean, (N.-B.) pour cent; et diminué dans les cinq autres. Ce sont les citoyens de Thunder Bay qui ont profité de la plus grande baisse, soit 5,3 pour cent.

Les prix des transports qui ont progressé dans neuf villes, diminué dans une, soit Ottawa, sont demeurés stationnaires à Vancouver et à Thunder Bay.

Les éléments des soins personnels et de santé ont reculé dans six

Voir page 6 : Augmentation

la météo

Très chaud, humide.
Max : 90.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office fédéral

VOL. LXIII - NO 164

Montréal, mercredi 19 juillet 1972

15 CENTS

Sur l'avenir constitutionnel du Québec

M. Loubier réclame un référendum

Après avoir longuement fait état des tiraillements constitutionnels entre Ottawa et Québec depuis les deux dernières années, M. Gabriel Loubier, chef d'Unité-Québec, a réitéré, mardi, sa suggestion de tenir un référendum pour permettre au peuple québécois de se prononcer sur cette question.

Trois options s'en dégageraient: il faudrait demander au peuple, dit-il, de donner à son gouvernement un mandat formel de négocier ou bien la séparation du Québec, ou bien un nouveau pacte constitutionnel ou encore un nouveau fédéralisme politique et économique.

Prenant la parole à Montréal devant

le Rotary Club, M. Loubier a souligné dans son exposé qu'aucun gouvernement québécois n'a encore été investi d'un tel mandat "clair et précis".

Il a observé toutefois que beaucoup de problèmes se trouveraient résolus, même si le peuple se prononçait pour la négociation d'un nouveau fédéralisme.

"D'abord, nous serions enfin sortis de cette instabilité chronique qui entraîne l'exode des capitaux et des industries", a-t-il ajouté en se demandant si le premier ministre Trudeau oserait dans un tel cas, qualifier de "chambre de mouche" la volonté fermement exprimée

de tout un peuple.

M. Loubier s'est surtout appliqué à relever les conséquences "néfastes, à la fois sur le plan économique, politique et social, qui résultent du contentieux Ottawa-Québec".

Le conférencier a rappelé dans l'ordre chronologique les épisodes qui ont marqué la "guérilla" que se livrent présentement les gouvernements fédéral et provincial.

Il y a d'abord eu, en mai dernier, la décision unilatérale du pouvoir central d'augmenter les prestations de vieillesse. Cette mesure venait saboter les priorités québécoises en matière de sécu-

rité du revenu, ainsi que l'a expliqué le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay.

Le Québec a ensuite répondu à l'absolutisme d'Ottawa par une modification unilatérale de son régime des rentes, a enchaîné M. Loubier, en évoquant les dispositions de la loi 24 par laquelle le Québec octroyait une somme additionnelle de \$112 millions aux veuves et aux orphelins.

Le plus récent épisode, la non-adoption aux Communautés du projet concernant les allocations familiales, a largement été commenté lundi par M. Castonguay

Voir page 6 : M. Loubier

Découverte d'un réseau de "négriers" en Europe

ROME (Reuter) — La découverte vendredi près d'Aix-les-Bains d'un camion transportant 59 ressortissants africains introduits illégalement en France risque de conduire au démantèlement d'un réseau international de "négriers" modernes.

Dans une interview accordée à l'agence Reuter, M. Antonino Rispoli, adjoint du chef de la police romaine, a révélé que la police italienne enquêtait depuis six semaines sur le transport clandestin, par l'Italie à destination de la France,

de travailleurs du Mali, du Sénégal et de Côte d'Ivoire. Ce "marché d'esclaves" existerait depuis deux ans, et M. Rispoli en avait averti le mois dernier, par l'intermédiaire d'Interpol, les autorités françaises. Il ne sait toutefois pas quelles mesures avaient été prises.

Les autorités françaises cette fois ont purement et simplement remis à la police italienne les 19 ressortissants maliens et le chauffeur du camion qui les avait introduits en France.

Le camion, venant de Alessandria, à

100 milles de la frontière française, était censé transporter des machines à coudre. Tombé en panne près d'Aix-les-Bains, il n'a pu être réparé par son chauffeur, Michel Piteau, âgé de 38 ans, qui au bout de quelques heures, se rendit à la police d'Aix disant: "Ouvrez le camion, ou ils vont tous mourir là-dedans".

Dans le camion, la police française devait découvrir, suffoquant dans l'obscurité, presque sans eau ni nourriture, faisant leurs besoins sur des boîtes de

Voir page 6 : Découverte

L'Égypte renvoie ses 20,000 conseillers

M. Sadate estime avoir été trahi au sommet de Moscou

LE CAIRE (d'après l'AFP) — Le sort des relations égypto-soviétiques est, sérieusement compromis et le pire n'est pas à exclure à la suite de la décision du président Sadate de renvoyer d'Égypte les quelque 20,000 conseillers et experts militaires soviétiques.

En annonçant sa décision de mettre fin à cette présence soviétique, M. Sadate a prononcé un véritable réquisitoire contre l'Union soviétique. Implicitement, le chef de l'État égyptien a accusé le Kremlin d'avoir en quelque sorte trahi l'Égypte en ne respectant pas la volonté du Caire au cours des conversations sur le Moyen-Orient avec le président Nixon lors de son récent voyage à Moscou. Il est à remarquer que c'est à la suite des éclaircissements donnés par le Kremlin sur les résultats du sommet américano-soviétique que le président Sadate a estimé impérieux de réexaminer l'ensemble de la situation et les relations soviéto-égyptiennes.

En dépit de toutes les précautions apparentes prises par le président Sadate pour ménager la susceptibilité de Moscou et la réaffirmation que le traité de coopération et d'amitié demeure une réalité, il reste que cette décision de renvoyer les experts soviétiques a été prise sans consultation préalable avec les dirigeants du Kremlin. M. Sadate a affirmé: "J'ai estimé opportun de prendre trois mesures." Ces mesures sont:

1— Fin de la mission des conseillers et des experts soviétiques venus en Égypte à la demande des autorités égyptiennes; cette mesure est effective depuis le lundi 17 juillet. Les effectifs égyptiens remplaceront les conseillers et experts soviétiques.

2— Les équipements et les installations militaires qui ont été établis en Égypte après le conflit de juin 1967 deviendront la propriété exclusive de l'Égypte et seront placés sous le commandement de l'armée égyptienne.

3— Nous proposons une réunion égypto-soviétique dans le cadre du traité d'amitié et de coopération avec l'URSS. Cette réunion se tiendrait à un niveau qui serait décidé d'un commun accord

et aurait pour objet d'entreprendre les consultations au sujet de la prochaine étape.



M. Sadate

Mêlé au scandale Poulson

Maudling démissionne

LONDRES (Reuter) — M. Reginald Maudling, secrétaire au Home Office ayant rang, dans le cabinet de M. Edward Heath, de premier ministre-adjoint, a remis hier sa démission au premier ministre. Il est remplacé par M. Robert Carr.

Avocat de formation, personnalité appréciée des conservateurs qui le donnaient, à 55 ans, comme le successeur possible de M. Heath à la tête du parti, "l'imperturbable Reggie" a été contraint de quitter le gouvernement à la suite des répercussions de l'affaire Poulson.

John Poulson, architecte britannique en renom, président d'un des plus vastes cabinets européens, répond, depuis le 10 juillet, de la faillite de sa société.

Depuis le premier jour de son audition, ses révélations scandalisent West-

Le chef de l'État égyptien a conclu en déclarant: ces décisions ne signifient pas l'ajournement de la bataille avec Israël; cette bataille est la nôtre et nous n'attendons pas de nos amis soviétiques ou de quiconque de faire la guerre à notre place.

C'est au cours de sa réunion avec les membres du comité central du parti unique que M. Sadate a annoncé sa nouvelle politique.

Cette politique est fondée sur 3 principes:

1— Nous sommes contre l'impérialisme et le colonialisme;

2— Nous construisons une société socialiste répondant à la réalité égyptienne;

3— Notre action se situe dans le cadre du nationalisme arabe qui lie le peuple égyptien aux peuples des pays arabes avec lesquels il partage le même destin, les mêmes intérêts et la

Voir page 6 : M. Sadate

Bilan parlementaire

Le gouvernement est fort de la faiblesse de l'Opposition

par GILLES LESAGE

QUÉBEC — Le gouvernement est fort de la faiblesse de l'opposition, du moins au Parlement.

C'est l'une des principales constatations que l'observateur de l'activité parlementaire est amené à faire lorsqu'il passe en revue les six premiers mois de l'année en cours et le maigre bilan de quatre mois de session.

Il ressort en effet qu'après deux ans de pouvoir, le gouvernement est déjà essoufflé et qu'il a la vie somme toute facile parce que l'opposition parlementaire ne veut pas ou ne peut pas le forcer à ouvrir son jeu.

Il n'est que de prendre trois points

principaux sur lesquels M. Robert Bourassa et son équipe promettaient de se faire valoir — le fédéralisme rentable, la relance économique, le français, langue de travail. Sur aucun de ces points, le gouvernement n'a encore atteint les objectifs qu'il s'était fixés. En tout cas, on peut se poser de sérieux points d'interrogation. Et pourtant, si ce n'est des interventions sporadiques, les trois partis de l'opposition sont fort peu "achalants" envers le gouvernement.

Une autre observation, c'est que ce gouvernement, contrairement à toutes les attentes, est de plus en plus con-

servateur dans ses politiques, dans ses attitudes, dans sa façon d'aborder les problèmes et de les résoudre, quand il le peut. On sent nettement une influence montante des éléments réactionnaires de la députation, qui a pesé lourd, par exemple, lors de la crise du printemps et de l'emprisonnement des trois chefs syndicaux, ou encore dans l'émasculation de la loi concernant le syndicalisme agricole.

La révolution tranquille? Elle est bel et bien finie, et ceux qui, au sein du gouvernement, y croient encore, sont la minorité et constamment en butte à toutes sortes de tracasseries.

Il n'est que de mentionner M. Claude Castonguay, hennir en ligne directe des gestes posés par le gouvernement Lesage entre 1960 et 1966, et qui, en outre de se battre sans cesse contre Ottawa, n'en finit plus d'exposer ses objectifs et ses politiques à ses collègues, qui l'écoutent d'une oreille distraite, y compris M. Bourassa. M. Castonguay a perdu bien des illusions, et s'il reste au poste c'est uniquement parce qu'il veut être fidèle au programme de 1970 et à la population. C'est une exception.

Il y en a quelques autres, bien sûr, dont M. Jean-Paul L'Allier, mais l'im-

pression dominante n'en reste pas moins que le gouvernement se soucie beaucoup plus de sa réélection et de "l'image" de son chef que de réaliser le programme pour lequel il a été élu en avril 1970. M. Bourassa l'a d'ailleurs avoué candidement à trois reporters de La Presse, il y a un mois.

En corollaire à ce manque de soutien et à ce conservatisme, il y a la montée en popularité du ministre de la justice. Phénomène étrange que celui de M. Jérôme Choquette, ce "libéral" de bon teint, qui est devenu en quelques mois le porte-étendard du "law and order", jusqu'à en faire oublier M.

Claude Wagner. Certains le soupçonnent même de s'inspirer de cet illustre prédécesseur et de vouloir le supplanter dans la mythologie populaire. Les gestes "durs" que le procureur-général a été amené à poser au cours des derniers mois ont reçu l'appui enthousiaste de l'ensemble de la députation ministérielle, qui exige encore plus et encore mieux dans la défense de l'Autorté. Il est devenu leur "héros" et il s'en porte fort bien.

Pour tout dire, on voit très mal ce qui sépare un "simple" député libéral d'un créditiste, M. Jacques Veilleux, de Saint-

Voir page 6 : Bilan

Le Vietnam sud
dans la guerrepar MICHEL TATU,
envoyé spécial du "Monde"

2) Une démocratie "manipulée" par le pouvoir

SAIGON — "Le petit îlot de démocratie, il est ici, dans cette enceinte du Sénat, à la Chambre basse aussi (où une forte minorité n'est pas inféodée au pouvoir). À l'heure où la vie parlementaire est progressivement supprimée chez tous nos voisins, c'est cela qu'il faut sauvegarder à tout prix. Mais la tâche est difficile". L'homme qui parle, M. Nguyen Van Huyen, président du Sénat, n'est nullement un opposant systématique au général Thieu, et encore moins un "néo-trialiste procommuniste". Au congrès de l'Union Interparlementaire, l'hiver dernier à Paris, il avait vivement dénoncé les "Nordistes agresseurs" et plaidé en faveur des thèses de son gouvernement pour mettre fin à la guerre. Il n'en a pas moins courageusement dénoncé les manœuvres plus que douteuses — membres de l'opposition "retenus" à domicile, "empêchés" par divers moyens de se rendre au Sénat, — par lesquelles l'administration a forcé, à la fin juin, le vote des pouvoirs spéciaux au président Thieu; le vote final a eu lieu en son absence, après un refus de siéger qui lui a valu de vives critiques de la presse gouvernementale.

Toute l'affaire avait quelque chose d'irréel, le spectacle qu'offrait le Sénat lors de ces journées fleurant la IV^e République: une moitié des parlementaires insultant l'autre dans un tumulte indescriptible, un sénateur répétant sa proclamation à la presse en martelant la table de ses mains, un autre étreignant un journaliste ami comme pour se féliciter d'une victoire historique. Mais l'observateur commençait par se demander en quoi cette loi sur les "pouvoirs spéciaux" était nécessaire au président Thieu, qui dispose déjà de bien plus de pouvoirs qu'il ne lui en faut. Une explication entendue dans certains milieux d'opposition est qu'il voulait faire une démonstration d'unité nationale devant l'offensive communiste et aussi racheter son élection au "peu honorable" de l'an dernier. Si c'est bien le cas, l'opération a été manquée, car cette loi a, au contraire, réveillé, au moins pour un temps, une opposition assoupie.

Et puis, quittant l'agréable fraîcheur de la salle climatisée du Sénat pour retrouver la moiteur des rues de Saïgon, on s'aperçoit que toute cette agitation parlementaire, non seulement ne remuait pas l'opinion, mais ne l'atteignait même pas. La presse, muselée par toutes sortes de contrôles, en parlait peu ou pas du tout, et l'un des journaux en langue anglaise de la capitale, le Saigon Post, a annoncé le vote des pouvoirs spéciaux par... un grand "pavé" blanc en première page.

Aux termes du "code de la presse", promulgué le 30 décembre 1969, la censure est interdite, mais il est aussi interdit de publier "même des nouvelles vraies" si elles sont de nature à porter atteinte à la sécurité nationale, à l'économie, à la discipline et à l'esprit combattif de l'armée, etc., sans parler, bien entendu, de toute information favorable aux "activités communistes ou au neutralisme procommuniste". Les saisies, les peines de prison et les amendes — sans oublier la "piastre d'honneur" à verser au ministère de l'intérieur — s'abattent sur les directeurs de journaux.

Il est vrai que certaines de ces condamnations sont annulées en appel, d'autre part, les hebdomadaires américains, tels Time et News-week, qui publient souvent des informations critiques sur la conduite de la guerre, sont en règle générale en vente libre et leurs articles peuvent être traduits dans la principauté que tout ce qui n'est pas interdit est autorisé, font une meilleure place au scepticisme et à l'humour. En bref, si la presse est muselée, elle n'est pas "monolithique" comme au Nord.

La vie politique obéit aux mêmes règles. Tout serait plus

simple si l'on avait affaire à un polibureau tout-puissant et secret, véhiculant ses directives par toutes les "courroies de transmission" imaginables. Au Vietnam du Sud, tout est plus flou, plus mou, et il n'est pas possible à un observateur non spécialisé séjournant brièvement dans le pays de recueillir autre chose que des impressions superficielles.

Le général Thieu, appuyé sur ses généraux et plus encore sur ses protecteurs américains, tient bien en main les rênes du pouvoir, mais il doit, pour gouverner, recourir à des manipulations particulièrement voyantes — au moins dans le domaine parlementaire et légal — qui choquent une "classe politique" non négligeable et naturellement portée à l'opposition. Paradoxalement, il est même plus facile de voir les représentants de cette opposition que les gens du pouvoir: bien que non dépourvu de courage personnel — il l'a montré en se rendant à Kontum et à An-Loc, — à peu près dépourvu de "charisme", le président, avant tout homme de cabinet, ne pratique guère le contact avec les masses ou avec la presse; alors même qu'il se plaint d'être mal compris, il n'a pas donné suite à l'offre qui lui était faite de s'exprimer à l'occasion de ce reportage.

Toutes les opinions communistes ou pro-communistes sont sévèrement réprimées, et ce sont celles qui, en principe, font la distinction entre l'opposition légale et illégale. Il est impossible d'évaluer le nombre des détenus, notamment des prisonniers politiques. D'après un membre de l'opposition "dure", il y aurait dix prisons en moyenne dans chaque province, et toutes seraient pleines. On sait aussi, après notamment les récits publiés sur les bagnes de Poulo-Condore, que les conditions de vie dans plusieurs d'entre elles sont celles de camps de concentration et que les cas de torture sont fréquents. Enfin, il est établi que des milliers de personnes ont été arrêtées depuis le début de l'offensive communiste ce printemps: deux mille dans le Centre-Vietnam, entre quatre mille et huit mille dans tout le pays, selon les observateurs, à la fin de juin, chiffre auquel il faut ajouter les cinq mille arrestations annoncées plus récemment.

Pourtant, même en admettant que les opinions favorables à l'adversaire soient l'objet de sanctions tant que le pays est en guerre, la distinction n'est pas toujours facile à établir. Le fait significatif, en effet, est que, à part une poignée de "légalistes", exclusivement soucieux d'empêcher le président Thieu d'aller trop loin dans le monopole du pouvoir, une bonne partie de l'opposition critique directement sa manière de conduire la guerre, voire le principe même de celle-ci.

Un point de vue particulièrement tranché, à cet égard, est celui que nous a confié un jeune bonze de la pagode An-Quang, pagode dont l'influence était forte dans le Centre-Vietnam il y a quelques années et très "dure" dans son opposition au régime de Saïgon, mais qui depuis lors, du fait des dispersions et des répressions, a perdu beaucoup de sa force. Le vénérable Lieu Minh, qui insiste pour être cité parce que, dit-il, "c'est ma façon de participer au combat", nous dit: "Cette guerre n'est pas une guerre idéologique entre capitalisme et communisme, entre communisme et impérialisme, etc. C'est une guerre d'indépendance. Or c'est le Nord qui est indépendant. Le Sud ne l'est pas encore, il ne le sera pas tant que les Américains ne seront pas partis. Pour obtenir la liberté, il faut que le Nord aide le Sud à conquérir son indépendance. Tout ce que l'on dit sur le communisme n'est que propagande: le communisme n'est pas synonyme de pauvreté et d'atrocités, comme on le voit en Russie et en Chine. Les cruautés qui sont attribuées

au Nord sont les conséquences de la guerre. Elles cessent si la guerre prend fin. Les responsables en sont ceux qui ont provoqué la guerre, donc les États-Unis. C'est d'eux et d'eux seuls, non pas du gouvernement Thieu — qui ne compte pas — que dépend la fin des combats. En attendant, tout ce qui contribue à la lutte anti-impérialiste est bon. "Le vénérable Lieu Minh, qui dit parler en tant que Vietnamien et non en tant que bouddhiste, admet que son opinion est minoritaire actuellement, mais dit que la minorité peut "porter l'avenir". En fait, son point de vue est partagé par certains catholiques, pourtant réputés plus "durs" à l'égard du communisme.

L'opposition de la "classe politique" proprement dite est plus modérée. Le général Minh, dit le "Grand Minh", ne s'est guère manifesté depuis son refus de participer à l'élection douteuse de l'automne dernier contre le président Thieu, mais l'on sait qu'il estime inacceptable la formule de gouvernement de coalition à trois composantes demandée par le F.N.L. "Ce serait faire venir un ours dans son lit", a-t-il dit à l'un de ses proches. Cependant, un homme de sa tendance nous a déclaré: "Il faut remplacer le général Thieu, beaucoup trop dépendant des États-Unis. Cela créera un fait nouveau, à partir duquel des négociations pourront s'engager avec le Nord. Nous avons des raisons de penser (il insiste sur le terme) qu'un dialogue est possible."

On admet, dans les mêmes milieux, que les communistes nord-vietnamiens sont des "staliniens", plus durs encore qu'en U.R.S.S. ou ailleurs, mais on estime qu'après tant de sacrifices consentis il faut au moins leur "sauver la face" en écartant le régime Thieu, puisque c'est la leur principale revendication. On critique aussi très vivement la conduite de la guerre, les destructions systématiques, disproportionnées à l'enjeu, infligées par l'aviation tant au Sud qu'au Nord.

Comme on le voit, le rôle et l'attitude des États-Unis sont au cœur du débat. L'engagement massif des États-Unis dans la guerre, surtout à partir de 1965, a été sans conteste un échec, ne serait-ce que sur le plan psychologique: la moindre preuve en est qu'il est extrêmement rare d'entendre, même dans la bouche d'un "gouvernement" au-dessus de tout soupçon, un témoignage de gratitude à l'égard des Américains. Le contact humain n'a jamais été excellent entre les Vietnamiens et ces gens venus d'une tout autre civilisation, et l'on admet, bien que les Français ne soient pas particulièrement populaires eux non plus, qu'il était plus facile de s'entendre, sur un plan personnel au moins, avec les ressortissants de l'ancienne puissance coloniale.

Avec le retrait du gros du corps expéditionnaire, la présence américaine est déjà beaucoup moins visible: les bars à filles de la rue Tu-Do ont été presque tous fermés, à la grande satisfaction de tous ceux qui n'en tiraient pas profit, et il est assez rare de voir un Américain en uniforme dans les rues de Saïgon. Toutefois, et sans même parler du rôle de l'U.S. Air Force dans la guerre, l'influence politique des États-Unis est déterminante et vivement ressentie par tous les milieux d'opposition, sans exception. L'ambassadeur américain, M. Bunker, est couramment désigné comme le "pro-consul" du pays, surtout après ses interventions indécises dans la campagne électorale de l'an dernier. On sait que le "Grand Minh" a révélé s'être vu offrir un pot-de-vin pour se présenter comme "faire valoir" en face du président Thieu.

Par le seul poids de leur appareil militaire, d'ailleurs, les États-Unis aident le général Thieu à se mettre à l'abri des surprises: le moindre mouvement "non autorisé" d'unités militaires, par exemple, serait immédiatement signalé en haut commandement américain par la chaîne de ses conseillers, présents dans chaque bataillon. Comme, d'autre part, toutes les troupes non engagées directement sur un front n'ont à leur disposition qu'une quantité intime de munitions, on s'explique mieux la régression du "putschisme" qui sévissait tant dans les années 60...

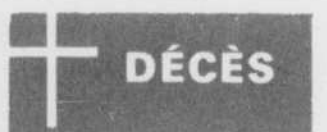
Ce ressentiment anti-américain et le manque de popularité du régime Thieu ne signifient pas que la population soit prête à se jeter dans les bras du F.N.L. et du communisme. Les sympathisants actifs ou cachés du gouvernement révolutionnaire ne dépassent pas 20% de celle-ci selon les observateurs les plus sérieux, et ils sont plus souvent estimés entre 10 et 15%. Pour les autres, il semble que avec toutes les offensives des dernières années et leur cortège d'horreurs (les bombardements américains, mais aussi les tirs des roquettes des Nord-Vietnamiens et du F.N.L., les massacres de Hué en 1968, et les autres exactions commises par les communistes l'image du Nord et du communisme soit devenue plus ouvertement militaire, plus rébarbative qu'entre 1956 et 1963, par exemple, période pendant laquelle la propagande du F.N.L. trouvait une opinion beaucoup plus réceptive. Le progrès de la pacification entre 1969 et 1971 ont aussi rendu les maquisards plus lointains et renforcé l'emprise du gouvernement: les forces populaires et les "forces d'autodéfense" ont été formées dans les villages sans que les armes distribuées passent en masse à l'adversaire. Enfin, l'aspiration à l'unification du pays ne semble pas excessivement troubler les esprits après dix-huit ans de séparation: elle est en tout cas subordonnée, comme bien d'autres préférences idéologiques ou politiques, au désir de vivre enfin en paix.

Si, pourtant, l'anticommunisme s'est durci avec les années, il n'est nullement virulent. Société restée encore relativement pluraliste, beaucoup moins "totalitaire" que celle du Nord mais beaucoup plus corrompue, trop lourdement dépendante des États-Unis avec toutes les frustrations que cela comporte, constituée sur la base d'une idéologie négative et sans leader charismatique, la société sud-vietnamienne apparaît bien molle, aspirant à la paix plus qu'à toute autre chose. Entre les frères ennemis du Nord et le protecteur américain mal compris et brutal, bien des Sud-Vietnamiens se sentent impuissants à choisir de manière définitive. D'autre part, la revendication minimale posée par Hanoi et le G.R.P. — le remplacement du président Thieu — a eu au moins cet effet de créer une complicité objective entre eux et l'opposition légale de Saïgon.

Dans ces conditions, est-ce faire preuve d'irréalisme que de songer à toutes les perspectives d'action politique qu'offrirait au F.N.L. sa légalisation au prix d'un cessez-le-feu? Bien des obstacles restent à surmonter, à commencer par la méfiance compréhensible devant les promesses de M. Nixon de mettre fin à son engagement, en passant par les difficultés d'une "révision déshonorante" à Hanoi. Mais, à l'heure où, après les deux Allemagnes, les deux Corées ouvrent un dialogue impensable, il y a quelques années — et, après tout, ces deux pays peuvent eux aussi être présentés comme partiellement "occupés" par les troupes américaines, — on ne peut s'empêcher de penser que cette solution pourrait avoir ses chances.

La CSN a perdu une étude
légale à la nouvelle CSD

L'étude légale Thibaut, Lesage et Cantin, qui louait ses services à la CSN depuis environ 15 ans, a accepté de défendre désormais les intérêts de la CSD (Centrale des syndicats démocratiques, issue de la scission à la CSN).



LEGAULT Oscar. A Pierrefonds, le 18 juillet 1972 à l'âge de 70 ans, est décédé, M. Oscar Legault, époux d'Angeline Thérèse, père du Dr Gérard Legault, Gustave, Monique (Mme Simon Libersan) Thérèse (Mme Bruno Brunet), Jacques, Robert, Suzanne (Mme Florent Beaudet), Michel, Jean-Yves et France. Lui survivent plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 21 juillet. Le convoi funéraire partira des salons J.A. Legault No 1614 ouest, boul. Gouin, Ste-Geneviève, pour se rendre à l'église Ste-Geneviève où le service sera célébré à 3 heures. Et de là au cimetière de Pierrefonds lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NÉCROLOGIE



LARAMEE. A l'Hôpital Maisonneuve de Montréal, le 15 juillet 1972, à l'âge de 60 ans, est décédé le Père Pierre Laramee, s.j., de la paroisse Holy Family de Taipei (Formose), frère des Pères Guy, Jean et Paul de la Compagnie de Jésus, de Madeleine, de Marie (Mme Louis Lord), de Jeanne, m.c. (Cuba), de Thérèse et de Marguerite, s.n.j.m., de l'abbé Philippe, curé à St-Edouard, de l'abbé Jacques, curé à Notre-Dame-des-anges, des docteurs François et Bernard. Les funérailles auront lieu jeudi le 20 juillet. Le convoi funéraire partira des salons funéraires A. Dallaire Inc. et J.S. Vallée Ltée No 1111 ouest, rue Laurier, Outremont à 1 heure 30 pour se rendre à l'église l'Immaculée-Conception (angle Papi-neau et Rachel) où le service sera célébré à 2 heures. Et de là au cimetière de la Communauté de St-Jérôme, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Des dons à l'Eglise de Formose seraient appréciés. (1172 ouest, rue Sherbrooke, Montréal).

C'est ce qu'a confirmé hier le responsable de l'information pour la CSD, M. Yvon Valcin, dans un communiqué où il affirme que l'expérience de cette étude légale dans les causes syndicales sera particulièrement utile à la nouvelle centrale face aux "tentatives d'intimidation de la CSN contre les syndicats sympathiques à la CSD".

M. Valcin ajoute que sera présentée demain en Cour supérieure une requête en désaveu des actions prises par M. Maurice Boucher, président de la Fédération de la métallurgie (CSN), déposée par les partisans de la CSD et maintenant dans ses fonctions par ceux de la CSN. La CSN a déjà elle-même présenté une requête de quo warrant pour destituer trois dirigeants de la Fédération partisans de la CSD, dont le successeur de M. Boucher et le trésorier, M. Jacques Dion, aussi trésorier de la CSN.

C'est l'étude légale Thibaut, Lesage et Cantin qui s'était chargée l'automne dernier, au nom de l'exécutif de la CSN, du dossier de l'affaire Lapalme lors de l'enquête syndicale sur les irrégularités imputées au syndicat. Me Bernard Lesage avait alors représenté la CSN aux côtés de M. Jacques Dion, alors trésorier de la CSN.

Mes Thibaut et Lesage avaient eux-mêmes avisé la CSN, dans une lettre datée du 16 juin dernier, des rapports qu'ils entretenaient désormais avec la CSD.

"Nous représentons la CSN et ses organismes affiliés dans de nombreuses affaires pendantes, rappelaient-ils après avoir indiqué que la CSD avait retenu leurs services, mais nous n'y voyons pas de conflit d'intérêt direct avec notre nouveau mandat, vu que toutes ces causes se rapportent à des problèmes spécifiques concernant des compagnies, employeurs ou syndicats étrangers à votre centrale. Cependant, si vous en jugez autrement ou si un conflit d'intérêt surgissait, nous devrions nous retirer des dossiers".

Afin que la situation soit "bien claire" ainsi qu'ils l'indiquaient au début, Mes Thibaut et Lesage précisaient encore: "Il est probable d'autre part que, dans l'exécution de nos fonctions de procureur de la CSD, nous soyons appelés à prendre des positions opposées à celles de la CSN. Par loyauté envers notre nouveau client et par honnêteté envers vous, nous soulignons que nous agissons toujours avec les mêmes ardeur, compétence et esprit social que nous avons mis et mettrons



Raymond Schembri, de Toronto, n'aurait jamais pensé que le fait de perdre son briquet entre les pavés du Nathan Phillips Square lui fournirait un passe-temps rémunérateur. Notre homme n'a toujours pas trouvé son briquet mais chaque jour il trouve \$2 ou \$3 en monnaie. A genoux sur un coussin de caoutchouc, il passe deux ou trois heures à examiner la situation grâce à une torche électrique, puis il se met vraiment à l'œuvre. Avec un bout de bâton couronné d'une gomme à mâcher, il tire des fentes les anciennes pièces de monnaie. Pour la monnaie plus récente, en nickel, il utilise une corde et un aimant. (Téléphoto CP)

PARENTS

Donnez à votre enfant l'occasion de prendre des responsabilités.

Suggérez-lui d'offrir ses services pour faire la distribution du DEVOIR le matin.

En plus de recevoir une rémunération intéressante, ce travail lui permettra d'acquiescer de l'initiative et le sens des affaires.

Si votre enfant a dix ans ou plus il peut rejoindre nos agents-distributeurs en composant

844-3361 poste 240

Clinique d'urgence pour touristes à Percé

Un centre de dépannage-jeunesse et une clinique d'urgence viennent d'être établis à Percé et sont à la disposition des touristes pendant la période estivale allant jusqu'au 1er septembre. La clinique d'urgence est placée sous la responsabilité de l'hôpital de Chandler. Un groupe de médecins provenant des localités avoisinantes y assure des services médicaux 24 heures par jour. Ils sont

assistés à plein temps par un travailleur social et par une infirmière.

Le centre de dépannage-jeunesse, quant à lui, relève de l'Agence de service social de Gaspé qui a reçu à cette fin une subvention de \$2,500, du ministère des Affaires sociales du Québec. Cette subvention est remboursable à 50% par le Gouvernement fédéral selon les termes de l'entente de coopération Canada-Québec.

NE L'OUBLIEZ PAS

LA CROIX-ROUGE

AGIT EN VOTRE NOM

école d'été LPS®

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE

Programmes pour tous niveaux (débutants, intermédiaires, avancés)
Cours intensifs ou semi-intensifs — matin, après-midi, soir.

ADOLESCENTS — ADULTES
LPS® PEUT VOUS AIDER

Profitez de nos tarifs spéciaux d'été. Renseignez-vous dès aujourd'hui.
Téléphonez, écrivez ou présentez-vous à:

LPS — Montréal, 878-2821, étage F LPS — Québec, 529-0331, 4ème étage
PLACE BONAVENTURE 500 EST GRANDE ALLEE

Institutions reconnues par le Ministère de l'Éducation

ABONNEMENT OU CHANGEMENT
D'ADRESSE POUR LES VACANCES
LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, nos tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA \$3.00 ÉTATS-UNIS \$4.00
À CES TARIFS, AJOUTER \$1.00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à Journal Le Devoir, Case postale 6033, Montréal 101.

☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ☐ par porteur ☐ Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant semaines à l'adresse ci-bas mentionnée.

☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$... pour un abonnement-vacances de ... semaines.

☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$... pour un abonnement-vacances de ... semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom:

Adresse actuelle:

Adresse de vacances:

Période du au inclusivement

1er prix au concours de banderoles

Mme Suzanne Galaise de Longueuil a mérité le 1er prix du concours provincial de banderoles du ministère des affaires culturelles.

Au cours d'une brève cérémonie, au musée d'art contemporain de la Cité du Havre, c'est le ministre, Mme Claire Kirkland-Casgrain qui a présidé à la proclamation des gagnants.

Plus de 425 concurrents étaient inscrits au concours organisé par la Centrale d'Artisanat du Québec et lancé en décembre par le ministère des affaires culturelles. "C'est une participation authentique au développement de la culture matérielle du Québec."

En remportant les honneurs du concours de banderoles, Mme Suzanne Galaise mérite un voyage aller-retour pour deux personnes, en Europe à bord d'un Boeing 747 de la société Air France.

Quatorze autres concurrents se partageront des prix en argent allant de \$250 à \$500. Mme Lise Nantel de Montréal, Mme Marie-Paule Rock de Montréal, Mme Lise Henri de Joliette, Mme Christiane Lebrun-Michaud de Grande-Rivière en Gaspésie, Mme Joyce Presho de Boucherville, Mme Lise Lavoie Chartrand de Saint-Hubert, Mme Lionel Allard de Sainte-Séraphine, Mme Marguerite Lamoureux de Trois-Rivières, Mme André Gauvreau de Chomedey et Mme Rose Michon de Saint-Hyacinthe.

Le thème du concours "Artisanat-Design" visait à démontrer la valeur et la dimension des arts populaires tout en soulignant le facteur de développement économique que constitue l'artisanat.

Le jury se composait de Mmes Madeleine Arbour, Huguette Proulx et Françoise Gaudet-Smet ainsi que de MM. André Boily, Guy Desbarats, Maurice Savoie et Marcelin Cardinal. Puis tôt dans la journée Mme Kirkland-Casgrain avait présidé à l'ouverture des cours d'été de la Centrale d'Artisanat du Québec.

Rectificatif

La photo de la belle maison de pierre complètement pillée, à Sainte-Scholastique, que nous avons publiée hier à la page 9, était celle de M. Godmer et non celle de M. Leduc. Ajoutons que cette maison est l'une des deux ou trois plus importantes au point de vue architectural dans cette région. Elle est actuellement dans un état lamentable.

faits divers

Dix jeunes baigneurs traités pour empoisonnement au chlore

Dix enfants ont été traités hier au Montreal Children's Hospital après s'être baignés dans une piscine publique contenant trop de chlore dans l'eau.

Sept des enfants ont été retournés chez eux tandis que les trois autres, dont l'un est considéré dans un état sérieux, sont encore à l'hôpital.

Le Dr Norman Ead, qui a traité les enfants, a affirmé qu'ils souffraient d'un



Autriche, TdH, flocon de neige

Alors qu'il faisait si chaud, hier, et que le soleil brûlait la Terre des Hommes, le pavillon de l'Autriche ouvrait ses portes, en avant-première, aux journalistes, sous le signe du flocon de neige. Le thème du pavillon cette année: Tyrol, paradis des sports d'hiver.

La haute délégation du gouvernement du Tyrol, les directeurs de tourisme des grands centres de sports d'hiver illustrés au pavillon, ainsi que les sept hôtesse représentant ces centres étaient là pour accueillir leurs invités. Le Dr Luis Bassetti, secrétaire à l'économie et aux finances pour le gouverne-

ment provincial tyrolien, a souligné qu'au cours de la dernière année touristique, l'Autriche a perçu des touristes étrangers une somme totale équivalant à 1,35 milliard de dollars canadiens, dont 540 millions dans le Tyrol seulement.

L'exposition présentée à Terre des Hommes à compter de demain et jusqu'au 4 septembre, sera animée par des folkloristes, artistes de la "tyrolienne" (appelé aussi jodler ou jodler), chant montagnard ou vocalise à trois temps exécutés par un passage rapide de la voix de poitrine à la voix de tête.

Le pavillon du Tyrol autrichien comblera les souhaits des ama-

teurs de sports de neige qui pourront obtenir tous les renseignements désirés sur les centres sportifs de cette région des Alpes. A l'étage supérieur du pavillon, on présentera dix films sur différents aspects du Tyrol, dont l'un sur les techniques du ski autrichien et l'enseignement de cet art.

Sur notre photo, prise au comptoir de l'information du pavillon, on remarque, de gauche à droite, M. Ernst Scartezini, directeur des expositions de la Chambre de commerce du Tyrol, Mlle Linda Graber, hôtesse, M. Klaus Lukas, commissaire général et M. Victor Herzner, architecte.

Oratoire Saint-Joseph

500,000 fidèles assistent aux offices religieux chaque année

par Gilles Provost

Un demi-million de personnes ont participé à des cérémonies liturgiques à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal entre le premier mai 1971 et le 30 avril 1972, révèle un rapport du directeur de la pastorale de l'Oratoire, le père Marcel Taillefer, c.s.c.

Ces statistiques ont été dressées afin d'obtenir une idée plus précise de l'achalandage de l'Oratoire où, disait-on, pénétraient environ deux millions de personnes par an. Selon le père Marcel Taillefer, recteur de l'institution, le chiffre de deux millions ne doit pas être très éloigné de la réalité si on tient compte de tous les touristes et visiteurs.

Selon le père Taillefer, l'assistance aux offices religieux de l'Oratoire ne semble pas avoir baissé notablement malgré la baisse générale de la pratique religieuse constatée dans les paroisses. On a pourtant constaté une diminution du nombre des confessions, spécialement dans le temps de Noël. Dans le temps de Pâques, pourtant, il faut une quinzaine de confesseurs pour répondre au vœu des pénitents.

Pendant l'année de l'étude, 93,000 personnes se sont présentées individuellement pour recevoir le sacrement de pénitence; 350,000 autres ont reçu le pain eucharistique; 307,000 personnes ont assisté aux messes du dimanche et 97,000 ont fait de même pendant la semaine. On a dénombré 25,000 participants aux pèlerinages des malades et 63,000 pèlerins aux offices quotidiens des neuvaines; 13,000 personnes ont aussi assisté aux offices bibliques, les dimanches après-midi.

Selon le père Taillefer, certains types de manifestations religieuses ont complètement disparu depuis huit ans. C'est le cas notamment des manifestations religieuses organisées par les ligues du Sacré-Coeur ou les syndicats catholiques. Il n'y a plus les pèlerinages organisés par les collèges ou les couvents à l'intention de leurs étudiants. Malgré tout, 26,000 personnes se sont rendues à l'Oratoire sous forme de groupes organisés l'an dernier.

D'autre part, l'Oratoire a organisé cinq messes à l'intention des défunts, pour lesquelles on invitait les familles de toutes les personnes décédées pendant les deux mois précédents. Ces assemblées ont été un franc succès puisqu'elles ont réuni 12,000 participants. Selon le père

Lalonde, ces assemblées étaient très cohérentes puisque tous les participants avaient la même motivation. "Il semble que les familles soient disposées à de telles assemblées une fois que toutes les formalités des funérailles sont terminées" a-t-il dit.

Pour ce qui est des touristes, les statistiques de l'Oratoire sont moins précises. Elles indiquent toutefois que 59,000 personnes ont visité l'Oratoire dans le cadre des visites touristiques organisées. 1,900 autobus, 6,400 taxis et 85,000 automobiles ont aussi pénétré sur les terrains de l'Oratoire, y amenant environ 325,000 personnes.

On n'a pas dénombré les auditoires des concerts d'orgue qui ont eu lieu dans la basilique. Par contre, les xxx xxxxx de l'Oratoire peuvent affirmer que le Jeu de la passion présenté les soirs d'été par les Jongleurs de la montagne, a attiré au moins 6,000 spectateurs. De plus, le film de dix minutes sur la vie du frère André a été visionné par 44,000 personnes et on a enregistré 109,000 entrées à l'exposition permanente sur Saint-Joseph.

Chasse et pêche

Le MACPTC occupera un autre club privé, samedi

Le mouvement pour l'abolition des clubs privés sur les territoires de la couronne (MACPTC), dont 40 membres ont été arrêtés pour avoir occupé un club privé au nord de Saint-Raymond de Portneuf la fin de semaine dernière, se rendra donner son appui au Mouvement de récupération des rivières aux saumons de la Côte-Nord (MRRSCN) qui occupera le club à saumons "Little Trinity Fishing Club" de Baie-Trinité.

D'après un porte-parole du MACPTC, la rivière aux saumons de Baie-Trinité est "clubbée" sur une distance de 22 milles et est réservée à 10 membres du conseil d'administration de la compagnie Domtar.

Toujours selon la même source, sur les 98 rivières à saumons du Québec, 7 seulement sont ouvertes au grand public et une seule est réservée aux Amérindiens.

"Les 90 autres, ajoute-t-on, sont ou inaccessibles ou propriétés privées, ou louées à des clubs privés ou outifters. Il existe 43 clubs privés et 80% de leurs membres sont américains ou étrangers."

C'est dans le but de remédier à cette situation que le MACPTC a décidé d'aller appuyer l'action des 800 habitants de Baie-Trinité. Un autobus partira du Cégep Limoilou à Québec, vendredi prochain, et ses occupants viendront pré-

L'ambassadeur chinois à Québec

QUÉBEC (PC) — Pour la première fois de son histoire, le Québec se mettra en rapport avec la République populaire de Chine. En effet, le premier ministre Bourassa recevra, aujourd'hui dans ses appartements du parlement, l'ambassadeur de la République populaire de Chine au Canada, M. Yao Kuang. Le visiteur sera ensuite reçu à dîner par M. Gérard-D. Lévesque, vice-premier ministre et ministre des affaires intergouvernementales.

M. Kuang aura également un entretien avec M. Guy Saint-Pierre, titulai-

re de l'industrie et du commerce. Cette visite est reliée à l'importante exposition commerciale canadienne qui doit se tenir en Chine populaire dans quelques mois.

Le premier ministre du Québec indique, dans un communiqué, que la République populaire de Chine n'a jamais eu de relations jusqu'à présent avec le Québec et que c'est la première fois qu'un représentant de ce pays de près d'un milliard d'habitants se rend à Québec.

Seulement \$50,000 pour un weekend stéréo à la radio de quatre pays

par Gilles Constantineau

Au coût total, incroyablement peu élevé de \$50,000, la Communauté radiophonique des pays de langue française (qui groupe le Canada, la France, la Suisse romande et la Belgique) offre cette année à un auditoire potentiel de 60 millions d'auditeurs suite à l'accueil enthousiaste fait l'an dernier à la journée de radio internationale sur le thème "Vivre sa ville", un weekend entier de radio musicale stéréophonique, samedi et dimanche prochain.

En tout, environ 19 heures d'émission, dont 75 pour cent de musique de tous les genres et 25 pour cent de commentaires d'animation, de réactions publiques prises au téléphone, de reportage et d'analyse.

L'opération a été titrée "Du rock au baroque". Toutes ses émissions (qui iront de 9h10 à 18h15 samedi, et de 8h05 à 17h30 dimanche) seront stéréophoniques à la source et le resteront jusqu'aux postes récepteurs... là où les stations émettrices sont équipées en stéréophonie.

Au Québec, elles ne le seront donc que pour les 60 pour cent de l'auditoire du réseau français de Radio-Canada qui habite dans la région de Montréal: "Du rock au baroque" leur sera en effet donnée en modulation de fréquence, sur les ondes de CBF-FM.

Le réalisateur Pierre Rainville, de Radio-Canada, que la Communauté a choisi comme producteur de l'ensemble, déclare qu'il a consacré neuf mois de travail acharné à sa tâche, et que l'enfant se présente bien.

On comprend mieux l'envergure de ce travail quand on sait que près de cinq des 19 heures de diffusion le seront non seulement en direct, mais en multiplex, c'est-à-dire en liaison radiophonique constante (et en haute fidélité stéréophonique, ce qui double toutes les difficultés techniques) entre les quatre pays participants, sur plus de 5,000 milles de distance, par tous les moyens de communication possibles.

Trois de ces cinq heures de multiplex musical, auxquelles participeront, chacun en son pays, les quatre animateurs: Raymond Charette pour le Canada, Jean-François Chiappe pour la France, Antoine Livio pour la Suisse et Robert Delieu pour la Belgique, viendront principalement d'Avignon, à la faveur du Festival musical de l'endroit, et seront diffusées samedi à compter de 15h10.

La Société Radio-Canada exhorte tous les Canadiens qui se trouveraient samedi dans la région d'Avignon, en France, à se présenter sans hésiter, après 20h10 — en raison du décalage horaire, aux studios de l'ORTF, et à y demander l'animateur Jean-François Chiappe: celui-ci se fera un plaisir, affirme-t-on, de causer quelques instants avec eux sur les ondes de la Communauté.

Cette grande émission aux multiples facettes des pièces musicales qu'elle présentera sont au nombre de plus d'une vingtaine et toucheront à tous les genres imaginables: sera elle-même précédée d'une autre demi-heure en multiplex, mais d'origine canadienne.

ne celle-là, avec la participation de poètes, de peintres, de musiciens et de chefs d'orchestre qu'on entendra directement de Moncton, Québec, Chicoutimi, Ottawa, Toronto, Winnipeg et Vancouver.

"Du rock au baroque" a prévu la place large tant à l'expérimental qu'au folklorique. Ainsi à 10h16 samedi matin, un quart d'heure intitulé "Pleins jeux à Mont-Le-Banc" et produit par la Radio-Télévision Belge propose des improvisations sur les thèmes folkloriques "Nous n'irons plus au bois", "J'ai du bon tabac" et "A la claire fontaine" par quatre organistes de grande renommée, dont le Québécois Raymond Daveluy.

D'autre part on fera entendre, à travers le programme des deux journées, quatre interprétations différentes (française, belge, suisse et canadienne, naturellement) de la pièce de "musique aléatoire" de Gilles Tremblay intitulée "Solstices".

Enfin on ira jusqu'à présenter, peu après midi samedi, une heure presque complète de chansons folkloriques interprétées par des chorales.

En tout et par tout, selon le producteur Pierre Rainville, près de 800 personnes auront participé, à tous les niveaux, à l'opération "Du rock au baroque".

Les résidents d'Ironside devront régler ailleurs l'eau potable

IRONSIDE (CP) — L'exode est peut-être la seule solution pour procurer aux résidents d'Ironside de l'eau propre à la consommation.

Voilà ce que déclarait hier le ministre responsable de la qualité de l'environnement, M. Victor Goldbloom, alors qu'il rendait publiques les expertises effectuées dans les eaux qui approvisionnent la population de cette petite localité de la région de l'Outaouais.

Sur un total de 67 tests complétés par les experts de la Régie des eaux du Québec, seulement 13 ont conclu que l'eau était propre à la consommation.

Les expertises ont démontré que tout le courant d'eau souterrain de cette localité est fortement contaminé, a déclaré le ministre Goldbloom.

Les experts ont qualifié 47 tests de "pauvre qualité" tandis que 13 autres échantillons étaient jugés "sur la limite permise". En conséquence, les résidents d'Ironside furent sévèrement avertis du dramatique de la situation et les autorités civiques ont entrepris une campagne d'information afin d'amener la population à faire bouillir l'eau avant consommation.

C'est au terme d'une campagne entreprise par un quotidien anglophone d'Ottawa, "The Citizen" que la Régie des eaux du Québec fut amenée à analyser les sources d'approvisionnement de la localité d'Ironside. Dans une série d'articles, le journal avait semé la consternation en affirmant que les eaux d'au moins onze localités de la région de l'Outaouais sont tout à fait contaminées et représentent une grave menace pour la santé publique.

Les résidents d'Ironside n'ont pas de service d'égout ni de puit communautaire. Cette petite municipalité semi-rurale ne connaît que les installations individuelles. Et le ministre Goldbloom a fait observer que son ministère n'a pas les pouvoirs pour obliger une municipalité à s'équiper d'installations communautaires. "Pour Ironside, une communauté semi-rurale, les coûts d'installations seraient extrêmement élevés".

Mais Ironside n'est pas la seule localité de la région aux prises avec ce problème de la contamination de l'eau.

Voir page 6: Ironside

**COURS DE POTERIE
POTERIE BONSECOURS
427 est, Notre-Dame
DU 31 JUILLET AU 31 AOÛT
5 semaines
3 cours par semaine
de 19h. à 22h.
Façonnage - Tournage
Atelier libre
(matériel inclus)
844-6253**

Quatre des 14 évadés de Millhaven encore au large

MILLHAVEN, Ont. (CP) — Le ratisage de la région entourant la petite ville de Conway, située à une vingtaine de milles de Kingston, n'a permis de retrouver aucun des quatre prisonniers encore en liberté sur les 14 qui se sont évadés du pénitencier de Millhaven, le 10 juillet.

Dix des 14 évadés, y compris les deux retrouvés tôt hier matin, ont été recapturés par la police depuis que les prisonniers ont profité d'une partie de balle pour percer la clôture de fils d'acier entourant ce pénitencier à sécurité maximale.

Doukhobors arrêtés

GRAND FORKS, B.C. (CP) — Des agents de la Gendarmerie Royale ont arrêté 22 membres des Fils de la liberté qui refusaient de lever leurs tentes plantées à proximité de la demeure de M. John Verigin, un leader de la secte des Doukhobors.

Les quelque 3,000 membres des Fils de la liberté constituent l'aile radicale de la secte des Doukhobors.

Les agents de la GRC leur ont donné 30 minutes pour démontrer le campement installé devant la demeure de M. Verigin. Ceux qui ont refusé d'obéir ont été arrêtés et seront traduits en justice pour avoir enfreint la loi défendant de surveiller la demeure d'une autre personne dans le but de l'intimider.

\$200 au faux pirate

DENVER, Colorado (CP) — Un ex-censeur de films de l'Alberta, M. Jack Day, a été condamné à \$200 d'amende pour avoir simulé un détournement d'avion.

M. Day fut d'abord arrêté pour avoir été en état d'ébriété dans un endroit public à la suite de sa menace de détourner un appareil de la Western Airline lors d'un vol de Denver à Calgary.

Attention cyclistes!

OTTAWA (CP) — Le conseil de ville d'Ottawa a demandé à la police de se montrer plus sévère à l'endroit des milliers de cyclistes qui ne prennent pas la peine de se procurer les plaques matricules requises par la loi.

Ces plaques pourraient d'ailleurs passer de \$50 à \$100 si une recommandation d'un des conseillers, M. Ken Workman, est acceptée. Selon M. Workman cette augmentation servira à défrayer la surveillance supplémentaire demandée aux policiers.

Il faut signaler que la capitale canadienne est envahie par les bicyclettes à la suite de la campagne faite pour encourager les gens à préférer ce moyen de locomotion à leur automobile.

Danger d'incendie modéré

L'indice de danger d'incendie est modéré dans tout le Québec où l'on signale tout de même trois feux de forêt en activité, brûlant une superficie de quelque 340 acres.

Deux de ces feux sont situés au nord du réservoir Gouin alors que l'autre se trouve au sud du réservoir Phipps.

Depuis le début de l'été, on a enregistré 931 feux de forêt au Québec.

TWA et les pirates

NEW YORK (AFP) — La compagnie Transworld Airlines a décidé de condamner définitivement les portes arrière de ses 72 appareils Boeing 727 afin de décourager les pirates de l'air.

En annonçant cette nouvelle, un porte-parole de la compagnie a rappelé que cette voie de sortie du trébuchet avait permis aux auteurs de récentes pirateries de l'air de s'éjecter par parachute avec une relative facilité.

éditorial

Quand le conquérant s'installe

Au moment même où M. Castonguay décide de poursuivre son travail comme ministre québécois des Affaires sociales, le gouvernement fédéral ouvre de nouveaux fronts contre les juridictions provinciales. La seule journée d'hier fournissait trois exemples patents d'une intrusion fédérale concertée et satisfaite d'elle-même. Le ministre de la Santé nationale, M. Munro, étend aux personnes âgées les avantages déjà consentis à d'autres groupes par Perspectives Jeunesse et Initiatives locales. De son côté, le secrétaire d'Etat Gérard Pelletier confirme l'Office national du film dans son rôle nouvellement découvert de pédagogue cinématographique. Enfin, le ministère fédéral de la Justice, dans le cadre de son programme national d'aide aux services juridiques communautaires, accorde à la Clinique juridique de Centre-Sud à Montréal une première subvention. Dans les trois cas, le gouvernement fédéral se moque des juridictions provinciales autant que de ses premières bretelles.

L'ONF, déclare M. Pelletier, doit consentir à une réforme en profondeur. Fondée il y a plus de trente ans, la boîte répondait aux besoins tant et aussi longtemps que la production privée est demeurée embryonnaire, pusillanime, embourbée dans le documentaire didactique et paternaliste. Aujourd'hui, les caméras de l'entreprise privée se sont mises à fouiller et à raconter, si bien que l'ONF doit se réaligner. Il en résulte diverses conséquences. D'une part, une jonction doit s'opérer entre l'ONF et le grand consommateur de films qu'est Radio-Canada. D'autre part, l'ONF doit désormais disputer à l'entreprise privée les contrats qu'offrent les ministères fédéraux pour les films qu'ils commanditent. Jusque-là, point de conflit avec qui que ce soit; au contraire, la raison pure reçoit pleinement son tribut.

M. Pelletier ne s'arrête malheureusement pas là. L'euphorie l'emporte et nous voici avec un ONF fabricant de films pédagogiques et formateur de cinéastes, d'administrateurs de sociétés cinématographiques, de techniciens. L'ONF va-t-il, au moins, saluer au passage les ministères de l'Education des diverses provinces? M. Pelletier n'en voit pas la nécessité. Les films pédagogiques seront fabriqués sans consultation aucune avec les provinces parce qu'ils ne viseront pas à suivre un programme scolaire. "Les ministères demeureront libres de prendre nos films ou non", conclut M. Pelletier. D'ailleurs, ajoutez-t-il, seulement deux provinces produisent un minimum de documents audiovisuels d'ordre pédagogique et cette production ne mérite quand même pas un monument. M. Pelletier achève de se donner bonne conscience en affirmant que 75% des documents audio-visuels mis en circulation

au Canada par les diverses autorités responsables de l'éducation proviennent des Etats-Unis.

Le secrétaire d'Etat fixe encore comme objectif à l'ONF de devenir un équivalent de l'IDEC français ou de l'Ecole de cinéma de Bruxelles. Déjà, l'ONF jouait dans la pratique ce rôle d'école du cinéma, mais M. Pelletier souhaite qu'on aille plus loin encore. Les provinces et leur compétence en matière d'enseignement? M. Pelletier n'en a visiblement pas entendu parler.

M. Munro, la conscience aussi sereine, ouvre aux personnes âgées les goussets fédéraux. Les groupes de personnes âgées n'auront qu'à formuler des projets et la générosité fédérale se répandra sur eux comme elle l'a déjà fait sur les étudiants et les chômeurs. On peut s'attendre, avec Horizons-nouveaux comme avec les programmes précédents, à ce que l'essentiel des projets soumis à l'approbation fédérale concerne l'aide sociale, table sur l'animation culturelle, débouche sur des préoccupations éducatives, culturelles, récréatives. Bardé de son pouvoir de dépenser comme il l'entend les sommes qu'il soutire aux contribuables canadiens, le gouvernement fédéral ne voit pas pourquoi il n'envahirait pas ainsi tout le champ de l'aide sociale.

A courtiser ainsi chaque secteur démuné, le gouvernement fédéral espère connaître la popularité du Père Noël. Quel éditorialiste mesquin, péquiste et frustré oserait dire que les vieillards n'ont pas besoin d'argent et surtout de dignité? Quel barbu contestataire et patricide voudra priver les vieillards d'une chance inespérée de redevenir utiles socialement et de reprendre goût à la vie? En somme, comment s'opposer au programme des Horizons-nouveaux sans mériter les pires accusations?

C'est là la force des présentes intrusions fédérales. Elles se traduisent par un déferlement d'argent sur des personnes réellement démunies et dont personne ne veut tester les besoins. Le gouvernement insiste donc pour diriger l'attention sur l'existence indiscutable de ces besoins et il escamote de son mieux le fait, tout aussi patent, que la réponse à ces besoins doit venir des provinces. "Les provinces avaient beau s'en occuper", clame un gouvernement fédéral narquois. Encore faudrait-il que les provinces puissent compter sur une tranche adéquate des ressources fiscales. Encore faudrait-il que le gouvernement fédéral ne commence pas par bouffer l'ensemble du gâteau pour blâmer ensuite les provinces de ne distribuer que des miettes.

Horizons-nouveaux rejoint ses prédécesseurs de l'an dernier et du printemps 1972 dans la trop longue liste des programmes

fédéraux aussi outrepassants qu'astucieux. Généreux avec l'argent d'autrui, ils attachent au char du fédéralisme inconditionnel des secteurs de la population qui devraient plutôt attendre et recevoir le salut du pouvoir provincial. A certains égards, on se moque d'ailleurs suffisamment des besoins concrets de ces groupes pour réduire à presque rien la continuité (follow-up), pour cacher derrière le boisseau la majeure partie des travaux. Une fois le client dûment "ouvert" aux supériorités du fédéralisme-parapluie, on dirige ailleurs la prochaine campagne de séduction.

La justice, zone pourtant assez claire, ne pouvait pas échapper à la bienveillance outaouaise. Trop de personnes ont un contact quotidien avec l'aspect judiciaire pour que le gouvernement fédéral n'y trouve pas l'occasion d'améliorer une fois encore ses relations avec les citoyens. Que l'administration de la justice, au sens le plus clair de la Constitution, relève explicitement des provinces, cela ne fait pas le moindre doute, mais, encore une fois, les provinces se sont-elles préoccupées de venir en aide aux justiciables démunis? Non? Le paternel gouvernement fédéral, malgré son désir de respecter intégralement les règles constitutionnelles (!), doit donc se substituer aux provinces. D'où une subvention modeste de \$200,000 pour les services juridiques communautaires du pays. Somme modeste, mais appelée à grossir pour peu que le message fédéral soit bien compris.

Par le biais de ces subventions, le gouvernement fédéral compte bien en arriver à définir les normes d'éligibilité auxquelles devront se conformer les justiciables démunis. Les normes d'aide sociale lui appartiendront, quoi qu'en ait M. Castonguay, et les normes de l'aide juridique leur ressembleront énormément, quoi qu'en pense M. Choquette.

Au soir d'un seul jour d'observation, on éprouve donc le goût de déplacer des petits drapeaux rouges sur la carte des affrontements fédéraux-provinciaux. Les progrès fédéraux se poursuivent sur tous les fronts, par la seule puissance des ressources fiscales dont le pouvoir central use et abuse à son gré. L'important n'est même pas, d'ailleurs, que tel ou tel secteur provincial subisse aujourd'hui l'occupation provisoire du pouvoir fédéral; le drame, c'est que le gouvernement fédéral s'incruste dans ses conquêtes et dénature dans l'esprit des citoyens toute l'économie de notre régime politique.

Une constitution, répondra-t-on, n'est pas la chose la plus importante au monde. Peut-être, mais à choisir entre elle et une loi de la jungle maniée par une majorité conquérante, je préfère encore la constitution.

Laurent LAPLANTE

Les événements d'Irlande

par RICHARD CROSSMAN

L'Ulster me rappelle la Palestine de 1946 — un pays au bord de la guerre civile, placé sous l'autorité d'un haut-commissaire et soumis à la surveillance d'un important contingent de forces armées britanniques. J'étais alors membre de la commission anglo-américaine. Nous passions notre temps à essayer d'élaborer une constitution sous laquelle Juifs et Arabes pourraient oublier leurs querelles et vivre ensemble. J'éprouvais une affection particulière pour Frederick Leggatt, conciliateur en chef au ministère du travail. Un soir, je discutais avec lui de la dernière formule d'Etat bi-national que nous avions mise au point. Il me jeta un regard triste et dit: "Je suis un conciliateur industriel, non un politicien. Dans mon métier, il est parfois nécessaire de reconnaître que la conciliation sera non seulement inutile mais carrément nuisible. Lorsque les deux parties sont aveuglément résolues à obtenir l'impossible, la sagesse consiste alors pour le conciliateur à cesser de faire de la conciliation et à les laisser se battre ensemble jusqu'à ce qu'elles aient pris conscience de leur force respective. Je pense que ceci vaut pour les Juifs et les Arabes". Leggatt avait sans doute raison dans ce cas. Il était devenu impossible de réconcilier les Juifs et les Arabes et même si cela était profondément humiliant, mieux valait alors pour les Britanniques se retirer de la Palestine que de vouloir continuer à

y faire leur métier de soldat. L'avertissement de Leggatt au sujet des dangers de la conciliation pourrait bien s'appliquer au cas de l'Irlande. Nous pourrions être tentés de continuer à y faire notre métier de soldat, pour reprendre les mots employés l'autre jour par M. Whitelaw. Mais cela retournerait les deux communautés contre nous et finirait par détruire la discipline de nos troupes. Il est grand temps pour le gouvernement de définir le régime qui devra suivre la formule actuelle de gouvernement direct. Une solution pourrait consister, suivant l'avis de M. Powell, à intégrer complètement la province d'Ulster dans la Grande-Bretagne et à écraser la résistance catholique; on réussirait très probablement, par cette formule, à provoquer la pénétration de l'IRA en terre britannique. Si le gouvernement estime qu'il s'agit là d'une solution trop barbare, il devrait comprendre que la seule autre solution serait pour nous de nous retirer et que peut-être la seule sanction qui nous reste et que nous n'avons jamais utilisée, c'est précisément cette menace d'un retrait de nos troupes. Il est sans doute vrai que la présence des troupes britanniques en Irlande du Nord empêche l'éclatement de la guerre civile mais elle nourrit aussi le terrorisme et l'extrémisme des deux côtés.

London Times, 12 juillet 1972

lettres au DEVOIR

Lendemain d'occupation

J'ai bien reçu votre lettre du 20 juin à laquelle étaient attachés le texte d'une résolution de votre syndicat datée du 26 avril 1972, celui intitulé "Présentation par le bureau du S.G.P.U.M.", celui intitulé "Le fil des événements du mardi 24 avril 1972 tel que reconstitué au mieux par le bureau du syndicat", celui d'une résolution de votre syndicat datée du 13 juin 1972. Cette documentation se rapporte à l'occupation, le 24 avril 1972, des locaux du Centre international de Criminologie comparée par certains étudiants.

Vous soulevez les questions suivantes: "La réaction de l'administration de l'Université à l'occupation visait-elle à tuer toute discussion et tout débat sur les problèmes importants de l'Université? la force policière ne devrait pas intervenir dans de tels cas? les actions judiciaires entreprises contre certains étudiants ne devaient pas être? la force ne devrait pas être employée dans les débats?"

Aucune société n'étant viable sans un cadre à l'intérieur duquel elle évolue suivant certaines règles, la société universitaire a été dotée d'une charte et de statuts longuement étudiés et mûris par la communauté universitaire et

par le législateur. De cette charte et de ces statuts sont nés des droits et des obligations. Les droits de chacun sont limités par les droits égaux des autres et les obligations de chacun sont équilibrées par les obligations des autres.

Le Comité exécutif et le Conseil de l'Université ont la responsabilité d'assumer les moyens qui amènent le respect des droits et l'accomplissement des obligations des uns et des autres. L'autorité de ces deux corps s'exerce avec la plus grande prudence par des hommes de disciplines diverses qui tentent, au meilleur de leur jugement, de prendre des décisions dans l'intérêt global de la communauté universitaire et de la société québécoise dans laquelle cette communauté universitaire s'intègre.

Le 1er premier principe de justice sociale exige la libre expression des idées de chacun et le respect des biens qui servent à leur vie quotidienne.

Nous sommes parfaitement d'accord avec vous que les débats ne doivent pas être solutionnés au moyen de la force. Pourtant c'est exactement ce qu'ont fait les étudiants en occupant les locaux en question. La lecture de votre document intitulé "Le fil des événements du mardi 24 avril 1972

tel que reconstitué au mieux par le bureau du syndicat" le démontre avec une clarté incontestable: votre texte ne mentionne toutefois pas les dégâts matériels causés par les occupants. Vous prétendez qu'il n'y en a pas eu et nos services en ont fait une énumération importante. La preuve est le seul moyen de départager les prétensions contraires. Cette preuve sera faite ou ne le sera pas devant le tribunal. Si elle n'est pas faite, les accusés seront acquittés; si elle est faite, ils seront condamnés. Il ne nous appartient pas de juger et de passer sentence. La société sera bien servie par la décision que rendra le tribunal et ainsi les droits et les obligations de chacun seront satisfaits.

Le Comité exécutif a décidé d'intenter les procédures que vous savez. Il n'a pas cru qu'il soit plus permis à des étudiants d'occuper et d'endommager un local de l'Université qu'il ne leur serait permis d'occuper votre propre domicile et d'y causer des dommages parce qu'ils ne partageraient pas vos idées.

Marcel PICHE, chancelier de l'Université de Montréal, Montréal, le 4 juillet 1972.

Ce que je me propose de dire à Michel Girouard

On annonce, dans un certain journal, que je recevrais M. Michel Girouard, le 23 juillet afin de parler d'homosexualité.

Je pense, en effet, que comme chrétien, et, à plus forte raison comme curé, je dois recevoir tout le monde. Ainsi faisait le Seigneur. Mais, puisque ce rendez-vous est devenu public, je dois, me semble-t-il, faire connaître le contenu du message que je me propose de livrer.

1. J'ai un grand désir d'aider les homosexuels, comme les hétérosexuels, comme les ambisexuels, mais je trouve qu'ils nous aideraient à les aider en ne jouant pas les persécutés et les incompris sur la place publique.

2. Je crois que la grâce de Dieu est assez efficace pour régénérer les homosexuels, comme les époux en rupture d'amour, comme les adolescents en quête de pureté.

3. Pour les homosexuels "nés", je pense qu'il n'y a pas de solution possible en dehors de l'engagement social et de l'approfondissement de la foi. Toutes les tentatives de l'homme peuvent être des leviers pour soulever le monde. Tous ont connu certains peuples manifestement incapables de faire du ministère auprès des femmes mais d'une efficacité et d'une cordialité exceptionnelles avec les hommes. Je me suis toujours dit que c'étaient des homosexuels sous contrôle et des hommes d'une très haute vertu qui, avec l'ai-

de de Dieu, étaient parvenus à assumer leur tendance sexuelle prédominante dans le service de leurs frères. Cela est sans doute vrai également de bien des hommes publics intègres et célibataires.

4. Je pense que le plus grave de tous les problèmes du Canada français c'est celui de la dénatalité. Si les homosexuels peuvent le régler qu'on les porte en triomphe.

Dans les 12 régions scolaires les plus rapprochées de Québec (Québec exclus) il y avait 100,951 enfants de 12 à 16 ans le 15 septembre 1970 et il y en avait seulement 80,659 de 2 à 6 ans. Cela fait une perte nette de 20,292 citoyens.

Que deviendrons-nous avec notre poignée de français nés sur un continent anglophone, dans 25 ans d'ici?

5. Je pense enfin que le sexe est une réalité incomplète et ne trouve sa raison d'être que dans la complémentarité hétéro-sexuelle. Il suffit de se faire un ou deux petits dessins pour comprendre cela.

Quand on perd cela de vue, on perd le bon sens lui-même.

L'effort qui se fait dans tout le monde occidental pour faire accepter l'homosexualité comme une tendance ou une réalité conforme au bon sens, nous apparaît comme un signe manifeste de décadence de notre civilisation.

Ajoutez à cela d'autres signes

de décadence; nous abolissons la peine de mort pour les assassins et nous sommes quasiment disposés à accepter la peine de mort sans procès pour les fils d'homme non encore nés (avortement), et par ailleurs, nous mobilisons l'armée et faisons des lois de type tyrannique pour protéger la vie de nos précieux hommes publics.

Nous prétendons régler le problème de la pauvreté. Mais tous les gestes que nous posons ne font qu'élargir le fossé qui sépare les riches des pauvres.

Nous prétendons favoriser la participation. Mais dès qu'un citoyen menace de s'éveiller, il rencontre le déchaînement de toutes les batteries de l'establishment politique et économique, qui ne peut régner que sur un peuple de moutons.

Nous prétendons promouvoir l'amour et la liberté mais nous achetons par millions des billets de cinéma et des illustrés qui font l'apologie de la débauche érotique.

6. L'avenir des Canadiens français m'angoisse profondément. Nous nous battons au front de la langue et de la constitution, alors que c'est notre âme qu'il faudrait récupérer et régénérer. Elle s'écoule par toutes les fissures du "BON SENS", que nous n'apercevons même pas.

Raymond LAVOIE, directeur du Centre UNEV enr. Québec le 14 juillet 1972.

L'ALCAN au Québec

Toujours aussi unilingue anglais la Compagnie ALCAN, dont un des responsables des relations publiques, M. Aimé Gagné, siège à la Commission Gendron, continue d'exploiter le cheap labour et le cheap power au Québec, tandis que ce qui paye, les produits finis, sont faits en Ontario.

Tandis que tout le réseau hydro-électrique québécois a été nationalisé par le régime Lesage, l'AL-

CAN possède son propre réseau électrique, exploite nos rivières et vend même du pouvoir à des résidents québécois; tandis que, pour les mêmes tâches, dans de semblables usines, Alcan paye \$1 de moins l'heure ses employés québécois, cette Compagnie pose comme étant le "modele" de compagnie multinationale "bon citoyen" du Québec. Son siège social à

Montréal: une farce officielle ment bilingue mais en pratique unilingue anglaise; son président, un Canadien français dont la langue de travail est l'anglais, comme ce fut le cas récemment à la Bell.

Quand parviendrons-nous à nous faire respecter par le capital américain au Québec? Paul LAMARRE, Montréal, le 28 juin 1972

bloc-notes

Une sage décision de M. Castonguay

Ainsi qu'on pourra le constater en lisant les larges extraits de sa déclaration de lundi que nous reproduisons en page 5, ce ne sont pas les raisons qui auraient manqué à M. Castonguay s'il avait vraiment cherché un prétexte pour quitter le gouvernement.

Non seulement ces raisons étaient-elles inscrites dans les nombreux échecs essuyés aux mains d'Ottawa depuis 1970, mais elles viennent tout juste d'être renforcées par les dernières interventions d'Ottawa dans le domaine de l'aide aux personnes âgées et aux cliniques juridiques communautaires.

Nonobstant ces échecs répétés qui mettent un frein invincible, pour le moment, à l'instauration d'une politique québécoise intégrée en matière sociale, M. Castonguay a décidé de rester à son poste. Il a agi avec sagesse et discernement.

Rappelons d'abord que les obstacles rencontrés depuis deux ans par M. Castonguay étaient déjà là quand il décida en 1970 de solliciter un mandat parlementaire sous l'étiquette libérale. M. Trudeau régnait depuis deux ans à Ottawa: on savait déjà à qui s'en tenir au sujet de son inflexibilité en matière constitutionnelle. Rien de ce qu'il avait dit, fait ou permis depuis ce temps n'était vraiment nouveau ou étonnant.

Ayant fait l'option de chercher quand même le bien du Québec et la réalisation de son programme à l'intérieur de ces contraintes, M. Castonguay, en sollicitant un mandat de député et en acceptant de servir dans le cabinet Bourassa, s'engageait moralement à faire une expérience de quatre ans, non d'un an ou deux. Ce n'est qu'au terme de cette expé-

rience qu'il devait normalement tirer les conclusions que pourrait suggérer le dossier accumulé des tentatives faites, des succès et des échecs.

Après avoir paru hésiter un moment, en mai dernier, quant à son avenir, M. Castonguay s'installe clairement dans la voie du réalisme. Sans changer ses positions de fond, sans chercher à atténuer la gravité du conflit qui perdure avec Ottawa, sans s'engager indéfiniment pour l'avenir à long terme, il prend l'engagement de poursuivre le travail entrepris, à l'intérieur de contraintes dont il mesure mieux désormais la pesanteur étouffante.

Cette décision, loin d'être une démission, est un acte responsable. Dans le cas de M. Castonguay, elle s'imposait pour deux raisons précises:

1. De tous les ministres du gouvernement Bourassa, M. Castonguay est, par une forte marge, celui qui a le plus d'autorité "sui generis" dans le secteur confié à sa gestion. Il est aussi le plus apolitique, le plus libre de contraintes partisans. Ces deux traits confèrent à ses jugements une autorité particulière. Si jamais il devait en venir à la conclusion que rien n'est plus possible dans le cadre politique actuel, il sera encore plus fort s'il peut s'appuyer, pour l'affirmer sur une expérience complète qu'aucun coup de tête ne sera venu interrompre brutalement en cours de route.

2. Dans le secteur qui lui a été confié, M. Castonguay s'est heurté, de la part d'Ottawa, à des obstacles majeurs, souvent insurmontables. Il a joué, par contre, d'une liberté d'action très étendue au sein du gouvernement. Cela lui a permis de mettre en route de très importantes réformes dont certaines sont à peine amorcées. Cela lui laisse la liberté d'instaurer d'autres réformes dont lui-même nous prévient qu'elles sont sur le point d'emprunter la voie législative. Le souci de la continuité ne pouvait qu'inciter M. Castonguay à rester à son poste afin de parfaire au moins les réformes capitales qu'il a entreprises. L'équipe chargée de mettre ces réformes en route a été formée par M. Castonguay; elle a appris à travailler avec lui. Elle lui a justement fait comprendre que sa présence demeurait requise à la tête de son ministère.

Les événements regrettables de mai dernier ont sans doute affaibli la force politique de M. Castonguay auprès de certains éléments du gouvernement et du parti libéral, voire auprès de l'opinion publique. Après s'être résignés plutôt al-

lègrement à la pensée de le voir partir, plusieurs de ses collègues en étaient apparemment venus à souhaiter effectivement qu'il parte.

C'eût été faiblesse que de donner satisfaction à si bon compte à des éléments qui n'en méritent pas tant. Oubliant ces considérations, M. Castonguay a préféré se reporter au programme électoral du parti libéral. C'était encore la meilleure source qu'il pouvait invoquer pour justifier sa décision.

Des journalistes malins ont noté que, parmi les raisons qui l'ont incité à rester, M. Castonguay n'a point mentionné les promesses d'appui qu'il aurait reçues de ses collègues du cabinet ou de son chef. Pareille omission n'est sans doute pas un oubli chez un esprit aussi froid que M. Castonguay. Mais elle devrait inciter M. Bourassa à réfléchir.

Dans la conjoncture présente du Québec, le parti libéral n'a de chance de représenter le vrai sentiment majoritaire des Québécois que s'il peut véhiculer des aspirations comme celles qu'incarne M. Castonguay. S'il allait succomber à la tentation qu'il pourrait lui induire à le garder comme une sorte d'otage dont il n'empêcherait guère le besoin de se solidariser, il pourrait se jouer un vilain tour.

M. Castonguay représente peut-être la dernière chance d'une certaine rationalité politique et administrative à l'intérieur du cadre fédéral canadien. C'est pourquoi il importe non seulement qu'il pousse jusqu'au bout l'expérience qu'il a entreprise, mais qu'il la poursuive avec l'appui de tous ceux qui, souverainistes ou non, tiennent pour inaliénable l'aspiration du Québec à diriger lui-même ses affaires, surtout dans des secteurs reliés d'ailleurs à sa personnalité propre que les affaires sociales et culturelles.

M. Daigneault prendra-t-il ses responsabilités?

La réunion que doit tenir aujourd'hui ou demain le Conseil de sécurité de la CUM sera la première de cet important organisme depuis la publication, jeudi derniers, des conclusions de l'enquête de la Commission de police du Québec sur le directeur Jacques Saulnier.

La tâche du Conseil de sécurité serait grandement simplifiée si, de sa propre initiative, M. Saulnier demandait d'être mis en congé ou

propos d'actualité

"A l'instar de l'homme de tous les temps, notre contemporain est souvent déchiré entre le désir de reconnaître effectivement le caractère aberrant de la violence et la tentation de lui accorder une respectabilité quand elle est mise au service d'une communauté fraternelle, d'une patrie ou de la justice." (Lettre des évêques catholiques du Canada à l'occasion du centenaire de la Confédération, 7 avril 1967).

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. A l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Édition du samedi: \$10 par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par le poste aérien sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910. Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan. Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy. Directeur de l'information: Jean Francoeur. Trésorier: Bernard Laroque.

Claude RYAN

des idées

des événements

des hommes

Le "suspense" a pris fin, le conflit demeure

Pourquoi je reste au gouvernement

par CLAUDE CASTONGUAY
ministre des affaires sociales



Avant de dégager les implications que revêt la non-adoption du projet Munro sur les allocations familiales, j'aimerais revenir brièvement sur l'épisode de la hausse de la pension de la sécurité de la vieillesse et aussi du supplément de revenu garanti. Simplement pour rappeler que le Gouvernement du Canada venait alors de façon inattendue de consacrer à ce secteur au Québec \$125 millions environ de plus par année. Cette décision avait été prise sans aucune consultation; elle apportait des complications assez sérieuses au plan de l'équilibre avec l'aide sociale, avec d'autres mesures comme, par exemple, les montants que nous allouons aux personnes qui demeurent en foyers pour hébergement etc. Au Québec, nous avions dit à plusieurs reprises que le problème le plus important dans le domaine de la sécurité du revenu était en premier lieu la réforme des allocations familiales et en second lieu, à partir de cette réforme des allocations familiales, des modifications au régime d'aide sociale; malgré tout ceci, nous avions été témoins de la hausse de la pension de vieillesse et particulièrement du supplément de revenu garanti.

A ces critiques que j'avais formulées, le premier ministre du Canada a répondu: "Si le Québec avait dit oui à Victoria, il aurait été consulté". Je voudrais rappeler qu'à Victoria, la position du Gouvernement canadien en fait sur la question de la politique de sécurité de revenu ou encore la politique sociale mais vraiment en ce qui a trait à la politique de sécurité du revenu, avait été d'offrir un mécanisme de consultation et je rappelle que c'était la seule question où vraiment le partage des pouvoirs pouvait être remis en cause, où on pouvait toucher aussi, dans une certaine mesure, à l'allocation des ressources financières entre les niveaux de gouvernement. Donc, la proposition était une consultation préalable de la part du gouvernement du Canada auprès des provinces. On voit d'ailleurs par la réponse que le premier ministre Trudeau a faite à la suite des critiques que j'avais formulées au cours du mois de mai.

Maintenant, on peut, dans ce contexte, analyser les implications de la non-adoption du projet de loi sur les allocations familiales. D'abord, comme je l'ai mentionné précédemment, c'est le secteur sur lequel au Québec nous avions clairement mis la priorité dans l'élaboration et surtout la concrétisation de notre politique de sécurité du revenu. Pourtant, si on se reporte aux deux dernières années, on voit que la plupart des programmes du gouvernement canadien ont été touchés: l'assurance-chômage etc., en passant bien sûr par deux révisions de la sécurité de la vieillesse et surtout du supplément du revenu garanti pour les personnes âgées.

Une situation plus incertaine que jamais

Depuis plus d'un an, c'est-à-dire depuis que nous avons été saisis du Livre Blanc fédéral et à la suite de discussions que M. Munro a con-

● Dans une conférence de presse donnée à Québec lundi, M. Claude Castonguay a confirmé son intention de continuer à servir dans le gouvernement Bourassa, à son poste actuel. Déçu à la pensée des millions que perdra le Québec par suite du renvoi aux calendes grecques du projet de loi Munro sur les allocations familiales, déçu également de l'attitude générale d'Ottawa en matière de politique sociale, M. Castonguay a néanmoins décidé de poursuivre son action au sein du gouvernement Bourassa. Voici comment il a motivé sa décision.

duites avec les provinces au sujet des allocations familiales, nous pouvions compter sur une addition de l'ordre de \$150 millions par année au titre des allocations familiales. Cette annonce avait été faite au printemps 1971. Alors, il semblait qu'il y avait là une donnée sur laquelle nous pouvions compter pour élaborer notre politique de sécurité du revenu. Également une date avait été fixée et cette date était le 1er mai 1972 comme date d'entrée en vigueur de ce programme révisé d'allocations familiales.

Si l'on se reporte maintenant à aujourd'hui, malgré le fait qu'en ce qui a trait aux allocations familiales, il y a eu des discussions et des négociations, nous sommes dans une situation encore plus incertaine que jamais en fait et ceci à la fois quant à la forme que pourrait prendre le régime, quant au temps où il pourrait être mis en vigueur et quant aux ressources qui pourraient être allouées à ce programme. On voit donc dans quelle situation nous sommes placés ici au Québec en ce qui a trait aux gestes que nous avons à poser dans le domaine de la sécurité du revenu. Surtout à une époque où les budgets sont déjà approuvés, présentés en chambre, l'allocation des ressources entre les divers programmes a été effectuée et ceci face à la nécessité que j'ai mentionnée à diverses reprises de modifier l'aide sociale.

Il ne s'agit pas uniquement, je l'ai mentionné à plusieurs reprises, d'une question de principes. Il y a certes lieu de clarifier ce secteur d'une certaine façon pour satisfaire à la clarté des textes de la constitution mais il s'agit aussi d'un secteur extrêmement important en pratique. Que ce soit à cause du fait qu'au Québec nous constatons qu'une proportion élevée des familles pauvres comptent un nombre élevé d'enfants, que ce soit à cause du fait que sans une réforme des allocations familiales, il est peu possible de modifier de façon significative l'aide sociale de telle sorte que tous les défauts que l'on reproche à l'aide sociale soient corrigés, c'est-à-dire pour certains types de bénéficiaires des prestations trop basses, pour d'autres bénéficiaires des prestations qui entrent en conflit avec le revenu qu'ils sont susceptibles de gagner sur le marché du travail, alors vous avez là tout le problème de l'incitation au travail.

Comme je le mentionnais aussi bien en novembre 1970 qu'en mai 1972, il s'agit là d'un secteur, qui aussi bien pour ceux qui vivent dans la pauvreté ou ont des insuffisances de revenus que pour ceux qui sont aux prises avec tous les problèmes que suscite l'aide sociale, s'il était

modifié de façon significative, serait susceptible de réduire dans une certaine mesure les tensions sociales qui existent de façon claire au Québec et dont nous en avons les manifestations de façon assez fréquente.

Un retard coûteux pour le Québec

À la suite de la non-adoption de la loi, nous sommes dans l'impossibilité de poursuivre de façon concrète et ordonnée une politique de sécurité de revenu cohérente, intégrée et qui s'attaque aux vrais problèmes. Je voudrais tout simplement rappeler jusqu'à quel point les sommes en cause sont importantes en plus des problèmes qui touchent directement à ce secteur: vous avez les allocations familiales québécoises et les allocations scolaires québécoises, ce qui donne au total environ \$100 millions par année. Vous avez également l'aide sociale dont le budget est de l'ordre d'environ \$350 millions. Vous avez le régime de rentes du Québec où les cotisations sont de l'ordre de \$300 millions par année. Vous avez le régime des accidents du travail, qui en ce qui a trait aux prestations financières, se situe clairement dans le contexte de la sécurité du revenu. Uniquement au Québec, les programmes présentement administrés par le Québec impliquent des sommes qui s'élèvent à près de \$1 milliard par année. On ne peut que constater que malgré l'ampleur de ces ressources, elles demeurent mal utilisées et ceci est tragique lorsque l'on songe à tous les besoins auxquels le gouvernement fait face, à tous les problèmes qui demeurent non solutionnés dans le secteur particulier de la sécurité du revenu.

Sans me prononcer nécessairement sur toutes les modalités du projet de loi fédéral, il est évident que j'ai appris la nouvelle de la non-adoption du projet de loi avec énormément de déception parce qu'au-delà de ce que nous recherchons au plan de la constitution

ou au-delà de ce que nous avons recherché pendant un certain temps à titre d'arrangement administratif ou législatif, il ne faut pas oublier les personnes en cause et les problèmes que nous visons à solutionner dans ce secteur. Alors, il y a donc cet ensemble de conclusions, à mon sens, qui doit être dégagé, plus une qui m'apparaît extrêmement importante et en fait je formule cette conclusion sous forme de question et la question est la suivante: "Qu'est-ce que la consultation que nous proposait le gouvernement du Canada à Victoria ou encore que rappelait monsieur Trudeau à l'occasion de la hausse du supplément de revenu garanti aurait pu apporter comme élément de solution vis-à-vis tout le problème des allocations familiales?" Parce qu'en fait au cours de la dernière année et demie, il y a eu des échanges entre les deux niveaux de gouvernement. Alors même si nous avions accepté la proposition du gouvernement du Canada à Victoria, nous serions exactement dans la même impasse où nous nous retrouvons aujourd'hui, dans la même impossibilité de poursuivre une politique de sécurité du revenu cohérente, intégrée, qui s'attaque vraiment à des objectifs tels que ceux que nous avons définis. Et ça, c'est probablement ce qu'il y a de plus important comme conclusion et ceci met en relief, à mon sens, de façon extrêmement claire, la raison ou une des raisons pour lesquelles cette proposition du gouvernement du Canada était inacceptable à Victoria.

Urgence d'un nouveau pacte

C'est la raison aussi pour laquelle, il m'apparaît possible de dire encore une fois que la nécessité urgente de reviser la constitution à laquelle je faisais allusion le 11 mai dernier, comme j'en avais parlé au mois de novembre 1970, d'effectuer un nouveau partage des ressources fiscales mais aussi de toucher au partage des pouvoirs dans les secteurs tel que celui de la politique sociale, demeure tout aussi d'actualité et est une question tout aussi concrète qu'elle l'était il y a deux ans, qu'elle l'était au moment où tout le processus de la révision constitutionnelle a été amorcé il y a quelques années.

Le programme du parti libéral

Maintenant, la deuxième question que je voudrais

traiter brièvement avec vous, c'est celle de mon avenir ou encore ma position au sein du gouvernement. Depuis le 11 mai, il y a eu de façon sporadique dans les médias d'information des spéculations sur cette question et depuis aussi le mois de janvier dernier, à plusieurs reprises, en m'a demandé si mon temps de réflexion était terminé... alors, pour essayer de trancher cette question, il n'apparaît nécessaire de faire deux séries de commentaires parce qu'il y a deux séries de motifs en fait qui font en sorte que je suis encore membre du gouvernement et que j'ai l'intention d'y demeurer.

D'abord, le programme du Parti, auquel j'ai adhéré lorsque je me suis fait élire et auquel j'attache beaucoup d'importance et dont je voudrais rappeler un bref extrait où il est question de l'avenir du Québec.

On lit dans ce programme que le Parti libéral opte sans équivoque pour le maintien du régime fédéral, dont la souplesse en fait le système le plus efficace et le plus apte à garantir la réalisation des objectifs fondamentaux du Québec, mais ça ce sont les données, attendez un peu. Mais le régime fédéral ne doit pas être figé dans le temps, ni consacrer au maintien d'institutions souvent défectueuses et souvent dépassées. La qualité essentielle du fédéralisme auquel nous croyons et que nous défendons doit être cette souplesse de cadres et d'institutions évoluant au même rythme que les autres activités humaines tant économiques, sociales et culturelles. Le Parti libéral du Québec croit que ce fédéralisme doit tenir compte du fait que le Québec a des problèmes et des objectifs sociaux et culturels souvent différents et distincts de ceux du reste du Canada. Le régime fédéral canadien doit donc tenir compte de ces différences, de cette identité culturelle et linguistique qui confèrent au Québec une vocation distincte dans l'ensemble fédéral. Le Québec doit détenir, à l'intérieur de ce régime, tous les pouvoirs fiscaux et économiques nécessaires à la réalisation de ces objectifs propres sur le plan social et culturel. Le Parti libéral du Québec s'engage donc publiquement à rechercher en priorité un partage nouveau, plus moderne et plus juste, des ressources fiscales et des pouvoirs nécessaires à l'épanouissement économique, social et culturel de la collectivité québécoise conformément à sa politique constitutionnelle, notamment dans les domaines de la radio et de la télévision, de l'immigration, de la sécurité sociale, de la fiscalité et du développement économique. C'est avec sereux, compétence et détermination que le Parti libéral du Québec s'engage à entamer avec le Gouvernement fédéral et les autres provinces des négociations serrées qui mèneront à ce réaménagement des compétences législatives propres à chacun des niveaux de gouvernement. Le Parti libéral du Québec croit que la réalisation de cet objectif exige que nous bâtissions une nouvelle fédération canadienne, nous la bâtirons ensemble.

Alors, je me sens assez à l'aise, compte tenu du programme du Parti, pour poursuivre dans le sens que j'ai suivi ou disons dans le sens de mes gestes, de mes actions, de mes paroles depuis deux ans.

L'avis des militants et des collaborateurs

Également, à la suite du 11 mai, des assemblées ont été convoquées dans tous les comtés de telle sorte que les associations libérales dans chaque comté puissent faire le point en ce qui avait trait à ce moment aux négociations avec le secteur public et le secteur parapublic. Telle assemblée qui a été convoquée dans le comté de Louis-Hébert et qui n'avait donc pas pour but premier de discuter de mon avenir politique, a été tenue le 25 mai c'est-à-dire deux semaines après les événements auxquels j'ai fait allusion plus tôt et évidemment la question en plus de celle des négociations, cette question a été soulevée et elle a été discutée. J'ai alors fait état des motifs de mon insatisfaction ainsi que j'avais fait publiquement et l'association du comté a adopté une

résolution, dont voici les deux paragraphes les plus importants.

"ATTENDU que le député de Louis-Hébert a fait connaître aux membres de l'Association Libérale Provinciale du comté de Louis-Hébert les motifs de son insatisfaction et le sens de l'action qu'il entend poursuivre au sein du Gouvernement du Québec, il est résolu par un vote de confiance à l'endroit du député de Louis-Hébert qu'il poursuive au sein du Gouvernement la défense des objectifs et des réformes qu'il propose tant dans le domaine des relations fédérales-provinciales que dans le domaine des politiques sociales, économiques et culturelles propres au Québec."

Voilà un témoignage qui est très clair, reçu de l'Association de mon comté. Également, j'ai reçu de nombreuses lettres de divers endroits, de diverses personnes au Québec, en fait en nombre assez élevé et à quelques exceptions près, ces lettres me demandaient de ne pas quitter mon poste. Dans bien des cas, les gens prenaient soin de bien identifier qui ils n'étaient pas nécessairement membres du Parti libéral. Alors, il ne s'agissait pas d'une opération concertée, il s'agissait vraiment de lettres qui m'ont été envoyées de façon aussi spontanée que je pense qu'il est possible de le faire. Dans les quelques exceptions, ce qui est un peu malheureux et décevant, c'est que certaines venaient de personnes âgées qui évidemment n'avaient pas compris le sens de mes réactions vis-à-vis l'augmentation de la pension de vieillesse et qui se prononçaient sur cette question. Également, dans ces lettres ce qui ressortait le plus clairement dans bon nombre d'entre elles, c'est que ma démission aurait été beaucoup plus, pour ces personnes, une démission face au travail à accomplir qu'une démission pouvant apporter un changement significatif quant aux problèmes qui étaient alors discutés et dont j'ai fait la revue ce matin.

Depuis ce temps vous avez été témoins par exemple de la présentation au gouvernement du mémoire de la Chambre de Commerce de la Province de Québec, où se révèle un changement assez sensible et assez marqué dans

les positions prises par cet organisme contrairement au passé face à la question de la politique sociale et changement marqué justement dans le sens de la politique que j'ai exposée. Voilà une première série de motifs qui, après réflexion, m'ont incité à prendre la décision de demeurer.

Les choses qui restent à faire

Deuxièmement, j'ai considéré l'importance de poursuivre le travail en cours dans le secteur des Affaires sociales. Je ne veux pas revenir sur chacune des questions mais il y a l'intégration des deux ministères qui a été effectuée. Il est évident que l'amélioration de cette machine administrative extrêmement complexe qu'est le ministère des Affaires sociales n'est pas terminée, que c'est une tâche qui doit être poursuivie. Il y a l'implantation de la Loi 65; nous sommes en fait dans les premières phases d'implantation de cette loi. Il y a toute la réforme des corporations professionnelles; vous savez tous les mémoires que nous avons reçus à ce sujet. Il y a l'ensemble des projets de loi qui ont été déposés. Il y a enfin tout le secteur que nous n'avons pas encore abordé au cours de l'automne, secteur extrêmement important de la protection de l'enfance. Lorsque l'on connaît les problèmes de délinquance, les problèmes qu'ont les jeunes face à la drogue, face à leurs possibilités de vivre dans le type de société dans lequel nous vivons, face aux institutions qui revêtent un caractère encore assez traditionnel dans ce secteur, on devine le travail à faire.

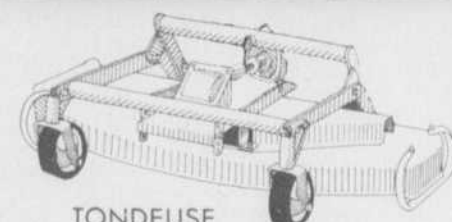
Il y a également les négociations dans le secteur de l'assurance-maladie et vous savez comme moi l'importance de ces négociations à cause des sommes en cause et aussi à cause des objectifs poursuivis. Il y a également dans tout le secteur des Affaires sociales la nécessité de poursuivre les efforts de contrôle des dépenses de telle sorte que nous puissions en arriver à une meilleure allocation des ressources. Il y a également au plan de la sécurité du revenu, l'importance de poursuivre l'amélioration de tous les mécanismes administratifs entourant la loi

d'aide sociale étant donné qu'il s'agit là du programme à partir duquel éventuellement le régime général d'allocations sociales sera élaboré, sera mis en vigueur. Alors, même dans ce secteur, la poursuite, disons au plan du changement des attitudes, du changement des objectifs, alors la poursuite d'une campagne d'information, de conviction, d'élaboration ou d'exposition des problèmes de telle sorte que nous en venions enfin à franchir les vraies étapes, celles qui sont les plus significatives.

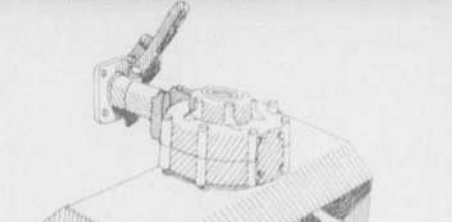
Également, comme cela a été souligné, il y a le fait qu'au ministère des Affaires sociales, de nombreux hauts fonctionnaires sont venus se joindre à l'équipe en place. Il s'agit d'une équipe extrêmement compétente, dévouée, qui épouse les objectifs que le ministère a exposés depuis deux ans ou que j'ai exposés depuis deux ans et tout comme je compte sur eux et j'ai compté sur eux au cours des dernières années, je crois qu'il est possible pour moi de dire qu'ils comptent également sur moi et c'est un des motifs qui m'a incité à demeurer en fonction.

On peut se demander pourquoi, alors qu'il semble bien qu'une élection fédérale approche, pourquoi alors mettre en évidence ce type de problèmes. A mon sens, c'est justement à l'approche d'une élection qu'il est important de mettre en relief les problèmes qui existent, d'essayer de les exposer le plus clairement possible afin que les gens soient vraiment en mesure de porter les jugements, de faire les choix qui s'imposent au moment où une fois par trois ou quatre ans, selon les circonstances, ils peuvent plus directement qu'en aucun autre moment se prononcer en tant que citoyens. Dans ce sens, il m'a paru important d'exposer des conclusions que je dégage de la non-adoption du projet de loi sur les allocations familiales fédérales.

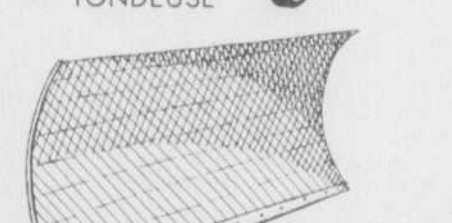
VOTRE GRAVELY VOUS SERT DE



TONDEUSE



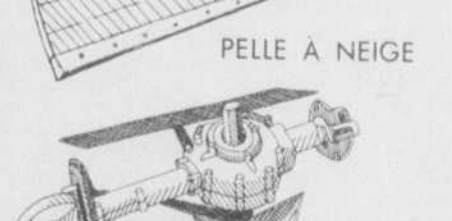
CULTIVATEUR



PELLE À NEIGE



DE CHARETTE POUR TRANSPORT



TONDEUSE ROTATIVE



SOUFFLEUSE À NEIGE (avec déflecteur facultatif)

Pour tout ouvrage, soit: tonte, jardinage, enlèvement de la neige, il y a un accessoire pour accomplir le travail à son mieux. Un modeste placement vous permet d'exécuter bien des travaux avec le tracteur à monture ou le tracteur convertible: de labourer un terrain jusqu'à l'enlèvement de la neige. Une visite vous permettra de voir comment les accessoires Gravely peuvent vous faciliter les corvées.



Tracteur à monture avec la tondeuse rotative de 80"

Ouvert de 8.30 A.M. à 5.00 P.M. — du lundi au samedi inclus

W.H. Perron

515 boul. Labelle, Chomedey
(1/2 mille au nord du pont Cartierville)

Tél.: 332-3610 Montréal et les environs.

Café-Thé Confiture

ADOPTÉZ LES PRODUITS

DESY

RECONNUS LES MEILLEURS

J.A. DESY L^{re}

MONTREAL 521-1104

VOLS CANADA-EUROPE CANADA

Vers l'EUROPE aller-retour à partir de \$188 (Selon la saison)

DESTINATIONS Paris Bruxelles-Zurich Madrid-Genève

S.E.T.A. Vacances 1176 rue Drummond Montréal 107 Tél.: 861-0200

CAMPONAC

ROUGE

Grand vin de Bordeaux

S.A.Q. 390F \$2.15

lettres au Devoir

Un défaut de planification dans la formation des enseignants

Les statistiques de la C.E.Q. nous apprennent récemment que 5417 enseignants avaient été congédiés au printemps de cette année, dont 1049 pour surplus de personnel. 50% de ces congédiés étaient des femmes. La plupart étaient diplômées et expérimentées. Combien de tous ces congédiés seront réengagés? Nul ne peut le dire avec certitude actuellement. Un fait est certain, c'est qu'il y aura du chômage chez les enseignants en septembre et dans les années qui s'en suivent. Et les centres de formation des maîtres continuent à former de nouveaux professeurs à tour de bras...

Il est temps qu'une véritable planification objective et désintéressée sorte des tiroirs et se mette au service de la population! Car un congédiement, quelles qu'en soient les causes et la nature, c'est une épreuve pénible. En une époque où l'on veut rendre l'école plus humaine, il serait bon de réfléchir d'une façon active à ces 5417 victimes, aux heures d'anxiété et d'angoisse qu'elles traverseront, aux espoirs frustrés qu'elles connaîtront pendant les vacances. Quand on veut rendre l'école plus humaine, on devrait penser aussi aux enseignants. Je serais même porté à écrire: On devrait SURTOUT penser aux enseignants. Car l'état psychologique de cet enseignant aura une répercussion sur toute l'école. Le proverbe pédagogique qui dit: "Tant

vaut le maître, tant vaut l'école" est encore vrai de nos jours. Un maître stable et heureux aura vraisemblablement une meilleure influence éducative.

Pour revenir au surplus d'enseignants, il faut préciser que cette surpopulation de maîtres ne se fait pas sentir dans tous les secteurs. La lutte pour les emplois est particulièrement âpre dans le secteur académique. Dans l'autre secteur, celui que l'on appelle du nom pompeux de "professionnel" (il s'agit du secteur des métiers), il y a actuellement pénurie de maîtres qualifiés. C'est vers ce secteur que les jeunes candidats à l'enseignement devraient se diriger, s'ils veulent éviter des frustrations pénibles. D'une part, nous avons trop de professeurs de français, d'histoire, d'anglais; d'autre part, nous manquons de professeurs de mécanique, d'imprimerie, de soudure.

Et le plus paradoxal de toute cette histoire, c'est qu'actuellement, dans notre province, il n'y a AUCUNE institution qui donne des cours de formation à ceux qui désirent enseigner au secteur professionnel. La prise en main par les universités de toute la formation des maîtres était loin de favoriser cette catégorie de candidats. N'étant pas de niveau universitaire, ces candidats devraient normalement être dirigés vers le niveau collégial. Il semble qu'une décision des autorités dans cette question soit sur le point d'être rendue. Espérons qu'elle sera prise assez tôt pour que les candidats fassent un choix éclairé et rationnel.

R. PARADIS
Saint-Léonard, le 14 juillet 1972

La CROIX-ROUGE C'EST VOUS C'EST MOI C'EST NOUS TOUS

suites
de la première
page

M. SADATE

même histoire.

D'autre part, a-t-il poursuivi, des objectifs fondamentaux de notre politique étrangère étaient de maintenir des liens solides et à tous les niveaux, avec l'Union soviétique, qui nous a aidés militairement et économiquement face à notre ennemi qui jouit d'un soutien total de la part des États-Unis.

Après avoir fait l'éloge de l'Union soviétique et énuméré les différentes crises à l'occasion desquelles Moscou a apporté son soutien matériel et moral à l'Égypte, le président Sadate a évoqué ses contacts avec les dirigeants soviétiques concernant la livraison à l'Égypte d'armements soviétiques, dans le but de liquider les séquelles de l'agression israélienne de 1967. Lors de ces négociations, qui se déroulaient toujours dans le défi de l'amitié égypto-soviétique, ne manquaient pas, de temps en temps, de points de désaccords, a déclaré le chef d'État égyptien, qui a poursuivi: Nous n'ignorons pas que l'Union soviétique en tant que grande puissance a son rôle à jouer sur la scène internationale et sa propre stratégie. Quant à nous, une partie de notre territoire est occupée et notre but, sur les pays égyptien et arabe est la libération de ces territoires. D'ailleurs nous sommes persuadés que face à l'intransigence d'Israël et au soutien permanent que lui apportent les États-Unis, la crise du Moyen-Orient ne sera résolue que par une bataille décisive.

Le principal différend, a-t-il précisé, a toujours porté sur la nature de ces armements et la date de leur livraison à l'Égypte. Tout le long de ces négociations nous avions toujours l'équipement militaire quel que soit sa nature, car toute décision politique égyptienne ne doit émaner que de la direction politique et du peuple égyptiens sans permission préalable de qui que ce soit.

A Moscou, l'annonce de la crise a été accueillie avec calme dans les milieux soviétiques responsables où l'on admet cependant que cette situation comporte certains risques. Pour le Kremlin l'échec de la visite-éclair la semaine dernière du premier ministre égyptien ne constitue pas une surprise.

De source soviétique on indique que de sérieuses divergences sur les moyens susceptibles de permettre une récupération des terres arabes occupées par Israël avaient opposé à M. Azziz Sedki aux dirigeants soviétiques.

Telle qu'on la résume aujourd'hui de source informée la position de l'URSS, à la lumière de la nouvelle crise, se fonde sur deux principes: soutien à la cause arabe, mais refus du recours à la guerre.

Au Caire, la décision du président Sadate provoqué, estime-t-on, une vive satisfaction dans les rangs des forces armées égyptiennes. Les démêlés du ministre de la guerre, le général Sadek, avec les autorités militaires de Moscou avaient en fait, créé un profond sentiment anti-soviétique dans l'armée égyptienne où le général Sadate semble jouir d'une grande popularité.

A Londres aussi, on croit que le président Sadate a été obligé de demander le rappel des conseillers militaires soviétiques afin d'apaiser le mécontentement grandissant de l'armée égyptienne et de prévenir un coup d'État dirigé contre lui-même.

Selon des renseignements parvenus à Londres, la révolte qui grondait parmi les officiers égyptiens avait pris des proportions considérables au cours des dernières semaines.

Les chefs d'accusation retenus par le chef de l'État égyptien contre l'Union soviétique sont nombreux mais toujours indirects:

- La volonté de l'URSS de limiter les fournitures d'armes à l'Égypte et de parvenir à un accord qui ne modifierait pas l'état de "ni guerre ni paix" au Proche-Orient.
- Disponibilité de l'URSS à accepter une rectification des frontières de l'Égypte avec Israël.
- Fourniture d'une assistance militaire peu efficace jusqu'à présent.
- Application de certaines restrictions sur la fourniture, le fonctionnement et l'utilisation d'armes perfectionnées.
- Carence ou refus de livrer des armes aux dates fixées.

Ce réquisitoire public du président Sadate contre l'Union soviétique est d'autant plus grave qu'il est suivi par une initiative qui manifeste concrètement et sans ambages la volonté du chef de l'État égyptien de traiter dorénavant sur un pied d'égalité avec Le Kremlin.

BILAN

Jean, et le créditiste Antoine Drolet, par exemple, si ce n'est que le premier est d'esprit moins "libéral" que le second.

Quant au premier ministre lui-même, il se soucie fort peu de la vie parlementaire, sauf pour s'occuper de haute stratégie dans les passes difficiles. Ce qui compte pour lui, ce n'est pas tant l'importance et la qualité des lois adoptées que leur nombre, ce dont il se glorifie.

Pensez donc, le gouvernement a fait adopter près de 200 lois depuis deux ans. Mais de ce nombre, combien y en a-t-il qui marquent vraiment des étapes importantes? Une douzaine tout au plus.

M. Bourassa ne prend pas très au sérieux le jeu parlementaire. Il esquive les questions, fait des pirouettes, joue de ruse avec l'opposition. Il ne participe pas aux grands débats, laissant les ministres se débattre de leur mieux. Ses interventions importantes, il les fait à l'extérieur de l'Assemblée nationale, de préférence à la télévision, où il lui est plus facile de faire passer ses "mes-

sages" comme il le veut bien. Le renouveau du parlementarisme, il y croit du bout des lèvres, et ce n'est pas de sa faute si le nouveau règlement parlementaire (le code Lavoie) a allégé et assaini sensiblement les débats.

Malgré tout cela, le gouvernement traverse sans trop d'encombres les crises qui secouent périodiquement le Québec. Est-ce parce que, d'instinct, la majorité de la population fait alors confiance au gouvernement en place? Ou parce qu'il inspire confiance? On ne sait trop dire, mais il ne semble pas sortir trop amoichi des derniers événements. M. Bourassa s'en réjouit d'ailleurs et se voit installé au pouvoir pour plusieurs années encore.

Somme toute, M. Bourassa est assez satisfait de lui-même et de ses "performances". Il n'en est pas moins conscient de la faiblesse du conseil des ministres. Périodiquement, il tente de renforcer le Cabinet et d'y amener du sang neuf. Il essuie des refus; ceux qui sont là ne veulent pas partir, et ceux qu'il voudrait y amener ne veulent pas se jeter dans la fournaise. C'est ainsi que naissent les rumeurs de remaniement.

Le remaniement effectué en février dernier a enfin permis à M. Guy Saint-Pierre de se tailler un rôle à sa mesure. Déjà, il est plus à l'aise au ministère de l'industrie et du commerce et son influence commence à se faire sentir.

Quant au ministre de l'éducation, le Dr François Cloutier, il est heureux à son nouveau poste, mais son "règne" a surtout été marqué jusqu'ici de verbalisme.

D'autres ministres, plus discrets, n'en accomplissent pas moins du travail sérieux. Parmi ceux-là, il y a M. Normand Toupin, à l'agriculture, secteur important et trop négligé par la presse en général.

Bref, en dépit de sa faiblesse interne, ou en tout cas de son manque d'éclat, le gouvernement donne une certaine impression de stabilité.

Cela tient en bonne partie à la faiblesse de l'opposition, du moins telle qu'elle se manifeste au Parlement.

En fait, les trois partis qui forment l'opposition se chamaillent beaucoup plus entre eux que contre le gouvernement, qui se frotte les mains d'aise et au besoin entretient habilement la discorde dans les rangs adverses.

L'Unité-Québec de M. Gabriel Loubier, c'est encore l'Union nationale et pas encore un élément important dans l'échiquier politique du Québec. Les députés comme les militants, vieillissent, et on ne voit pas très bien où est la relève ni son importance.

Pire encore, les rangs du parti de M. Loubier sont décimés par la maladie. Trois ou quatre députés, dont l'ex-premier ministre, M. Bertrand (son expérience et sa sagesse seraient pourtant précieuses), ne participent pas aux travaux de l'Assemblée. Tant et si bien qu'il n'y a qu'une douzaine d'élus, et qu'une demi-douzaine seulement sont vraiment utiles. Lorsqu'ils sont en veine de confidences, les stratégies du gouvernement se font fort de faire disparaître l'Unité-Québec en deux temps et trois mouvements. Il suffirait pour cela de quelques nominations choisies avec soin et sur mesures pour MM. Rémi Paul, Jean-Noël Tremblay et Clément Vincent, tout en faisant entrer M. Jean-Paul Cloutier au Cabinet, disent-ils. Mais ils s'en gardent bien, tellement la présence de ce parti est nécessaire en Chambre, et même bienfaissante, surtout lorsque le Parti québécois fait mine de vouloir être dur. Le gouvernement a à peine besoin de se défendre. M. Tremblay ou un autre ouïste se porte vaillamment à son secours.

Mais il faut se garder de porter un jugement hâtif. Ce n'est qu'à l'automne que l'on pourra voir les retombées du congrès de mai dernier et mesurer si "l'anti-syndicalisme" virulent de M. Loubier lui est, bénéfique en termes de clientèle électorale.

Quant au Parti québécois, à force de se faire dire qu'il constituait la véritable opposition parlementaire, il a fini par le croire et à se trouver beau et fin en se regardant dans le miroir. Il n'a pas manifesté depuis avril la même vigueur qu'au cours des deux premières années, improvisant plus et se perdant plus souvent qu'à son tour dans la "procédurité" aiguë.

Il est vrai que, pour ce parti, contrairement aux trois autres, l'air parlementaire ne constitue pas le fer de lance. Il est vrai également que des tensions se manifestent entre la tendance que représente le chef, M. René Lévesque, et celle qu'incarne le leader parlementaire, M. Robert Burns. Il en résulte que le parti est plus ou moins tiraillé et que son action parlementaire a perdu du mordant au cours des derniers mois.

Certains députés manifestent même un certain laisser-aller. A deux reprises, au cours de l'étude de crédits budgétaires fort importants, ceux de l'éducation et ceux des communications, le PQ s'est fait jouer un vilain tour par l'Unité-Québec et M. Tremblay. Les deux fois, le porte-parole péquiste, était en retard, et les crédits furent adoptés en son absence. En une autre occasion, le débat sur le discours inaugural a tourné court, en l'absence du Dr Camille Laurin, et aucun autre péquiste n'a eu la présence d'esprit de prendre la relève.

Ce sont des incidents mineurs, bien sûr, mais qui n'en indiquent pas moins un certain climat dans lequel baigne le Parlement de Québec.

Que dire finalement des deux factions créditistes, sinon que leur schisme leur cause un tort énorme et les a complètement déboussolés, tant au Parlement qu'à l'extérieur.

Chose étrange, la scission survient au moment où le parti créditiste gagne en popularité en province, selon divers sondages. L'instinct de survie devrait pousser les deux groupes Samson et Bois à faire la paix au plus tôt, au besoin en recourant à un tiers.

M. Camil Samson, qui était haut en couleurs, a perdu la moitié de ses moyens. M. Armand Bois est "un bon gars", mais il n'a rien du leader naturel et du tribun — genre Caouette ou Samson — qu'affectionnent les créditistes. Et le service de recherche que le groupe Bois devait se donner, on ne sait trop où il se niche, les interventions des députés n'étant pas plus substantielles que l'an dernier. Mais la bonhomie et la simplicité des députés créditistes leur permettent d'obtenir

des "petites faveurs" pour leurs comités, ce qui n'est pas négligeable aux yeux des électeurs.

En somme, aucun des trois — ou quatre? — partis de l'opposition n'est vraiment fort et ferme devant le gouvernement, occupés qu'ils sont à reconstruire, à réduire les tensions ou à replâtrer les dissensions.

Le gouvernement, dans les circonstances, a la partie belle et facile pour esquiver les questions, éviter les problèmes, ajourner les grands débats sur la relance économique, la langue de travail ou l'enseignement à long terme.

Et l'on a nettement l'impression que, ayant franchi la moitié du chemin qui le mène aux élections générales de 1974, il fera tout en son pouvoir pour qu'il continue d'en être ainsi, avec la "collaboration" de l'opposition!

CASTONGUAY

autre pomme de discorde entre MM. Munro et Castonguay, entre Québec et Ottawa? "On verra bien", dirait volontiers M. Castonguay. Mais il est vrai que les horizons nouveaux ont ces temps-ci une couleur électorale à Ottawa!

D'autre part, les porte-parole de trois associations ontariennes de retraités ont qualifié d'"inutile" le projet fédéral. Les personnes âgées ne prendront sans doute pas l'initiative de se regrouper pour concevoir des projets, ont-ils expliqué. L'un d'eux a remarqué que le programme tenait à l'écart 99% des personnes âgées de 80 ans et plus. Un autre a estimé que \$10 millions représentaient une goutte d'eau dans la mare, le troisième précisant que son groupe s'attendait à un budget de \$31 millions, salaires et frais d'organisation inclus comme à Perspectives Jeunesse, alors que le règlement à l'intention des retraités ne paie que les frais, sans salaires.

MAUDLING

est liée.

Ce "don" était fait en paiement des services rendus par M. Maudling en tant que président d'une des sociétés d'import-export de M. Poulson, et pour compenser l'absence d'émolument de M. Maudling à ce poste qui lui a été confié alors qu'il était dans l'opposition.

Dans sa lettre de démission au premier ministre, M. Maudling estime que son action "ne peut être sujette à critique ou enquête". Il reconnaît cependant tout l'embarras qu'a causé l'enquête criminelle décidée par le procureur-général, qui rendrait extrêmement délicat son maintien à la tête du Home Office, responsable à ce titre de la police.

Ce n'est pas la première fois que M. Maudling est impliqué dans une affaire de ce genre. Il avait été critiqué pour avoir accepté de faire partie du conseil d'administration d'une société d'investissements "off-shore", The Real Estate Fund of America, dont le principal responsable, M. Jérôme Hoffman, purge actuellement une peine de deux ans de prison à New York pour escroquerie.

En juillet 1969, M. Maudling abandonnait son siège au conseil de cette société, expliquant alors qu'il n'avait pas eu connaissance du passé chargé de M. Hoffman.

S'il quitte le gouvernement, M. Maudling n'abandonne cependant pas la vie publique et il continuera de siéger à la Chambre des communes où, personnalité respectée par tous, sa démission a été accueillie avec sympathie sur tous les bancs.

Dès son entrée au Parlement, il est remarqué par les dirigeants du parti conservateur. Conseiller économique de Sir Winston Churchill, alors leader de l'opposition, il se voit confier, dès le retour de son parti au pouvoir, ses premiers portefeuilles de secrétaire d'État, avant d'être nommé ministre du Ravitaillement, poste-clé, en 1959 puis trésorier-payeur général un an plus tard.

Partisan convaincu de l'Europe, il est stupéfait par le veto du général de Gaulle, mais n'en poursuivra pas moins, aux côtés d'Edward Heath, à faire campagne pour une alliance européenne, jouant un rôle de premier plan dans la création de l'Association européenne de libre-échange.

En 1950, il est ministre du Commerce; en 1951, ministre aux Colonies; un an plus tard Chancelier de l'échiquier, poste qu'il conservera jusqu'à la chute des conservateurs en 1954.

Dans l'opposition, où il est un des principaux porte-parole des Tories, il renforce sa position au sein du parti, ce qui lui vaudra d'être l'adjoint direct du premier ministre dès le retour des conservateurs au pouvoir, en juin 1960.

Il arrive au Home Office à un moment délicat et prend en main le conflit irlandais, en augmentant les effectifs de l'armée britannique en Ulster.

Mais, pris entre la volonté de lancer une initiative politique pour régler le conflit et les appels à la fermeté des conservateurs et des unionistes, il n'échappera pas à la critique, se voyant accusé de pratiquer une politique d'hésitation.

La prise de contrôle direct de la province par Londres, le 14 mars dernier, et la nomination de M. William Whitelaw en tant que ministre responsable lui retire alors la responsabilité de l'Irlande du Nord.

M. LOUBIER

qui doit renoncer pour l'instant à son propre projet d'allocations familiales et à la poursuite de ses grandes politiques sociales.

Le chef de l'Opposition a parlé brièvement de la crise interne traversée par le cabinet Bourassa depuis l'annonce de la démission du ministre Castonguay, qui a d'ailleurs manifesté lundi son intention de remplir son mandat jusqu'aux prochaines élections.

"Le malaise se prolonge inévitablement au sein du fonctionnarisme, où il se traduit par des démissions spectaculaires", poursuit le conférencier, qui constate avec regret "l'affaiblissement du ministère des affaires intergouverne-

mentales", depuis le départ de son sous-ministre, M. Claude Morin.

Comme conséquences de cette "confusion", M. Loubier a dit que des entreprises paragonnementales comme SOGEFOR et SOMA "se voient contraintes de fermer leurs portes". Selon lui, rien n'est plus fatal aux investissements que des situations incertaines.

Au niveau social, partout se multiplient "les grèves, les recriminations, les jérémiades: la moitié du Québec manifeste contre l'autre moitié".

Comme solution de rechange, M. Loubier préférerait la tenue d'un référendum plutôt que d'une élection pour que la question constitutionnelle, isolée des autres préoccupations, puisse être tranchée une fois pour toutes.

REMANIEMENT

C. Van Horne, et le ministre sans portefeuille George McInemey, qui dirige la commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick.

Le ministre du travail Rodman Logan n'assumera plus désormais la responsabilité du secrétariat provincial.

Deux anciens ministres sans portefeuille, Cyril Sherwood, (PC-Kings) et Everett Chalmers (PC-Fredricton) ne font plus partie du Cabinet.

Lors de la conférence de presse qu'il a donnée après l'assermentation des trois nouveaux ministres, le premier ministre Hatfield a dit de MM. Chalmers et Sherwood qu'ils avaient rendu des "services remarquables" au gouvernement depuis leur nomination à la fin de 1970.

Le premier ministre n'a d'autre part pas annoncé les noms du nouveau président de l'Assemblée et du whip gouvernemental.

Ce remaniement était le premier depuis la victoire du parti conservateur en octobre 1970. Lors de cette élection, le gouvernement de Louis Robichaud, au pouvoir depuis 10 ans a été défait.

Le premier ministre a dit que les changements apportés réduiraient les fardeaux de certains ministres et rendraient son gouvernement plus efficace.

DÉCOUVERTE

paillé, 59 Africains hurlant qu'on les laisse sortir.

Cette traite de travailleurs est menée par une organisation comprenant de cinq à dix membres, a révélé M. Rispoli. L'un d'eux avait été arrêté à Rome le mois dernier, puis relâché sur ordre d'un magistrat, en attendant son jugement.

Les réclamations des voisins, se plaignant que des Africains sortaient dans la rue pour se soulager, avaient amené la police à effectuer deux perquisitions dans l'appartement en sous-sol, à Rome, d'un certain Aldo Busciddo, 24 ans, originaire de Sardaigne. Elle devait y découvrir, vivant dans des conditions dignes d'un camp de concentration, 89 ressortissants du Mali, du Sénégal et de Côte d'Ivoire, vêtus des vêtements colorés de leurs pays.

Une cinquantaine d'entre eux ont jusqu'à présent été rapatriés.

Depuis deux ans, a révélé M. Rispoli, un homme de race blanche, basé au Mali, voyage en Côte d'Ivoire et au Sénégal, offrant aux hommes jeunes, mais également à des vieillards et à des enfants "un travail sûr et bien payé en Europe".

Il a ainsi appâté des centaines d'hommes, leur promettant à charge pour eux de rembourser les frais par la suite, un voyage gratuit en Europe.

Les candidats au voyage étaient ensuite transportés en avion à Tunis où ils attendaient un certain Adda Ramessu, qui vit dans un hôtel de luxe et se déplace en Cadillac à air conditionné. Logés dans des cabanes, ils étaient ensuite envoyés vers Rome ou Palerme par des vols touristiques de groupe. De là, il était envoyé par chemin de fer à Alessandria où un certain Aldo Pucceddu, pense la police — leur demandait 50 francs pour les faire passer en France en camion scellé.

Réceptionnés à Paris par un homme connu sous le pseudonyme de Sow Amabeau demeurant 74, rue Riguelle, ils étaient engagés pour des travaux de force sur des chantiers de construction, à des salaires peu élevés, sans bénéficier de la sécurité sociale. Ils devaient verser la plus grande partie de leur salaire des premiers mois pour payer leur transport depuis l'Afrique.

AUGMENTATION

villes, augmenté dans quatre et sont demeurés les mêmes à Toronto et à Winnipeg.

Quant aux prix des tabacs et alcools et de la lecture et des loisirs, ils ont subi des variations diverses d'une région à l'autre du pays.

Au cours des 12 derniers mois, c'est à Saint-Jean (T.-N.) que les prix ont le plus augmenté, soit 4,4 pour cent, et à Québec, le moins, soit 2,2 pour cent.

L'augmentation a été de 4,2 pour cent dans la région d'Edmonton-Calgary, de 3,0 à Vancouver, de 3,8 à Saint-Jean, N.-B., de 3,6 à Saskatoon-Regina, de 3,4 à Toronto, de 3,2 à Montréal, de 3,1 à Ottawa, de 3,0 à Winnipeg, de 2,8 à Halifax et à Thunder Bay.

Toutefois, c'est à Ottawa que les prix à la consommation étaient les plus élevés, suivi de Toronto et d'Edmonton-Calgary.

Quant aux prix de l'alimentation, ils ont augmenté de huit pour cent à Vancouver au cours des 12 derniers mois. Cette hausse n'a été que de 4,2 pour cent à Montréal et de 3,8 à Québec et de 3,1 à Ottawa.

Durant cette période, les prix de l'habitation ont varié d'une hausse de 3,9 pour cent à Saint-Jean (T.-N.) et d'Edmonton-Calgary à une augmentation de 1,3 à Montréal et Québec.

Quant aux prix de l'habillement, ce sont les gens d'Ottawa qui ont absorbé la plus forte hausse, soit 3,5 pour cent, alors que ceux de Thunder Bay profitaient d'une baisse de 0,7 pour cent. A Montréal et à Québec, l'augmentation de ces prix a été de 1,3 pour cent.

Les prix des transports ont augmenté de 4,6 pour cent à Saint-Jean (T.-N.), mais de 0,4 à Ottawa. A Montréal et à Québec, la hausse a été de 2,0 et 3,1 pour cent respectivement.

Quant aux soins personnels et de san-

Mme Claire Culhane

"Une Québécoise au Vietnam"

"Les droits d'auteur seront partagés entre le Comité pour la défense de Jacques Rose et Collecte Vietnam".

Cette petite phrase apparaissant en première page du témoignage de la montréalaise Claire Culhane que vient de publier les Éditions québécoises indique déjà le ton de "Une Québécoise au Vietnam".

Au-delà du "génocide conscient du peuple vietnamien" dont elle accuse les États-Unis et de la complicité du Canada qu'elle qualifie de "commis-boucher" dans la guerre du Vietnam, Claire Culhane décrit l'ensemble des "forces essayant de contrecarrer les mouvements de libération dans le monde".

"J'écris ce récit, dit-elle dans son avant-propos, fière d'être une québécoise luttant pour un avenir où il n'y aura plus de "vietnam" à l'étranger et plus d'avilissement chez nous".

Fille d'immigrants juifs venus de Russie, Claire Culhane fréquente l'école dans l'est de Montréal. Selon son témoignage, elle prit alors conscience de la pauvreté des quartiers francophones de la métropole.

"J'ai dû me cacher, ajoute-t-elle, des escouades anti-communistes de Duplessis, un mandat d'arrestation ayant été émis contre moi lors des premières Mesures de guerre".

"J'ai participé au mouvement de jeunes qui luttait contre la guerre d'Espagne, c'est à ce moment que je suis devenue consciente du caractère international de la lutte pour les droits de l'homme".

L'assurance-hospitalisation
québécoise étendue à des
hôpitaux d'autres provinces

QUEBEC (PC) — Le ministre Claude Castonguay a fait savoir que tous les services externes couverts par le régime québécois d'assurance-hospitalisation seront désormais dispensés gratuitement aux résidents assurés du Québec dans certains hôpitaux de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, liés par contrat avec le ministère des Affaires sociales.

Le titulaire de ce ministère a expliqué d'ailleurs que cette initiative est essentiellement destinée à mettre fin aux problèmes des Québécois résidant dans les zones limitrophes, notamment les citoyens de Hull, qui n'étaient pas couverts jusqu'à présent pour les services externes reçus dans un hôpital hors du Québec.

A la suite d'ententes avec les trois autres provinces, des contrats de service ont été proposés par le ministre Castonguay à treize hôpitaux qui sont considérés comme étant plus accessi-

Conférence
de presse
de M. Trudeau
aujourd'hui

OTTAWA (CP) — Les conférences de presse que le premier ministre Trudeau donne de façon presque routinière en deux occasions annuelles, toutes deux de vacances: celles de la saison d'été et celles des Fêtes, ne suscitent maintenant que peu d'intérêt particulier, dans les médias d'information. Même dans les milieux les mieux renseignés, en effet, personne ne s'attend que M. Trudeau annonce la moindre nouvelle d'importance au cours d'une rencontre avec la presse, à midi aujourd'hui.

Il est possible que le premier ministre fasse état de certaines nominations de dernière heure, et qu'il traite de l'attitude du parti libéral devant les problèmes de l'heure, celui notamment du chômage. Mais on croit savoir que la plupart des programmes pré-électorales qui sont présentement mis au point ne seront définitivement arrêtés que la semaine prochaine.

Aussi voit-on la rencontre d'aujourd'hui avant tout comme un signal de vacances pour les ministériels qui se trouvent encore dans la capitale. Quant à M. Trudeau lui-même, on s'attend qu'il passe quelques semaines en Colombie-Britannique, la province natale de sa femme.

té, leurs prix ont varié entre une augmentation de 0,7 à Québec et de 9,3 à Saint-Jean, (T.-N.).

Les prix des loisirs et lecture ont varié entre une baisse de 0,4 pour cent à Saint-Jean (T.-N.) et une augmentation de 6,2 à Saint-Jean (N.-B.). A Montréal et Québec, la hausse a été de 6,2 et 1,6 pour cent respectivement.

Enfin, les prix des tabacs et alcools ont augmenté de 7,1 pour cent à Saint-Jean, (T.-N.), mais ont régressé de 0,5 pour cent à Saint-Jean, (N.-B.). Quant aux Montréalais et aux Québécois, ils ont absorbé des hausses de 2,7 et 3,0 pour cent respectivement.

IRONSIDE

Suite de la page 3

C'est ainsi qu'à Lucerne, en banlieue de Hull, près d'une trentaine des 121 tests effectués par les experts de la Régie des eaux ont conclu à la contamination des eaux.

C'est ce qui amène le ministre Goldbloom à croire que la solution serait peut-être de démenager les populations et de transformer tout cet environnement en secteurs industriels pour la capitale nationale.



Parti en octobre 1967 comme conseillère et assistante administrative au Sanatorium canadien de Quang Mgaï, elle en revint dégoûtée du rôle de complice joué par le Canada dans la guerre du Vietnam.

"Si ce récit, conclut-elle, atteint son but et alerte l'opinion publique pour mettre un terme à la participation du Canada, en tant que "commis-boucher" dans ce carnage, j'aurai payé un peu de ma dette envers mes amis vietnamiens".

bles pour la population frontalière du Québec que des hôpitaux québécois. Cinq hôpitaux ont déjà accepté les termes de ces contrats et se verront remboursés selon les taux en usage au Québec.

Il s'agit de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph de Campbellton, au Nouveau-Brunswick de l'hôpital régional d'Edmunston; du "Jackman Memorial Hospital", Labrador City, Terre-Neuve; l'Ottawa General Hospital et l'hôpital général de Hawkesbury, en Ontario.

Des contrats analogues sont en voie de préparation avec sept autres hôpitaux d'Ontario et un autre du Nouveau-Brunswick. Selon les termes de l'entente, les Québécois pourront recevoir gratuitement des soins d'urgence administrés dans les 24 heures suivant un accident. Ils seront également couverts pour les interventions chirurgicales mineures ainsi que pour des traitements de physiothérapie, de radiothérapie, d'ergothérapie, d'audiologie et d'orthophonie médicale. Le régime comprend enfin les services diagnostiques les radiographies et les électrocardiogrammes.

Dimitrios 1er
est intronisé

ISTANBUL (AFP) — Le nouveau patriarche oecuménique Dimitrios 1er a été intronisé solennellement hier matin à l'église patriarcale de Saint-Georges en présence des représentants du Saint-Siège, du patriarcat de Jérusalem, du patriarcat arménien-géorgien, du grand rabbin, du gouverneur adjoint d'Istanbul, des membres du corps consulaire et de nombreux fidèles.

Le nouveau patriarche a reçu le bâton pastoral des mains de Mgr Meliton, doyen du Saint-Synode, qui a exprimé le vœu que cette croise soit un symbole de paix, de justice et de charité.

Mgr Dimitrios est alors monté sur le trône patriarcal pour entendre l'allocution de Mgr Consolin, au nom de la hiérarchie. Ce dernier a exposé les tâches multiples que le nouveau patriarche assumera devant son troupeau, la hiérarchie, l'orthodoxie, la chrétienté et l'État turc.

Dans sa réponse, Mgr Dimitrios a souligné qu'il avait accepté de porter la croix en assumant les fonctions patriarcales et les privilèges séculaires fondés sur l'ordre canonique et la tradition.

Mgr Dimitrios a affirmé qu'il continuerait la grande orientation de son prédécesseur, le patriarche Athenagoras, celle orthodoxe des chrétiens en accord avec les autres Églises.

Nous ne manquerons pas, a-t-il ajouté, de promouvoir le dialogue, avec l'Islam en premier lieu, et aussi avec les autres grandes religions.

Enfin, au monde entier, nous présentons une seule devise, un seul souhait: la paix, a conclu le patriarche.

\$400,000 à un centre
d'accueil-dépannage

Le centre d'accueil-dépannage Le Relais de Montréal, pour les jeunes filles de 13 à 18 ans, sera considérablement agrandi. La participation du ministère des affaires sociales sera de l'ordre de \$400,000 et une nouvelle unité s'ajoutera au centre actuel.

Actuellement, Le Relais est chargé de l'observation de jeunes filles de 13 à 18 ans qui éprouvent des difficultés d'ordre caractériel, familial et psycho-social. Le principal objectif d'un tel centre d'accueil est

le monde du travail

4,000 travailleurs de la Beauce passent à la CSD

(Le Devoir) — Quelque mille travailleurs de la Beauce ont décidé de passer de la CSN à la CSD (centrale issue de la scission à la CSN), mais les 2.000 travailleurs de la construction de l'Est du Québec se sont prononcés dans une proportion de 83% pour le maintien de leur allégeance à la CSN. Parmi les mille travailleurs de la Beauce, certains sont de l'industrie du textile et du vêtement, dont les fédérations sont passées déjà presque entièrement à la CSD; les autres

sont des employés municipaux, des employés de garage et des chauffeurs d'autobus scolaires. Un porte-parole de la CSD dans la région explique que ces syndicats trouvaient la CSN trop politisée. A Rimouski, le référendum du Syndicat des métiers de la construction de l'Est du Québec indique 1898 voix en faveur de la CSN qui avait organisé le scrutin, 165 voix contre, et 58 bulletins nuls; le dépouillement du vote était présidé par un juge de paix, M. Roger Bernatchez, qui atteste l'authenticité des résultats.

Piquets de grève autour d'un navire dans le port

Les six marins du "Loma P" ont poursuivi leur piquetage hier devant le port de Montréal pour la deuxième journée consécutive, mais il semblait que les négociations allaient s'engager en soirée entre le Syndicat des marins canadiens et la Priam Shipping Co. Ltd., propriétaire du navire chargé de ravitailler les postes de l'Extrême-Nord. Les grévistes ont reçu leur accrédita-

tion syndicale en novembre dernier et en sont à leur première négociation collective; ils accusent la compagnie de refuser de négocier. Un autre navire est menacé du même sort quand il entrera dans le port de Montréal dans quelques jours. Par ailleurs, les 600 employés de l'administration du port, qui sont également en négociations, attendent la nomination d'une commission de conciliation.

Retour au travail aux abattoirs de Berthier

BERTHIER (PC) — Les 420 employés des abattoirs de poulets de Berthier (Berthier Inc. et Flamingo Farm) sont rentrés au travail hier après avoir, depuis une semaine, dû respecter les lignes de piquetage dressées par leurs confrères en lock-out de Qué-

bec Poultry, à Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville. Depuis le début du conflit, 20.000 poulets sont morts de chaleur, entassés pendant des heures dans les camions chargés de les conduire aux abattoirs, et devenus ainsi impropres à la consommation.

Hydro-Ontario: mouvement de retour au travail hier

TORONTO (CP) — La requête d'injonction que l'Hydro-Ontario présentait hier en Cour suprême afin de limiter le piquetage à la centrale nucléaire Bruce a été ajournée sine die, le syndicat s'étant engagé à maintenir les lignes de piquetage dans l'ordre. La loge 1.000 du Syndicat canadien de la fonction publique, qui mène une grève tournante depuis le 25 juin, a donné à 3.600 grévistes la consigne de rentrer au travail hier, mettant ainsi fin à la grève générale de ses 12.000 membres, qu'elle avait ordonnée mercredi dernier. Un porte-parole de la compagnie a déclaré que celle-ci pourrait, si elle le désire, présenter de nouveau sa requête d'injonction à douze heures d'avis; l'Hydro cherche

à limiter le piquetage de Bruce à deux grévistes pour chacune des deux voies d'accès.

Le port est fermé aujourd'hui

Le port de Montréal sera fermé aujourd'hui afin de permettre aux débardeurs de participer à des assises syndicales d'une journée. En vertu de leur convention collective, les débardeurs ont droit à trois réunions du genre par année. Les quais retrouveront leur animation habituelle dès demain matin.

Ruée des touristes vers les Iles de la Madeleine

Le traversier Manic ne suffit pas à répondre à la demande en raison de la ruée des touristes vers les Iles-de-la-Madeleine, mais la Coopérative de transport maritime et aérien, qui exploite ce navire, estime qu'il sera impossible de résoudre le problème cet été.

d'obtenir la mise en service, à compter de l'an prochain, d'un traversier pouvant recevoir 70 automobiles.

"Pour cet été, la situation ne peut être modifiée", a-t-il précisé. Le Manic effectue quotidiennement une traversée aller-retour subventionnée, sauf le mardi, alors que l'équipage est en congé.

Cependant, depuis le 1er juillet, la CTMA a obtenu du ministère des transports la permission d'effectuer deux traversées les lundis et mercredis de chaque semaine. Selon M. Cyr, personne ne peut être banni pour cette situation puisque ni la Coopérative, ni la Commission des transports n'aurait pu prévoir une telle ruée de touristes vers les Iles-de-la-Madeleine.

L'an dernier, a-t-il expliqué, avant l'arrivée du Manic, le North-Gaspé, ancien traversier exploité par la Clarke Steamship, avait effectué le transfert aller-retour de 2.400 véhicules en une année. Cette année, du samedi 1er juillet au dimanche 16 juillet, le Manic de la Coopérative a effectué la traversée de 702 véhicules et de 2.716 passagers.

Les prévisions de la CTMA pour 1972 étaient de 3.600 véhicules et 10.000 passagers.

Secteur public: le front commun reproche au gouvernement de retarder les négociations



Robert McGuinness, âgé de 20 ans, et ses deux chiens parcourront tout le Canada cet été. Cependant, au lieu de les faire par autobus, par train, par avion ou même sur le pousse, ils marcheront. Robert, Kabo, nom du berger allemand et Saba, un chien "Doberman" ont quitté Halifax à la fin du mois de mai afin de traverser le Canada, une distance de près de 3.000 milles. Robert un citoyen de Vancouver, a rêvé d'entreprendre ce voyage depuis plus de deux ans. Il en parlait constamment à ses amis qui, un jour, fatigué de l'entendre, lui lancèrent le défi de le faire ou de se taire. Quelques-uns de ses amis se sont portés garants de son voyage et ont ramassé une somme de \$600 qu'ils présenteront à Robert à son retour à Vancouver. De son côté, le magasin La Baie a accepté de venir Robert au cours de son voyage. Les souliers s'usent rapidement à marcher et les vêtements se détériorent vite sous la pluie. Robert et les chiens prirent le train de Vancouver à Halifax et, de là, entreprirent leur voyage à pied. "Ce n'est pas facile. C'est très pénible sous la pluie, a-t-il dit. Une nuit nous sommes demeurés immobiles sous un pont, il pleuvait tellement que nous ne pouvions même pas s'allonger par terre. Le matin suivant, nous avons continué notre route. Nous étions épuisés le soir venu".

Malgré l'optimisme qui régnait depuis quelques jours par suite de l'heureuse tournure des négociations dans le secteur public, les représentants des centrales syndicales ont diffusé hier une déclaration qui reproche durement au gouvernement de retarder la reprise des séances de discussions.

MM. Marcel Pepin (CSN), Louis Laberge (FTQ) et Robert Gaulin (CEQ) rappellent qu'à l'ajournement des négociations, samedi, il avait été convenu qu'elles reprendraient au début de la présente semaine.

"Cela s'imposait, disent-ils, la date-limite fixée par le gouvernement étant toujours le 3 août prochain."

"Or, voici que le gouvernement, par l'intermédiaire de ses porte-parole, remet ces négociations de jour en jour. De lundi, la séance prévue alors fut reportée à mercredi et, de mercredi, elle est maintenant reportée à samedi."

Tout en reconnaissant que les négociateurs patronaux doivent consulter les membres du gouvernement pour mettre leur mandat à jour, les représentants du Front commun affirment qu'ils ne veulent pas que le gouvernement retarde le progrès des négociations "jusqu'à les compromettre". Attitude d'autant plus étonnante, précisent les leaders, que

le gouvernement proclame son désir d'en arriver à une solution négociée.

"Hier, disent encore MM. Pepin, Laberge et Gaulin, c'était les partenaires de l'éducation qui ne voulaient pas accepter les propositions patro-

nales et qui bloquaient les négociations.

"Aujourd'hui, peut-être dû à la révolte à peine voilée de l'ancienne équipe qui assurait les négociations du côté gouvernemental. Peut-être, mais qu'il en soit, nous nous voulons une solution négociée. Que le gouvernement mette un peu d'ordre dans ses affaires sans en faire payer le prix aux 200.000 travailleurs que nous représentons."

Les manifestes CSN, FTQ et CEQ publiés à Toronto

La maison d'édition torontoise New Press vient de publier une traduction des manifestes politiques des centrales syndicales québécoises CEQ-CSN-FTQ.

"Quebec — only the beginning" contient une introduction de M. Daniel Drache, professeur en sciences économiques et politiques à l'Université York, qui situe dans le contexte québécois général la radicalisation des centrales syndicales qui a conduit aux récents affrontements avec le gouvernement Bourassa.

Suivent ensuite des traductions des manifestes politiques des trois centrales: "Ne comptons que sur nos propres moyens" de la CSN ("It's up to Us"); "L'Etat rouage de notre exploitation" de la FTQ ("The State is our Exploiter"); "Le petit livre d'action socio-

politique — premier plan" de la CEQ ("Phase One").

Ces manifestes sont présentés comme l'expression idéologique des affrontements qu'a connu le monde syndical québécois réuni dans le Front commun du secteur public. On compare ce soulèvement à la grève générale qui frappa Winnipeg en 1919.

New Press annonce également la publication prochaine de la traduction du dernier volume de Pierre Vallières, "L'urgence de choisir".

D'après un communiqué de New Press, la publication de ces deux traductions marque le début d'un engagement à tenir la population anglophone du Canada au courant des principaux écrits émanant du Québec.

MONTROSE VENTE DE DISQUES

ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE

DEUTSCHE GRAMMOPHON 479 le disque

12" MICROSILLON — GRAVURE UNIVERSELLE

PRIX SUGG. DU MANUFACTURIER \$5.98

- "FESTIVAL DES SUCCES"**
- 2538118 - BACH - Toccata and fugue in D-Minor - J.S. Bach, Org. of Wm. D. Manning, and other hits from Christmas Oratorio. Orchestral Suite No. 2 and 3. Brandenburg Concerto No. 4. The well-tempered Clavier. Bach's complete works. 5.
- 2538119 - BEETHOVEN - His last Fifth Symphony, Moonlight Sonata, Second piano concerto. Violin concerto. The Rites of Spring. The Creatures of Prometheus. Septet and "Für Elise". Violin Concerto. Ecossaises.
- 2538148 - RUSSE - Sabre dance. A night on Bald Mountain. Polonaise dances. Hits from pictures and an exhibition. Firebird and others. Mussorgsky. Rachmaninov. Borodin. Kachaturian. Glazunov. Prokofiev. Shostakovich.
- 2538149 - TRUMPET - By J.S. Bach. Haydn. Musorgsky. Brahms. Tchaikovsky. Krumpholtz. Delalande.
- 2538150 - BAROQUE - La Pastorale. Poulter's notes. "Toccata". "Paganini's Dance". "Con the excuse my wrongs". "Calliope". "Paganini's Dance". "Con the excuse my wrongs". The Sinfonia in electronic and concrete sounds.
- 2538120 - MOZART - His last "Elvira Madigan" concerto. The Marriage of Figaro. Eine kleine Nachtmusik. No. 40. Symphony No. 34 and "Turkish March". Ave Verum Corpus.
- 2538121 - CHOPIN - Military and A flat major Polonaises. C-sharp minor and A-flat major Waltzes. Black key and Tristesse Etudes. Fantasy. Impromptu. A minor Nocturne. E flat major Nocturne. First Piano concerto (the end).
- 2538122 - TCHAIKOVSKY - His last "Pathétique" Symphony. Fifth Symphony. Nutcracker Suite. Serenade for strings. Fourth Symphony. Eugene Onegin and Marche Slave.
- 2538147 - STRAUSS - Waltzes. Blue Danube. Emperor Waltz and other hits. Heilwig von Karajan and the Berlin Philharmonic.
- 2538151 - KARAJIAN - His by Beethoven. Johann Strauss. Richard Wagner. Liszt. Tchaikovsky. Brahms. Mahler. Prokofiev. Shostakovich. Rostropovich. Concerto pour violoncelle. Rostropovich.
- 2538152 - TCHAIKOVSKY - His last "Pathétique" Symphony. "Kalinka". "Corre for four orchestras and four choruses". "Tchaikovsky". "Stimmung". "Tchaikovsky". "Hymne". "National anthem in electronic and concrete sounds".
- 135 002 - CONCERTOS POUR FLUTE BAROQUE - Vivaldi. Pergolisi. Leclair. Widor. Lully. Schaeffer. Chambardier.
- 135 003 - SCHUBERT - LIEDER RECITAL - Schubert. See front cover for details. Heilwig von Karajan. Wandersleben.
- 135 018 - MARTIN - MARCHES D'OPERA - Fidelio. William Tell. Carmen. Aida. Tosca. Don Carlos. Tannhäuser. Lohengrin.
- 135 020 - FRITZ WUNDERLICH - Mozart. The abduction from the Seraglio. In the forest. In the forest.
- 135 023 - BIZET - SUITES DE CARMEN ET L'ARLESNIENNE - Hagen. "Les danses de l'opéra". W. Orenstein.
- 135 024 - VIVALDI - Les quatre saisons. Lucerne festival. string.
- 135 031 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 4 et 5. BRAHMS - Double Hungarian nos. 1, 3, 5. Karajian. Karajian et Berlin Phil.
- 135 036 - FRANCK - Symphonie en ré mineur - Savon Sate arch. Sanderling dir.
- 135 037 - HAYDN - Symphonies nos. 100 "militaire" et 101 "clerc". Berlin radio sym. arch. Sanderling dir.
- 135 040 - OUVERTURES DE MOZART ET WEBER - Mozart. Così fan tutte. Le mariage de Figaro. Don Giovanni. La flûte magique. Weber. Oberon. Aben Hassan. Der freischütz. E. Jachur et Kubicki dir.
- 135 044 - RICHTER JOUE CHOPIN ET DEBUSSY - Cam. poutains au piano. Richter.
- 135 046 - BACH MUSIQUE D'ORGUE - Toccata et fugue en ré mineur. Trois sonates no. 6. Prélude et fugue trio sonate no. 1. Walckha Fargue.
- 135 053 - DVORAK - Symphonie du nouveau monde. Sanderling dir.
- 135 054 - PACHEBEL - Canon Albanini. Lodovico Bach. Baroque masterpieces. Lucerne festival. Richter.
- 135 146 - L'APPRENTIS SORCIER D'ORGUE - Toccata et fugue en ré mineur. Trois sonates no. 6. Prélude et fugue trio sonate no. 1. Walckha Fargue.
- 135 062 - SCHUBERT - Trois Quatuors. Duetto au piano et Schumann.
- 135 069 - CONCERTOS POUR HAUT-BOIS - de Mozart et Haydn. Haut-Bois. Kalmus et Halliger.
- 135 070 - SMETANA - Die Moldau DVORAK. Ouverture de la Moldau.
- 135 090 - EXTRAITS D'OPERA RUSSE - Khavashvina. Godeanu. Onegia. Rostropovich. Kim Borg.
- 135 146 - STAROVSKY - L'oiseau de feu. KODALY. Suite d'Henry Janos. Mozart et Fraydier dir.
- 135 117 - RODRIGO - Concerto d'Aranjuez. Berlin phil. arch. Sanderling.
- 135 122 - RICHTER JOUE - Mozart. Concerto pour piano no. 20. BEETHOVEN. Rondo pour piano et orgue.
- 135 146 - L'APPRENTIS SORCIER D'ORGUE - Toccata et fugue en ré mineur. Trois sonates no. 6. Prélude et fugue trio sonate no. 1. Walckha Fargue.
- 135 149 - IMPRESSION RUSSE - Borodin. Sym. no. 2. Mahler. Adagio. de la sym. no. 5. etc. Borodin radio sym. arch. Kubicki.
- 135 025 - SCHUMANN - Concerto pour piano Richter. Concerto pour violoncelle. Rostropovich.
- 2538 073 - RICHTER JOUE PROKOFIEV - Concerto pour piano Richter. Concerto pour violoncelle. Rostropovich.
- 2538 077 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 3, 4, 5. Fantaisie hongroise pour piano et arch. Berlin phil. Karajian. Piano. Karajian.
- 2538 098 - PORTRAIT BRIGIT NILSSON - Extraits de Mozart. Weber. Beethoven. Wagner.
- 2538 124 - MORT DANTS - de la sym. no. 5. etc. Borodin radio sym. arch. Kubicki.
- 135 003 - CONCERTOS BAROQUE DE FLUTE - Vivaldi, Pergolisi, Leclair, Widor, Lully, Schaeffer, Chambardier.
- 135 004 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 4 et 5. BRAHMS - Double Hungarian nos. 1, 3, 5. Karajian. Karajian et Berlin Phil.
- 135 031 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 4 et 5. BRAHMS - Double Hungarian nos. 1, 3, 5. Karajian. Karajian et Berlin Phil.
- 135 036 - FRANCK - Symphonie en ré mineur - Savon Sate arch. Sanderling dir.
- 135 037 - HAYDN - Symphonies nos. 100 "militaire" et 101 "clerc". Berlin radio sym. arch. Sanderling dir.
- 135 040 - OUVERTURES DE MOZART ET WEBER - Mozart. Così fan tutte. Le mariage de Figaro. Don Giovanni. La flûte magique. Weber. Oberon. Aben Hassan. Der freischütz. E. Jachur et Kubicki dir.
- 135 044 - RICHTER JOUE CHOPIN ET DEBUSSY - Cam. poutains au piano. Richter.
- 135 046 - BACH MUSIQUE D'ORGUE - Toccata et fugue en ré mineur. Trois sonates no. 6. Prélude et fugue trio sonate no. 1. Walckha Fargue.
- 135 053 - DVORAK - Symphonie du nouveau monde. Sanderling dir.
- 135 054 - PACHEBEL - Canon Albanini. Lodovico Bach. Baroque masterpieces. Lucerne festival. Richter.
- 135 146 - L'APPRENTIS SORCIER D'ORGUE - Toccata et fugue en ré mineur. Trois sonates no. 6. Prélude et fugue trio sonate no. 1. Walckha Fargue.
- 135 062 - SCHUBERT - Trois Quatuors. Duetto au piano et Schumann.
- 135 069 - CONCERTOS POUR HAUT-BOIS - de Mozart et Haydn. Haut-Bois. Kalmus et Halliger.
- 135 070 - SMETANA - Die Moldau DVORAK. Ouverture de la Moldau.
- 135 090 - EXTRAITS D'OPERA RUSSE - Khavashvina. Godeanu. Onegia. Rostropovich. Kim Borg.
- 135 146 - STAROVSKY - L'oiseau de feu. KODALY. Suite d'Henry Janos. Mozart et Fraydier dir.
- 135 117 - RODRIGO - Concerto d'Aranjuez. Berlin phil. arch. Sanderling.
- 135 122 - RICHTER JOUE - Mozart. Concerto pour piano no. 20. BEETHOVEN. Rondo pour piano et orgue.
- 135 146 - L'APPRENTIS SORCIER D'ORGUE - Toccata et fugue en ré mineur. Trois sonates no. 6. Prélude et fugue trio sonate no. 1. Walckha Fargue.
- 135 149 - IMPRESSION RUSSE - Borodin. Sym. no. 2. Mahler. Adagio. de la sym. no. 5. etc. Borodin radio sym. arch. Kubicki.
- 135 025 - SCHUMANN - Concerto pour piano Richter. Concerto pour violoncelle. Rostropovich.
- 2538 073 - RICHTER JOUE PROKOFIEV - Concerto pour piano Richter. Concerto pour violoncelle. Rostropovich.
- 2538 077 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 3, 4, 5. Fantaisie hongroise pour piano et arch. Berlin phil. Karajian. Piano. Karajian.
- 2538 098 - PORTRAIT BRIGIT NILSSON - Extraits de Mozart. Weber. Beethoven. Wagner.
- 2538 124 - MORT DANTS - de la sym. no. 5. etc. Borodin radio sym. arch. Kubicki.
- 135 003 - CONCERTOS BAROQUE DE FLUTE - Vivaldi, Pergolisi, Leclair, Widor, Lully, Schaeffer, Chambardier.
- 135 004 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 4 et 5. BRAHMS - Double Hungarian nos. 1, 3, 5. Karajian. Karajian et Berlin Phil.
- 135 031 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 4 et 5. BRAHMS - Double Hungarian nos. 1, 3, 5. Karajian. Karajian et Berlin Phil.
- 135 036 - FRANCK - Symphonie en ré mineur - Savon Sate arch. Sanderling dir.
- 135 037 - HAYDN - Symphonies nos. 100 "militaire" et 101 "clerc". Berlin radio sym. arch. Sanderling dir.
- 135 040 - OUVERTURES DE MOZART ET WEBER - Mozart. Così fan tutte. Le mariage de Figaro. Don Giovanni. La flûte magique. Weber. Oberon. Aben Hassan. Der freischütz. E. Jachur et Kubicki dir.
- 135 044 - RICHTER JOUE CHOPIN ET DEBUSSY - Cam. poutains au piano. Richter.
- 135 046 - BACH MUSIQUE D'ORGUE - Toccata et fugue en ré mineur. Trois sonates no. 6. Prélude et fugue trio sonate no. 1. Walckha Fargue.
- 135 053 - DVORAK - Symphonie du nouveau monde. Sanderling dir.
- 135 054 - PACHEBEL - Canon Albanini. Lodovico Bach. Baroque masterpieces. Lucerne festival. Richter.
- 135 146 - L'APPRENTIS SORCIER D'ORGUE - Toccata et fugue en ré mineur. Trois sonates no. 6. Prélude et fugue trio sonate no. 1. Walckha Fargue.
- 135 062 - SCHUBERT - Trois Quatuors. Duetto au piano et Schumann.
- 135 069 - CONCERTOS POUR HAUT-BOIS - de Mozart et Haydn. Haut-Bois. Kalmus et Halliger.
- 135 070 - SMETANA - Die Moldau DVORAK. Ouverture de la Moldau.
- 135 090 - EXTRAITS D'OPERA RUSSE - Khavashvina. Godeanu. Onegia. Rostropovich. Kim Borg.
- 135 146 - STAROVSKY - L'oiseau de feu. KODALY. Suite d'Henry Janos. Mozart et Fraydier dir.
- 135 117 - RODRIGO - Concerto d'Aranjuez. Berlin phil. arch. Sanderling.
- 135 122 - RICHTER JOUE - Mozart. Concerto pour piano no. 20. BEETHOVEN. Rondo pour piano et orgue.
- 135 146 - L'APPRENTIS SORCIER D'ORGUE - Toccata et fugue en ré mineur. Trois sonates no. 6. Prélude et fugue trio sonate no. 1. Walckha Fargue.
- 135 149 - IMPRESSION RUSSE - Borodin. Sym. no. 2. Mahler. Adagio. de la sym. no. 5. etc. Borodin radio sym. arch. Kubicki.
- 135 025 - SCHUMANN - Concerto pour piano Richter. Concerto pour violoncelle. Rostropovich.
- 2538 073 - RICHTER JOUE PROKOFIEV - Concerto pour piano Richter. Concerto pour violoncelle. Rostropovich.
- 2538 077 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 3, 4, 5. Fantaisie hongroise pour piano et arch. Berlin phil. Karajian. Piano. Karajian.
- 2538 098 - PORTRAIT BRIGIT NILSSON - Extraits de Mozart. Weber. Beethoven. Wagner.
- 2538 124 - MORT DANTS - de la sym. no. 5. etc. Borodin radio sym. arch. Kubicki.
- 135 003 - CONCERTOS BAROQUE DE FLUTE - Vivaldi, Pergolisi, Leclair, Widor, Lully, Schaeffer, Chambardier.
- 135 004 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 4 et 5. BRAHMS - Double Hungarian nos. 1, 3, 5. Karajian. Karajian et Berlin Phil.
- 135 031 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 4 et 5. BRAHMS - Double Hungarian nos. 1, 3, 5. Karajian. Karajian et Berlin Phil.
- 135 036 - FRANCK - Symphonie en ré mineur - Savon Sate arch. Sanderling dir.
- 135 037 - HAYDN - Symphonies nos. 100 "militaire" et 101 "clerc". Berlin radio sym. arch. Sanderling dir.
- 135 040 - OUVERTURES DE MOZART ET WEBER - Mozart. Così fan tutte. Le mariage de Figaro. Don Giovanni. La flûte magique. Weber. Oberon. Aben Hassan. Der freischütz. E. Jachur et Kubicki dir.
- 135 044 - RICHTER JOUE CHOPIN ET DEBUSSY - Cam. poutains au piano. Richter.
- 135 046 - BACH MUSIQUE D'ORGUE - Toccata et fugue en ré mineur. Trois sonates no. 6. Prélude et fugue trio sonate no. 1. Walckha Fargue.
- 135 053 - DVORAK - Symphonie du nouveau monde. Sanderling dir.
- 135 054 - PACHEBEL - Canon Albanini. Lodovico Bach. Baroque masterpieces. Lucerne festival. Richter.
- 135 146 - L'APPRENTIS SORCIER D'ORGUE - Toccata et fugue en ré mineur. Trois sonates no. 6. Prélude et fugue trio sonate no. 1. Walckha Fargue.
- 135 062 - SCHUBERT - Trois Quatuors. Duetto au piano et Schumann.
- 135 069 - CONCERTOS POUR HAUT-BOIS - de Mozart et Haydn. Haut-Bois. Kalmus et Halliger.
- 135 070 - SMETANA - Die Moldau DVORAK. Ouverture de la Moldau.
- 135 090 - EXTRAITS D'OPERA RUSSE - Khavashvina. Godeanu. Onegia. Rostropovich. Kim Borg.
- 135 146 - STAROVSKY - L'oiseau de feu. KODALY. Suite d'Henry Janos. Mozart et Fraydier dir.
- 135 117 - RODRIGO - Concerto d'Aranjuez. Berlin phil. arch. Sanderling.
- 135 122 - RICHTER JOUE - Mozart. Concerto pour piano no. 20. BEETHOVEN. Rondo pour piano et orgue.
- 135 146 - L'APPRENTIS SORCIER D'ORGUE - Toccata et fugue en ré mineur. Trois sonates no. 6. Prélude et fugue trio sonate no. 1. Walckha Fargue.
- 135 149 - IMPRESSION RUSSE - Borodin. Sym. no. 2. Mahler. Adagio. de la sym. no. 5. etc. Borodin radio sym. arch. Kubicki.
- 135 025 - SCHUMANN - Concerto pour piano Richter. Concerto pour violoncelle. Rostropovich.
- 2538 073 - RICHTER JOUE PROKOFIEV - Concerto pour piano Richter. Concerto pour violoncelle. Rostropovich.
- 2538 077 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 3, 4, 5. Fantaisie hongroise pour piano et arch. Berlin phil. Karajian. Piano. Karajian.
- 2538 098 - PORTRAIT BRIGIT NILSSON - Extraits de Mozart. Weber. Beethoven. Wagner.
- 2538 124 - MORT DANTS - de la sym. no. 5. etc. Borodin radio sym. arch. Kubicki.
- 135 003 - CONCERTOS BAROQUE DE FLUTE - Vivaldi, Pergolisi, Leclair, Widor, Lully, Schaeffer, Chambardier.
- 135 004 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 4 et 5. BRAHMS - Double Hungarian nos. 1, 3, 5. Karajian. Karajian et Berlin Phil.
- 135 031 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 4 et 5. BRAHMS - Double Hungarian nos. 1, 3, 5. Karajian. Karajian et Berlin Phil.
- 135 036 - FRANCK - Symphonie en ré mineur - Savon Sate arch. Sanderling dir.
- 135 037 - HAYDN - Symphonies nos. 100 "militaire" et 101 "clerc". Berlin radio sym. arch. Sanderling dir.
- 135 040 - OUVERTURES DE MOZART ET WEBER - Mozart. Così fan tutte. Le mariage de Figaro. Don Giovanni. La flûte magique. Weber. Oberon. Aben Hassan. Der freischütz. E. Jachur et Kubicki dir.
- 135 044 - RICHTER JOUE CHOPIN ET DEBUSSY - Cam. poutains au piano. Richter.
- 135 046 - BACH MUSIQUE D'ORGUE - Toccata et fugue en ré mineur. Trois sonates no. 6. Prélude et fugue trio sonate no. 1. Walckha Fargue.
- 135 053 - DVORAK - Symphonie du nouveau monde. Sanderling dir.
- 135 054 - PACHEBEL - Canon Albanini. Lodovico Bach. Baroque masterpieces. Lucerne festival. Richter.
- 135 146 - L'APPRENTIS SORCIER D'ORGUE - Toccata et fugue en ré mineur. Trois sonates no. 6. Prélude et fugue trio sonate no. 1. Walckha Fargue.
- 135 062 - SCHUBERT - Trois Quatuors. Duetto au piano et Schumann.
- 135 069 - CONCERTOS POUR HAUT-BOIS - de Mozart et Haydn. Haut-Bois. Kalmus et Halliger.
- 135 070 - SMETANA - Die Moldau DVORAK. Ouverture de la Moldau.
- 135 090 - EXTRAITS D'OPERA RUSSE - Khavashvina. Godeanu. Onegia. Rostropovich. Kim Borg.
- 135 146 - STAROVSKY - L'oiseau de feu. KODALY. Suite d'Henry Janos. Mozart et Fraydier dir.
- 135 117 - RODRIGO - Concerto d'Aranjuez. Berlin phil. arch. Sanderling.
- 135 122 - RICHTER JOUE - Mozart. Concerto pour piano no. 20. BEETHOVEN. Rondo pour piano et orgue.
- 135 146 - L'APPRENTIS SORCIER D'ORGUE - Toccata et fugue en ré mineur. Trois sonates no. 6. Prélude et fugue trio sonate no. 1. Walckha Fargue.
- 135 149 - IMPRESSION RUSSE - Borodin. Sym. no. 2. Mahler. Adagio. de la sym. no. 5. etc. Borodin radio sym. arch. Kubicki.
- 135 025 - SCHUMANN - Concerto pour piano Richter. Concerto pour violoncelle. Rostropovich.
- 2538 073 - RICHTER JOUE PROKOFIEV - Concerto pour piano Richter. Concerto pour violoncelle. Rostropovich.
- 2538 077 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 3, 4, 5. Fantaisie hongroise pour piano et arch. Berlin phil. Karajian. Piano. Karajian.
- 2538 098 - PORTRAIT BRIGIT NILSSON - Extraits de Mozart. Weber. Beethoven. Wagner.
- 2538 124 - MORT DANTS - de la sym. no. 5. etc. Borodin radio sym. arch. Kubicki.
- 135 003 - CONCERTOS BAROQUE DE FLUTE - Vivaldi, Pergolisi, Leclair, Widor, Lully, Schaeffer, Chambardier.
- 135 004 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 4 et 5. BRAHMS - Double Hungarian nos. 1, 3, 5. Karajian. Karajian et Berlin Phil.
- 135 031 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 4 et 5. BRAHMS - Double Hungarian nos. 1, 3, 5. Karajian. Karajian et Berlin Phil.
- 135 036 - FRANCK - Symphonie en ré mineur - Savon Sate arch. Sanderling dir.
- 135 037 - HAYDN - Symphonies nos. 100 "militaire" et 101 "clerc". Berlin radio sym. arch. Sanderling dir.
- 135 040 - OUVERTURES DE MOZART ET WEBER - Mozart. Così fan tutte. Le mariage de Figaro. Don Giovanni. La flûte magique. Weber. Oberon. Aben Hassan. Der freischütz. E. Jachur et Kubicki dir.
- 135 044 - RICHTER JOUE CHOPIN ET DEBUSSY - Cam. poutains au piano. Richter.
- 135 046 - BACH MUSIQUE D'ORGUE - Toccata et fugue en ré mineur. Trois sonates no. 6. Prélude et fugue trio sonate no. 1. Walckha Fargue.
- 135 053 - DVORAK - Symphonie du nouveau monde. Sanderling dir.
- 135 054 - PACHEBEL - Canon Albanini. Lodovico Bach. Baroque masterpieces. Lucerne festival. Richter.
- 135 146 - L'APPRENTIS SORCIER D'ORGUE - Toccata et fugue en ré mineur. Trois sonates no. 6. Prélude et fugue trio sonate no. 1. Walckha Fargue.
- 135 062 - SCHUBERT - Trois Quatuors. Duetto au piano et Schumann.
- 135 069 - CONCERTOS POUR HAUT-BOIS - de Mozart et Haydn. Haut-Bois. Kalmus et Halliger.
- 135 070 - SMETANA - Die Moldau DVORAK. Ouverture de la Moldau.
- 135 090 - EXTRAITS D'OPERA RUSSE - Khavashvina. Godeanu. Onegia. Rostropovich. Kim Borg.
- 135 146 - STAROVSKY - L'oiseau de feu. KODALY. Suite d'Henry Janos. Mozart et Fraydier dir.
- 135 117 - RODRIGO - Concerto d'Aranjuez. Berlin phil. arch. Sanderling.
- 135 122 - RICHTER JOUE - Mozart. Concerto pour piano no. 20. BEETHOVEN. Rondo pour piano et orgue.
- 135 146 - L'APPRENTIS SORCIER D'ORGUE - Toccata et fugue en ré mineur. Trois sonates no. 6. Prélude et fugue trio sonate no. 1. Walckha Fargue.
- 135 149 - IMPRESSION RUSSE - Borodin. Sym. no. 2. Mahler. Adagio. de la sym. no. 5. etc. Borodin radio sym. arch. Kubicki.
- 135 025 - SCHUMANN - Concerto pour piano Richter. Concerto pour violoncelle. Rostropovich.
- 2538 073 - RICHTER JOUE PROKOFIEV - Concerto pour piano Richter. Concerto pour violoncelle. Rostropovich.
- 2538 077 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 3, 4, 5. Fantaisie hongroise pour piano et arch. Berlin phil. Karajian. Piano. Karajian.
- 2538 098 - PORTRAIT BRIGIT NILSSON - Extraits de Mozart. Weber. Beethoven. Wagner.
- 2538 124 - MORT DANTS - de la sym. no. 5. etc. Borodin radio sym. arch. Kubicki.
- 135 003 - CONCERTOS BAROQUE DE FLUTE - Vivaldi, Pergolisi, Leclair, Widor, Lully, Schaeffer, Chambardier.
- 135 004 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 4 et 5. BRAHMS - Double Hungarian nos. 1, 3, 5. Karajian. Karajian et Berlin Phil.
- 135 031 - LISZT - Rhapsodies Hongroises nos 4 et 5. BRAHMS - Double Hungarian nos. 1, 3, 5. Karajian. Karajian et Berlin Phil.
- 135 036 - FRANCK - Symphonie en ré mineur - Savon Sate arch. Sanderling dir.
- 135 037 - HAYDN - Symphonies nos. 100 "militaire" et 101 "clerc". Berlin radio sym. arch. Sanderling dir.
- 135 040 - OUVERTURES DE MOZART ET WEBER - Mozart. Così fan tutte. Le mariage de Figaro. Don Giovanni. La flûte magique. Weber. Oberon. Aben Hassan. Der freischütz. E. Jachur et Kubicki dir.
- 13

Carrières et Professions

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS DEMANDE

UN DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

Attributions

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services financiers planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la préparation du budget, à la comptabilité, au contrôle et à la vérification, aux méthodes et procédures de gestion.

Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de service et les directeurs d'écoles au sujet de la gestion des finances de la commission scolaire.

Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

Qualifications requises

- Diplôme universitaire en sciences commerciales ou en administration.
- Huit années d'expérience pertinente dont au moins trois dans des fonctions administratives équivalentes.
- Des qualités jugées exceptionnelles pourront tenir lieu de l'expérience.

Traitement:

Toute demande et curriculum vitae devront parvenir le ou avant le 26 juillet, 1972, au:

Directeur des services au personnel,
103, rue Montcalm,
Hull, Québec.

CEGEP DE SAINT-LAURENT SECRÉTARIAT PÉDAGOGIQUE POSTE : CHEF DE SECRÉTARIAT

ATTRIBUTIONS:

Le titulaire de ce poste dirige, organise, distribue, vérifie et agence les diverses tâches que doivent exécuter les employés du Secrétariat (pavillon central, pavillon Ste-Croix et pavillon des sciences). Il est aussi responsable du service de l'imprimerie. Il est responsable de l'engagement et de l'évaluation de son personnel.

Sa tâche comprend aussi la préparation des budgets de son service et leurs applications. Il travaille sous l'autorité du Directeur des Services pédagogiques.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

- Diplôme d'études collégiales en secrétariat ou l'équivalent;
- Cinq (5) années d'expérience pertinente.
- OU
- Diplôme secondaire V dans une discipline se rapportant aux sciences commerciales;
- Huit (8) ans d'expérience dans des travaux divers de secrétariat.

ENTRÉE EN FONCTION:

LE PLUS TÔT POSSIBLE.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Toute candidature doit être adressée comme suit, avant le 4 août 1972:

Bureau du Secrétaire Général,
C.E.G.E.P. de Saint-Laurent,
625, Boulevard Ste-Croix,
St-Laurent.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA PÉNINSULE Offre d'emploi SPÉCIALISTE EN ÉDUCATION

FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur des services de l'enseignement le spécialiste aura à coordonner des programmes, examens et techniques didactiques surtout dans le champ des mathématiques et sciences.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Brevet d'enseignement et un minimum de cinq années dans l'enseignement.

LIEU DE TRAVAIL:

Gaspé.

TRAITEMENT:

Selon les politiques salariales du Ministère de l'Éducation.

APPARITEURS (2)

FONCTIONS:

Sous l'autorité du principal de l'école, l'appariteur assistera le personnel enseignant et les élèves en mettant à leur disposition le matériel didactique nécessaire aux cours et à la réalisation de certaines activités ayant un caractère académique.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Avoir complété le cours secondaire V, avec option appropriée à la fonction (affectation aux laboratoires de sciences) ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

LIEU DE TRAVAIL:

Gaspé.

TRAITEMENT:

Selon les politiques salariales du Ministère de l'Éducation.

BIBLIOTHÉCAIRES (2)

FONCTIONS:

Sous l'autorité du principal de l'école, assure la bonne marche pédagogique, administrative et disciplinaire de la bibliothèque, collabore au choix de livres.

QUALIFICATIONS:

Être détenteur d'un baccalauréat en bibliothéconomie ou un certificat en bibliothéconomie avec un minimum de cinq (5) années d'expérience dans l'enseignement.

LIEU DE TRAVAIL:

Gaspé (1) Chandler (1)

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 1er août 1972 au:

Directeur des Services au Personnel,
Commission Scolaire Régionale de la Péninsule,
C.P. 2003, Gaspé, P.Q.



UN TECHNICIEN EN LOISIRS CLASSE I

NATURE DU TRAVAIL:

Le rôle principal et habituel de l'employé de cette classe consiste à organiser les activités sociales, culturelles et sportives de tout ordre à l'intention de groupes en particulier, en tenant compte de leurs applications et des politiques établies, soit comme complément d'activités à certains programmes scolaires, soit comme loisirs le plus souvent.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Scolarité et expérience:
Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles, avec champ de spécialisation approprié, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, plus un minimum de trois (3) ans d'expérience dans les attributions caractéristiques de cette classe.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur application avant le 23 juillet 1972 au:

SERVICE DU PERSONNEL
Concours 72-35
1100 Lavergne, C.P. 244
Sainte-Foy



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Sherbrooke, Qué.

La Clinique de l'Université de Sherbrooke (C.H.U.) est à la recherche de:

- 1.- Un(e) infirmier(ère)-chef pour le service d'Urologie-Néphrologie,
- 2.- Un(e) pharmacien(ne) d'hôpital,
- 3.- Un(e) cytotechnicien(ne)
- 4.- Un(e) directeur(trice) des Services Alimentaires.

Les fonctions détaillées, les exigences spécifiques et les conditions de travail seront fournies sur demande.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur "curriculum vitae" détaillé à:

La Direction du personnel,
Responsable - secteur emploi,
Clinique de l'Université de Sherbrooke
Centre Hospitalier Universitaire,
SHERBROOKE, P.Q.

Offre d'emploi DIRECTEUR GÉNÉRAL de

L'ASSOCIATION DES ADMINISTRATEURS D'HÔPITAUX DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

LE POSTE:

- Organiser et diriger toute l'activité de l'association, selon les directives et l'orientation du conseil d'administration.
- Animer et assurer le bon fonctionnement de tous les comités et sections de l'association.
- Assurer la direction du bureau central de l'association, y compris le secrétariat, la trésorerie, le centre documentaire et la revue (L'Hôpital d'aujourd'hui).
- Assurer le développement, l'organisation, la réalisation et l'évaluation des programmes de perfectionnement.
- Agir comme porte-parole et représentant de l'association auprès des services gouvernementaux, des organes d'information et du public en général.

L'ORGANISME:

L'Association des administrateurs d'hôpitaux de la province de Québec groupe plus de 500 directeurs d'hôpitaux répartis en sections et représentant toutes les régions de la province et tous les types d'établissements hospitaliers. L'association poursuit des buts à la fois professionnels, sociaux et économiques.

LE CANDIDAT:

- Expérience et connaissance du milieu de la santé.
- Intérêt marqué pour le travail d'association professionnelle.
- Formation universitaire ou équivalence constituera un atout.
- Excellence en relations humaines et en animation de groupe.

Adresser curriculum vitae complet et salaire désiré à:

Président du conseil d'administration,
Association des administrateurs d'hôpitaux
de la province de Québec,
4237, rue de Bordeaux,
Montréal 178,
Québec.



université
du québec
centre d'études universitaires
de rimouski

DÉPARTEMENT DES SCIENCES PURES

Requiert les services de:

UN PHYSIOLOGISTE

Qualifications:

Doctorat en physiologie ou l'équivalent.
Intérêt pour l'océanologie souhaitable.

Fonction:

Enseignement de la physiologie animale et/ou comparée au niveau du premier cycle et éventuellement au niveau du deuxième et troisième cycle.

Participation active à la recherche.

Salaire:

Selon la convention collective en vigueur.

Entrée en fonction:

Immédiate

Lieu de travail:

Université du Québec à Rimouski

Prière de faire parvenir toute correspondance et Curriculum vitae à l'attention de: avant le 4 août 1972

Pierre St-Laurent, D.Sc., directeur
Département des Sciences pures,
Université du Québec,
300, avenue des Ursulines,
Rimouski, Qué.
Téléphone: 418-723-1986 poste 196

LA COMMISSION SCOLAIRE OUTAOUAIS-HULL

requiert

UN SPÉCIALISTE QUALIFIÉ pour l'enseignement de l'Éducation physique à l'élémentaire, 1er, 2e cycles (6-11 ans)

Veuillez faire parvenir vos demandes le ou avant le 1er août 1972 au soin du Directeur général,

Elzéar Sarrazin,
Commission scolaire Outaouais-Hull,
C.P. 307, Hull, P.Q.



SERVICE DU PERSONNEL ENSEIGNANT CONSEILLER EN RELATIONS DE TRAVAIL UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Ce poste est à combler par un praticien expérimenté

Fonctions:

Sous la direction du directeur du Service du personnel enseignant, prépare et négocie les conventions collectives de travail pour le personnel enseignant; interprète les clauses des conventions collectives de travail; participe au règlement des griefs; participe à l'établissement des pratiques de l'Université en matière de relations de travail; effectue des recherches afférentes aux relations de travail.

Qualifications:

Diplôme en relations industrielles, ou en droit ou dans une discipline connexe et plusieurs années d'expérience dans une institution d'enseignement, soit comme professeur, soit comme administrateur, serait un avantage additionnel.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Programme complet d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir un curriculum vitae complet au:

DIRECTEUR
SERVICE DU PERSONNEL,
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,
CASE POSTALE 6128,
MONTRÉAL, QUÉBEC.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS DEMANDE

UN DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT

Attributions

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services de l'équipement planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la mise en place de l'équipement, à l'approvisionnement, à l'entretien, à la sécurité de même qu'au transport.

Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de service et les directeurs d'écoles au sujet de l'équipement.

Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

Qualifications requises

- Diplôme universitaire en génie ou en architecture.
- Huit années d'expérience pertinente, dont au moins trois dans des fonctions administratives équivalentes.
- Des qualités jugées exceptionnelles pourront tenir lieu de l'expérience.

Traitement: \$16,250, à \$19,400.

Toute demande et curriculum vitae devront parvenir le ou avant le 26 juillet, 1972 au:

Directeur des services,
au personnel,
103, rue Montcalm,
Hull, Québec.

Concours: No. 109

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE HENRI-BOURASSA DEMANDE

PERSONNEL ENSEIGNANT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1972-73

Postes disponibles dans les disciplines suivantes:

Secteur académique:

- Anglais Arts plastiques
- Français Musique
- Catéchèse Éducation Physique
- Physique Géographie
- Information scolaire et professionnelle

Secteur professionnel:

- Soudure Dessin et mécanique automobile
- Cuisine Techniques commerciales

Secteur enfance inadaptée:

- Enfance inadaptée (élémentaire)
- Spécialiste en orthopédagogie pour classe d'enfance inadaptée (élémentaire)

Secteur anglais:

- Sciences Religion-Géographie-Anglais

Faire parvenir candidature avec curriculum détaillé à:

M. Paul-André Cloutier,
Dir. des services au personnel,
C.S.R. Henri-Bourassa,
C.P. 1410,
Mont-Laurier, (Labelle), Québec.

Voir autres Carrières en page 9

INGÉNIEURS EN TÉLÉCOMMUNICATIONS

Nous recherchons un ou deux ingénieurs en télécommunications de 5 à 10 ans d'expérience avec excellentes formations techniques et qualités exceptionnelles comme ADMINISTRATEURS.

Travail à Montréal.

Faire parvenir immédiatement curriculum vitae à:



brunelle, lambert & associés Inc.

Monsieur Gaston Lambert
1, Place Ville-Marie, Suite 1420
Montréal 113

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE PROFESSEURS DEMANDÉS

1. POUR L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- | | |
|--------------------------------|----------|
| a) Polyvalente de Lac Mégantic | 5 postes |
| — anglais | 2 postes |
| — français | 1 poste |
| — matières commerciales | 1 poste |
| — arts plastiques | 1 poste |
| — sciences familiales | 1 poste |
| b) Sherbrooke et les environs | 4 postes |
| — éducation physique | 3 postes |
| — anglais | 1 poste |
| — matières commerciales | 1 poste |

Qualifications minimales exigées:

— Brevet d'enseignement du Québec avec spécialisation dans la discipline.

2. POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- | | |
|--------------------------------|----------|
| a) Polyvalente de Lac Mégantic | 1 poste |
| — dessin technique | 1 poste |
| b) Polyvalente d'East Angus | 2 postes |
| — mécanique automobile | 1 poste |
| — menuiserie | 1 poste |
| c) Coaticook | 1 poste |
| — mécanique automobile | 1 poste |

Qualifications minimales exigées:

- Diplôme d'études techniques
- Trois (3) ans d'expérience dans l'exercice de sa profession.

Expédier demande et curriculum vitae au plus tard le 28 août 1972 à:

Lucien Carrier
Coordonnateur de l'Emploi
Commission scolaire régionale de l'Estrie
Service du Personnel
740 ouest, rue Galt, Sherbrooke, (P.Q.)

CEGEP DE ST-LAURENT SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE Adjoint à la Formation Professionnelle

Fonction:

Sous l'autorité du coordonnateur de l'Éducation Permanente et en collaboration avec l'adjoint à la recherche et au développement du collège, le titulaire du poste devra promouvoir le développement de la formation Professionnelle à l'Éducation Permanente du Cegep de St-Laurent et en particulier:

- faire les recherches nécessaires afin de déterminer les besoins du marché du travail au point de vue formation professionnelle.
- faire les démarches nécessaires pour satisfaire ces besoins.
- conseiller en conséquence le coordonnateur de l'Éducation Permanente et l'adjoint à la recherche et au développement.

Critères d'admissibilité:

- diplôme universitaire (de préférence en économie ou en droit) ou diplôme technique supérieur.
- expérience dans la formation aux adultes, de préférence aux étudiants du secteur professionnel. L'expérience dans l'enseignement est un atout.
- très bonne connaissance des lois, des règlements et des procédures fédérales et provinciales ayant trait à la formation professionnelle des adultes.

Salaires et conditions de travail:

- conformément aux normes du ministère de l'Éducation.

Entrée en fonction:

- Le plus tôt possible.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum-vitae au plus tard le vendredi 4 août à 5:00 P.M. au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
CEGEP DE ST-LAURENT,
625 BOULEVARD STE-CROIX,
MONTRÉAL 379, QUÉ.



université
du
québec à chicoutimi

DÉPARTEMENT SCIENCES HUMAINES

PROFESSEUR DEMANDÉ POUR SEPTEMBRE 1972

FONCTION:

Enseignement de langue et de linguistique anglaises.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Bilingue; de langue maternelle anglaise, de préférence. Maîtrise ou doctorat en anglais comme langue seconde ou en linguistique appliquée ou en didactique des langues secondes.

TRAITEMENT:

Selon les qualifications et l'expérience.

NOTE:

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Directeur du Département
des sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi
930, est rue Jacques-Cartier
Chicoutimi (Québec)

Franco assure la pérennité du régime qu'il a instauré

MADRID (AFP) — Le général Franco a solennellement réaffirmé hier, 36 ans après le soulèvement nationaliste du 18 juillet 1936, et quelques mois avant de fêter le 4 décembre prochain ses 80 ans, que les charges qu'il occupe — chef de l'Etat, président du gouvernement, et chef du Movimiento, ce rassemblement national qui tient lieu de parti unique — lui ont été conférées à vie.

Il a, à cette occasion, pris un certain nombre de dispositions de caractère législatif et constitutionnel qui alourdissent son testament politique et tendent à assurer, au-delà de sa mort, la pérennité du régime qu'il a instauré.

Ces dispositions, contenues dans deux lois promulguées à l'initiative du seul chef de l'Etat (selon une prérogative dont Franco n'a que très rarement usé) prévoient:

1) Le mode d'exercice des pouvoirs de chef de l'Etat et de président du gouvernement au moment où s'ouvrira la succession;

2) L'organisation d'une procédure d'arbitrage entre les plus hauts organes de l'Etat (exécutif, législatif et judiciaire) au cas où cela apparaîtrait nécessaire (ce que soit du vivant de Franco ou après sa disparition);

(La loi n'indique pas cependant qui héritera, au moment opportun, des fonctions de chef du Movimiento)

En ce qui concerne la séparation des fonctions de chef de l'Etat et de président du gouvernement (prévue par la loi organique du 10 janvier 1967, mais restée sans effet jusqu'à présent) la nouvelle loi dispose:

1) Le prince d'Espagne, Don Juan Carlos de Bourbon, successeur désigné de Franco depuis le 22 juillet 1969, exercera les fonctions de chef de l'Etat après avoir, dans un délai de 8 jours, prêté serment et avoir été proclamé roi par les Cortes;

2) Aussitôt ouverte la succession, les fonctions de président du gouvernement seront automatiquement exercées par le vice-président du gouvernement en fonction, à moins qu'un président ait été nommé par Franco entre-temps (actuellement c'est l'amiral Luis Carrero Blanco, 69 ans, collaborateur intime de Franco depuis 1940, qui exerce ces fonctions depuis septembre 67);

3) Le vice-président du gouvernement devenu en quelque sorte président par intérim restera jusqu'à ce que le roi fasse de ses prérogatives constitutionnelles, s'il le juge

bon, pour modifier cette situation.

En ce qui concerne l'arbitrage entre les hauts organes de l'Etat, la nouvelle loi rappelle qu'il appartient au chef de l'Etat d'assurer l'unité du pouvoir et la coordination des fonctions.

Où donc se trouve Kissinger?

(d'après l'AFP) — L'absence de M. Henry Kissinger, le conseiller spécial du président Nixon, dans le groupe des proches collaborateurs qui ont pris l'avion pour rentrer à Washington avec le président, a aussitôt soulevé dans les rangs des journalistes accrédités à la Maison-Blanche la rumeur qu'il pourrait être à Paris, peut-être en train de discuter avec Le Duc Tho.

Je n'ai rien à vous dire à ce sujet, a déclaré M. Gerald Warren, l'adjoint au porte-parole de la Maison-Blanche.

M. Kissinger est apparu en public pour la dernière fois lundi à midi avec le secrétaire au commerce, M. Peter Peterson dans le bureau du président Nixon à San Clemente.

Par ailleurs, l'aviation américaine a poursuivi hier ses raids en banlieue de Hanoi. Ce raid a coûté trois avions américains, affirmant les Nord-Vietnamiens. Deux d'entre eux se sont écrasés au sol dans la région de Hanoi et un



dans celle de Ha Tay, a déclaré Radio-Hanoi. Un destroyer américain, l'USS Warrington, a été endommagé par deux explosions sous-marines au large des côtes nord-vietnamiennes, a annoncé d'autre part le commandement américain.

Le navire a quitté la zone d'opérations et est actuellement remorqué en direction de la base navale américaine de Subic Bay, aux Philippines.

Enfin, sur les autres théâtres des opérations, c'est toujours la bataille de Quang Tri qui retient l'attention.

Les parachutistes sud-vietnamiens font mouvement vers la vieille citadelle que les troupes vietcong ont transformée en camp retranché. Une partie des forces gouvernementales ne se trouve, selon les conseillers américains, qu'à trois minutes de marche du bastion communiste que les parachutistes sud-vietnamiens voudraient d'ailleurs investir sans l'aide de l'aviation, afin d'y limiter

Contacts secrets Wilson-IRA

LONDRES (d'après l'AFP) — M. Harold Wilson, leader du parti travailliste, a eu un entretien secret hier avec les chefs de l'IRA, afin de rétablir le cessez-le-feu en Irlande du Nord.

L'entretien de cinq heures aurait eu lieu en Angleterre, a-t-on appris hier soir à Londres.

Le leader du parti travailliste présentera un rapport complet de l'entretien secret

qu'il a eu au représentant du gouvernement britannique en Ulster, M. William Whitelaw. La démarche de M. Wilson fait preuve d'une collaboration du parti travailliste avec le gouvernement afin de résoudre les problèmes posés en Ulster.

A Belfast même après une semaine de combats violents, un grand pas semble avoir été accompli sur la voie de la détente la nuit dernière. Une trêve localisée a été décrétée à Lenadoon Avenue sur une proposition du proconsul britannique, M. William Whitelaw, de faire évacuer les forces de l'ordre qui stationnent dans le quartier de Lenadoon Avenue si l'IRA renonçait à ses activités dans cette zone. Les dirigeants locaux de l'armée clandestine ont annoncé qu'ils suspendraient leurs opérations dans ce quartier ravagé et évacué par ses habitants catholiques.

Depuis dimanche, plus de 3.000 habitants du secteur de Lenadoon Avenue ont abandonné leurs maisons pour protester contre la présence de l'ar-

mée, qui, selon eux, rendait toute vie impossible. La plupart s'étaient réfugiés lundi soir à Newry et à Armagh. D'autres s'approprièrent à s'installer provisoirement de l'autre côté de la frontière. Cette protestation silencieuse, organisée par le curé de la paroisse de Lenadoon Avenue, le père Fitzmons, paraît avoir at-

teint son but. Toujours à Belfast, un soldat britannique a été tué hier soir au cours d'une fusillade dans l'Upper Springfield Road. Un policier a d'autre part été légèrement blessé. La voiture à bord de laquelle il patrouillait dans le quartier catholique d'Andersonstown a essuyé une rafale de mitrailleuse.

Le conseil de l'AFL-CIO se réunit pour prendre position envers McGovern

WASHINGTON (AFP) — Le conseil exécutif de la puissante fédération syndicale AFL-CIO (13,6 millions d'adhérents) se réunit aujourd'hui à Washington pour essayer de se mettre d'accord sur l'attitude à prendre devant la candidature du sénateur George McGovern aux élections présidentielles.

Traditionnellement, l'AFL-CIO apporte l'entier soutien de son organisation et de ses finances à la campagne du candidat démocrate. Mais cette année, les dirigeants des syndicats sont très divisés sur l'opportunité de soutenir le sénateur McGovern et le résultat de leur controverse pourrait décider de l'échec ou du succès de sa candidature contre le président Nixon en novembre.

C'est George Meany, le vieux président de l'AFL-CIO, qui est à l'origine des réticences de la fédération syndicale envers McGovern. Il est opposé aux positions libérales du sénateur du Sud-Dakota sur le Vietnam et sur la défense nationale. Il pardonne difficilement aux jeunes activistes qui entourent McGovern d'avoir éliminé son fidèle ami Hubert Humphrey et d'autres piliers de l'établissement démocrate

dévoués aux intérêts des syndicats.

George Meany est soutenu dans son opposition à McGovern par M. I. W. Abel, président du syndicat de la sidérurgie (1,2 million d'adhérents).

Par contre, quatre membres du conseil exécutif de l'AFL-CIO se sont déjà prononcés ouvertement en faveur du sénateur McGovern. Ce sont les présidents des syndicats des machinistes (900.000 membres), des fonctionnaires (500.000), de l'électricité (300.000) et des industries chimique, atomique et pétrolière (175.000).

Parmi les grands syndicats qui ne sont pas affiliés à l'AFL-CIO, celui de l'automobile (1.500.000) est favorable au candidat démocrate tandis que celui des chauffeurs routiers (2.000.000) a déclaré son appui à la réélection du président Nixon.

Il n'est pas impossible que pour éviter une «preuve de force» qui mettrait en cause le maintien de M. Meany à sa tête, le conseil exécutif de l'AFL-CIO s'abstienne de prendre position sur l'élection présidentielle et laisse chacun de ses syndicats libre de son attitude.

Premier contact sino-japonais

TOKYO (AFP) — Le ministre japonais des affaires étrangères, M. Masayoshi Ohira, a annoncé hier qu'il rencontrerait pour la première fois jeu-

di prochain les responsables chinois d'importance, en l'occurrence MM. Sun Ping Hua, secrétaire général adjoint de l'association Chine-Japon, et Hsiao Hsing Chien, directeur du Memorandum Trade Office sino-japonais, organisme semi-officiel.

La rencontre aura lieu à l'occasion d'une réception offerte en l'honneur d'une troupe de théâtre et de danse de Shanghai. M. Takeo Miki, ministre d'Etat sans portefeuille, assistera également à cette réception.

D'autre part, le gouvernement japonais, en réponse à des questions de députés de l'opposition, a réaffirmé qu'il était entièrement d'accord avec les trois principes définis par M. Chou En Lai, premier ministre chinois, comme devant constituer la base des relations sino-japonaises.

1) Le gouvernement de la République populaire de Chine est le seul représentant légitime de la Chine.

2) Taiwan est partie intégrante du territoire chinois.

3) Le traité de paix entre le Japon et Taiwan devra être abrogé.

La crise libyenne

BEYROUTH (AFP) — Le président Kadhafi conserve toujours les fonctions suprêmes après la crise intérieure la plus longue et la plus sérieuse qu'a connue la Libye depuis la révolution, selon des indications de source sûre parvenues à Beyrouth.

Selon ces indications, les dissensions au sein du Conseil de la révolution portaient essentiellement sur le degré d'intégration de la Libye avec sa puissante voisine l'Égypte. Le colonel Kadhafi souhaitait que cette intégration fut accélérée, contrairement à l'avis de certains officiers membres du conseil. La divergence portait non pas sur des questions de personne, mais sur des problèmes de doctrine.

Le mystère Haeggloef

BOGOTA (AFP) — Les autorités colombiennes se montrent perplexes quant aux motifs de l'assassinat du premier secrétaire de l'ambassade de Suède à Bogota, M. Jell Haeggloef.

Le diplomate venait de recevoir sa nomination à un poste à Bonn, poste qu'il devait prochainement rejoindre, aussi avait-il décidé de vendre sa voiture. On suppose que les trois hommes qui l'accompagnaient lundi soir dans sa voiture et l'ont abattu de deux coups de revolver, avant de prendre la fuite, avaient choisi ce prétexte pour entrer en contact avec lui.

Mais quel a été le mobile du crime? Les autorités colombiennes et l'ambassadeur de Suède, M. Ingvarg Grauers, s'efforcent de déterminer s'il s'agit d'une tentative d'enlèvement du jeune diplomate qui aurait échoué tragiquement ou si les auteurs du crime voulaient seulement voler la voiture. Cependant le véhicule a été retrouvé sur les lieux du crime.

Un commerçant de Bogota qui a assisté à l'assassinat

Entretien de 2 heures Waldheim - Gromyko

MOSCOU (AFP) — M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, s'est entretenu pendant deux heures avec M. Andreï Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, et a visité le siège de plusieurs organismes officiels à Moscou. L'entretien a permis à M. Andreï Gromyko, de réaffirmer son soutien à l'ONU en tant qu'instrument important appelé à contribuer efficacement au règlement des problèmes internationaux dans l'intérêt du renforcement de la paix et de la sécurité internationale.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et si vous aide pas à re-

trouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez, cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous vous sentez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Voir autres Carrières en page 8

COMMISSION SCOLAIRE DE HAVRE ST-PIERRE

Poste ouvert
PRINCIPAL (SECTEUR EST)

La Commission scolaire de Havre St-Pierre est à la recherche d'un principal pouvant entrer en fonction le 14 août 1972.

Critères d'admissibilité:

- Détenir l'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre.
- Une formation exigeant au moins 15 ans de scolarité.
- Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif.
- Une expérience de 5 ans comme enseignant.
- La connaissance du milieu sera prise en considération.

Conditions:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'éducation.

Date limite du concours:

1er août 1972.

Adresser le curriculum vitae à:

Directeur général,
Commission scolaire,
C.P. 400,
Havre St-Pierre, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE SALABERRY

recherche

A) — CONSEILLERS EN ORIENTATION (2). B) — LES SERVICES DE PROFESSEURS pour l'année académique 1972-73.

- Arts plastiques (1)
- Anglais (4)
- Histoire (1)
- Géographie (1)
- Infirmière (1)
- Mécanique automobile (1)
- Sciences physiques (I.P.S.)

C) — TECHNIQUES COMMERCIALES (sténo-dactylo) (1).

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 31 juillet 1972, au:

SERVICE DU PERSONNEL,
47, RUE PERREAULT,
VALLEYFIELD, QUÉ.
TEL.: 514-371-2000.

PREPOSE À L'INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

SERVICES AUX ÉTUDIANTS
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions:

Sous la direction du directeur du Service d'Orientation et de Consultation Psychologiques, recueille, classe et diffuse toute information relative aux programmes d'études et du monde du travail; procède aux entrevues d'information individuelle ou en groupe; sous responsabilité, élabore et anime des projets collectifs en information scolaire et professionnelle sur le campus.

Qualifications:

Diplôme de premier cycle en information scolaire et professionnelle ou l'équivalent; quelques années d'expérience à des fonctions connexes; aptitudes à communiquer avec des groupes ou des individus.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience. Programme complet d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir curriculum vitae complet au:

SERVICE du PERSONNEL,
Université de Montréal,
Case postale 6128,
Montréal, Québec.

Collège André-Grasset

Offre d'emploi PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE (au niveau cégep)

Exigence:

- formation universitaire
- selon convention collective

Salaire:

Adresser son curriculum vitae avant le mardi 25 juillet 1972 au:

Directeur du personnel,
Collège André-Grasset,
1001, Crémazie est,
Montréal 352.

LE SÉMINAIRE DU VERBE DIVIN DE GRANBY

(niveau secondaire)

recherche

1 PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Salaire:

Suivant la convention collective

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae à:

Marcel Barsalou
Séminaire du Verbe Divin
C.P. 518, Granby, P. Qué.
Tél.: (514) 378-7732

CONSEILLER EN MATIÈRE SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'homme que nous cherchons est un spécialiste des sciences économiques ayant une formation en génie et, possiblement, en droit ou en sciences du comportement. Il doit avoir en outre une connaissance générale des questions touchant l'ensemble du domaine des télécommunications au Canada et plus particulièrement au Québec.

Il possède enfin plusieurs années d'expérience en planification ou en administration au sein d'un organisme gouvernemental ou d'une société d'exploitation principalement intéressés au domaine des télécommunications. Poste à Montréal. Bilingue. Salaire à discuter.

S'adresser à: D. Lajeunesse - 283-5229



Centre de
Main-d'œuvre
du Canada

Canada
Manpower
Centre

UNE CARRIÈRE DANS LA COMPTABILITÉ

Nous invitons les candidatures de

COMPTABLES AGRÉÉS

à se joindre au personnel comptable de notre bureau de Montréal. Les candidats doivent avoir un minimum de 3 ans d'expérience en pratique publique et être parfaitement bilingues.

C'est une carrière d'avenir pour les candidats qualifiés et les perspectives de promotion sont excellentes.

Salaire selon l'expérience.

Veuillez faire parvenir vos candidatures avec curriculum vitae, indiquant le salaire désiré, à l'intention de M. Bernard Desjardins:

DELOITTE, HASKINS & SELLS

Comptables Agréés,
930 Sun Life Building,
Montréal 110, Québec.



Raquel roule

Comme on le constatera ici, Raquel Welch ne portera pas de décolleté dans son nouveau film "Kansas City Bomber". Elle y tient le rôle d'une professionnelle de ce "Roller Derby", que les Montréalais ont pu apprécier au Forum dernièrement. Dans une entrevue récente, la petite femme (elle mesure à peine 5 pieds cinq pouces) aux charmes si célèbres a avoué qu'elle était "foncièrement puritaine", et qu'elle "associait son corps à des choses intimes que je n'osais jamais partager avec un public quel qu'il soit". Voilà pour les voveurs...

télévision

CBFT 2	CBMT 3
18.40 Ouverture et Horaire	9.55 News, Weather and Community
18.45 En Mouvement	10.05 Mr. Dressup
19.00 Mini-Pop	10.15 Friendly Giant
19.10 Les Enfants de l'Arche	10.45 Cher Helene
19.20 Les Animaux chez eux	11.00 Sesame Street
19.30 Le Goûter Partiel	11.10 Elwood Glover's luncheon date
1.00 Cinema	1.30 The Galloping Gourmet
"L'aragone d'eau" (aventure - fran- cisé 1960)	2.00 Paul Bernard, Psychiatrist
2.30 Réseau-soleil	2.30 Sea Hunt
3.00 Le Travail à la Chaine	3.00 30 from Winnipeg
4.00 L'Esprit et l'Esprit	3.30 The Edge of Night
4.30 Pili Brindacier	4.00 Family Court
5.00 Walt Disney présente	4.30 Birdman and the Galaxy Trio
"Le feu du ciel"	5.00 Video 1
6.00 Noël aux quatre vents	5.30 That Girl
6.30 Téléjournal	6.00 All Around the Circle
6.54 Nouvelles du Sport	7.00 Tommy Tompkins
7.00 Format 30	7.30 What on Earth
7.30 Ma Sorcière Bien-Aimée	8.00 Road to the Isles
8.54 Nouvelles du Sport	9.00 T.B.A.
9.00 Cinq-Soixant	9.30 The National
"Le salade de la peur"	11.00 The National
drame psychologique - français	11.22 Viewpoint
1962	11.30 Night Report and Sports Final
18.30 Téléjournal	11.45 Secret of the black Widow (Alle- mand 1966)
18.50 Nouvelles du Sport	1.35 Final Report and Weather
19.00 Festival du Cinema Canadien	
"Pour la suite du monde" (étude de mœurs - Canadien 1963)	
12.30 Téléjournal	

CFTM 10	CFCF 12
7.55 Horaire-Bienvenue CFTM	11.52 Montreal Bulletin Board
7.58 Les P'tits Bonhommes	12.00 Hercules
8.00 Bonjour Montréal	12.00 Magic Tom
8.05 Les Tannants de chez nous	1.00 The Lucille Rivers show
8.10 Pour vous Mesdames	1.10 Afternoon news
11.00 L'Aragone	1.20 Vops
11.30 L'Edifiant du Cirque	2.00 All about faces
11.55 Le 10 vlogs infirme	2.30 What's the Good Word
1.00 Ya du Soleil	3.00 Another Woman
1.00 Cinq-Mercredi	3.30 Anything you can do
"Trois chambres à Manhattan" (fran- cisé 1964)	4.00 The Dick Van Dyke Show
3.00 Cinq-Mercredi	4.30 Lassie
"Alerte sur le Valant" (drame de guerre - italo-britannique 1962)	5.00 Truth or consequences
4.30 Studio 10	5.30 Beat the Clock
5.00 Madame est Servie	6.00 Paul Bernard, Psychiatrist
7.00 Le 10 vlogs infirme	6.30 Randall and Hopkirk
7.30 A la Canadienne	6.50 Wednesday night movie
8.00 Les grandes productions "L'ange pervers" (drame psychologique - britannique 1964)	7.00 Wednesday night movie
10.00 Les Découvertes du 10	7.30 Man and his world Special
10.30 Les Nouvelles TVA	8.00 The CTV national News
11.00 La Couleur du temps	8.15 Pulse
11.15 En pantoufles	8.30 Wednesday night feature movie
"Un amour de vacances" (comédie - américain 1959)	8.50 The Saters (drame 1938)
	9.00 Sign-Off

cinéma

ALOUETTE: "Top sensation" 2.45 - 6.05 9.25 - 11.40 (11.40 - 1.30 - 2.50)	PIGALLE: "M. de cinq à six" 10.05 - 1.00 - 4.00 - 7.00 - 10.00 et "Filles faciles" 11.35 - 2.30 - 5.30 - 8.30
ARLEQUIN: "Cindy et Donna" 2.35 - 6.20 9.40 et "Garde bébé pour papa" 1.15 - 4.25 - 7.55	PLACE DU CANADA: "Fidèle on the roof" PLACE VILLE-MARIE: "Petit cinéma" 12.00 - 3.00 - 6.00 - 9.00
ATWATER: (Cinéma II) "Duck you, sucker!" 12.00 - 3.00 - 6.00 - 9.00	PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Solomon et Sheba" (drame historique - 1959)
ATWATER: (Cinéma II) "The french con- nection" 7.25 - 9.30	PLAZA Voir Canadien
AVENUE: "A Clockwork Orange" 2.00 - 5.00 - 7.00 - 9.30	PUSKAT: "Millionaire women" 1.25 - 4.15 - 7.00 - 9.50 et "The Hookers" 12.00 - 2.55 - 5.45 - 8.30
BERRI: "L'ours" 2.30 - 6.10 - 9.50 et "Bonjour et au revoir" 12.40 - 4.20 8.00	RIVOL: Voir Arlequin
BLOND: "Justine de Sade" 12.25 - 3.32 6.19 - 9.25 et "Leda la bête érotique" 2.04 - 5.11 - 8.18	SACCA & VANZETTI: "La maison de campagne" 12.30 - 3.44 - 6.30 - 9.52 et "Le désir" 12.30 - 3.44 - 6.30 - 9.52
BOAVENTURE: "Butterfly" 12.50 - 2.30 4.00 - 5.50 - 7.40 - 9.30	SEVILLE: "Dead are alive" 12.45 - 2.50 5.00 - 7.10 - 9.25
CANADIEN: "La possédée" 12.00 - 3.30 6.45 - 10.05 et "Bonjour lunettes, adieu lunettes" 1.30 - 4.50 - 8.15	SNOWDON: "War between men and women" 12.30 - 3.15 - 6.15 - 9.10
CAPITOL: "Ben" 12.30 - 2.10 - 3.55 - 5.45 - 7.30 - 9.30	VANHORN: "Random harvest" 12.45 - 2.55 - 5.05 - 7.15 - 9.25
CHAMPLAIN: "Trois soirs au plaza" 2.20 - 6.05 - 9.55 et "L'ultime randonnée" 12.30 - 4.15 - 8.05	VERMOREL: "Oh! Calcutta!" 1.00 - 3.05 - 5.10 - 7.15 - 9.20
CHATEAU: "Poupée d'amour" 2.45 - 6.05 9.35 et "Patrouille des sept dames" 1.00 - 4.20 - 7.45	VERSAILLE: (Salle bleue) "Poupée d'a- mour" et "Gargam" 6.15
"CHEN ALIER: "Nervosa" 12.45 - 4.25 - 8.01 et "La vraie nature de Bernadette" 1.00 - 4.25 - 8.01	VERSAILE: (Salle bleue) "Qui s'y frotte s'y pique" et "Celle soif d'amour" 7.00
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Easy rider" 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20	VERDI: "Persona" 7.00 - 8.30 - 10.00
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "And now for something completely dif- ferent" 1.25 - 3.25 - 5.25 - 7.25 - 9.25	VERDUN: "Le roi des distraits" 12.00 - 4.00 - 8.00 et "Vingt mille lieues sous les mers" 1.50 - 5.40 - 9.40
CINEMA DE PARIS: "Sacco et Vanzetti" 12.15 - 2.30 - 4.45 - 7.00 - 9.15	VIDEODIAGRAM: "Qu'est-ce qu'on a fait au bon Dieu pour que ça arrive rien qu'à nous autres des affaires de mé- més" et "Les knock-outés" 8.00
CINEMA V: "Sacco et Vanzetti" 7.00 - 9.15	VIEUX MONTRÉAL: "La Salamandre" 7.30 - 9.40
CREMAZIE: "Le roi des distraits" 2.15 - 6.10 - 10.15 et "Vingt mille lieues sous les mers" 12.00 - 4.00 - 8.00	VIDEODIAGRAM: "Qu'est-ce qu'on a fait au bon Dieu pour que ça arrive rien qu'à nous autres des affaires de mé- més" et "Les knock-outés" 8.00
DAUPHIN: "Le bon, la brute et le truand" 6.00 - 9.00 (McLaren) "Symphonie pathé- tique" 7.30 - 9.30	VILLERAY: "Il était une fois dans l'Ouest" 8.00
ELECTRA: "Poupée d'amour" 1.00 - 4.20 7.40 et "Gargam" 2.45 - 6.10 - 9.30	WESTMOUNT: "What's up Doc?" 1.00 - 2.40 - 4.20 - 6.00 - 7.40 - 9.20
EIYSEE: (Salle Renault) "Un peu de so- leil dans l'eau froide" 7.30 - 9.30 (salle Eisenstein) "La vieille fille" 7.30 - 9.30	WESTMOUNT SQUARE: "Play it again Sam" 1.30 - 2.45 - 5.40 - 7.35 - 9.30
FESTIVAL: "Viva la muerte" 7.30 - 9.30	WESTMOUNT SQUARE: "The last of the red hot lovers" 1.00 - 3.05 - 5.10 - 7.10 - 9.15
FLEUR DE LYS: Voir cinéma de Paris	YORK: "The other" 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20
IMPERIAL: "La maison sous les arbres" 12.15 - 3.25 - 6.40 - 9.50 et "Les indes en folie" 1.55 - 5.10 - 8.20	
JEAN-TALON: "Sous" 6.20 - 9.54 et "Les sept Écoussais explosent" 8.10	
KENT: "Hoffman" 1.00 - 3.00 - 5.00 7.05 - 9.10	
LOEWS: "The Godfather" 10.15 - 1.30 - 3.00 - 5.00	
LUCERNE: "Bananas" et "Cold turkey" 6.35	
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon	
MERCURI: Voir Crémazie	
MIDI MINUT: "M. de cinq à six" 12.30 - 3.20 - 6.30 - 9.30 et "Filles faciles" 2.30 - 5.00 - 8.00	
MONTREAL: "Jo" 1.00 - 4.30 - 8.15 et "The Graduate" 2.50 - 6.20 - 10.05	
OUTREMONT: "Antoine et Colette" et "Baisers volés" 7.00 et "The Shooting" 9.30	
PALACE: "Skyjacked" 12.55 - 3.05 - 5.15 - 7.25 - 9.35	
PAPINEAU: "La comtesse nue" 2.55 - 6.20 - 9.45 et "Viens mon petit oiseau" 1.00 - 4.25 - 7.50	
PARC: "Les intrus" 6.30 - 9.45 et "Deux salopards en enfer" 8.05	
PARISIEN: "Hélène" 12.25 - 2.15 - 4.05 - 5.55 - 7.50 - 9.50	
PIERROT: "Le temps des loups" 5.08 - 7.27 - 9.20	

théâtre

EXPO - THEATRE: "Tommy" avec les Grands Ballets Canadiens 28.30	GRAND THEATRE DE QUÉBEC: "Char- bonneau et le chef" de J.T. McDonough - 21h
LA POUSSIÈRE: "How the other half lives" de A. Aychbourn - 20h30	LA POUSSIÈRE: "Le crocodile" de F. Cam- poux - 21h
THEATRE DES MARGUERITES: "Vacances au Japon" de C. Green - 21h	THEATRE DES MARGUERITES: "Deux temps des amours" de L.G. Carrier et E. de Grandmont - 21h
THEATRE DES PRAIRIES: "Le deuxième coup de feu" avec G. Pelletier - 21h	THEATRE DE SUN-VALLEY: "Le Don d'Adèle" - 20h30

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Soirées	SALLE PORT-ROYAL: Relâche
SALLE MAISONNEUVE: Relâche	

arts

Deux mariages valent mieux qu'un seul

LOS ANGELES (PA) - Les vedettes de cinéma Nathalie Wood et Robert Wagner se sont mariés pour la deuxième fois dimanche dernier, à bord du yacht "Rambling Rose" au large de la côte californienne.

Le couple, qui avait été marié de 1957 à 1962, avait à ses côtés une vingtaine d'invités et un juge d'une Cour supérieure qui a présidé la cérémonie nuptiale en mer.

Robert Wagner, 42 ans et Nathalie Wood, 34 ans, s'étaient remariés chacun de leur côté après leur divorce. Elle avait épousé le producteur britannique Richard Gregson pour en divorcer d'année dernière, tandis que Robert Wagner convola avec l'actrice Marion Marshall dont il s'est aussi séparé l'an dernier.

Un secrétaire de l'acteur a déclaré que le couple passera une lune de miel d'une semaine à bord du yacht, qui leur a été prêté par un ami.

Keaton au 2 ce dimanche

Le célèbre acteur, Buster Keaton, n'est plus mais ses innombrables admirateurs lui restent fidèles et pourront revoir ce fantasiste grâce à un film produit par l'Office national du film et que présentera Radio-Canada dans la série "Documentaires canadiens" dimanche 23 juillet de 11h à midi.

Dans une réalisation de John Spotton et une adaptation française de Arthur Lamothe, "Avec Buster Keaton" a su retenir les moments d'intimité et de détente pendant lesquels l'artiste se laisse aller à nous faire des confidences. "Je suis un homme de métier qui fait jusqu'au bout ce qu'il a à faire" dira-t-il.

Tout au long du film, un narrateur évoque la carrière prestigieuse de Buster Keaton, né à Hickway, Kansas, au hasard d'une tournée (ses parents étaient acrobates et acteurs) et qui sa vie durant devait faire rire le monde entier en ne riant jamais!

Bergman*

CE SOIR! mercredi, 19 juillet à 7h00 (v.o.s.-f.a.)
PERSONA
à 8h30 (v.o.s.-f.a.)
PERSONA
à 10h00 (v.o.s.-f.a.)
PERSONA
à 11h30 (v.o.s.-f.a.)

5380 St-Laurent 277-3233

VERDI 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE

84, ouest, Ste-Catherine 277-3233

COMÉDIE-CANADIENNE



Frank Sinatra à son arrivée dans la salle d'audience.

(Téléphoto AP)

La Mafia dans le sport: Frank Sinatra témoigne

WASHINGTON (AFP) — Plus de 200 curieux avaient envahi hier la salle où la commission de la Chambre des représentants sur les activités de la Mafia dans le sport avait convoqué l'acteur Frank Sinatra pour l'interroger sur les intérêts qu'il possède dans un hippodrome près de Springfield, dans le Massachusetts.

L'acteur, que la commission avait assigné officiellement à comparaître parce qu'il ne s'était pas présenté à deux reprises à de simples convocations, a tenu une conférence de presse impromptue dans les couloirs conduisant par la salle où avait lieu l'audience. Il s'est élevé contre le fait que la commission n'ait pas refusé le témoignage de l'industriel Joseph Barboza l'accusant d'être un parvenu des activités de la Mafia tant à Miami qu'à Las Vegas.

Il a qualifié les propos de calomnies.

Devant la commission, présidée par M. Claude Pepper, représentant démocrate de Floride, Sinatra a reconnu avoir acheté pour la somme de \$55.000 en août 1962 des actions de l'hippodrome de Berkshire Downs, dans le Massachusetts, sans savoir, a-t-il dit, qu'étaient les autres actionnaires et sans savoir qu'il avait été nommé vice-président et membre du conseil d'administration de la société exploitante avant de l'apprendre en lisant les pages sportives d'un journal.

Il a déclaré ne pas avoir souvenir d'une intervention auprès du chanteur Dean Martin pour l'inviter à investir de l'argent dans cette affaire. Il a reconnu avoir rencontré Gaetano Luchese, ancien chef d'une famille des mafioses new-yorkais, à trois ou quatre reprises, et il a affirmé ne s'être jamais mêlé aux opérations financières de la Berkshire Downs Race Track qui n'aurait jamais été pour lui qu'un moyen d'investissement.

Le CDS ne sera pas subventionné par Québec

C'est un non catégorique qu'a répondu le ministre des affaires sociales du Québec au Conseil de développement social de Montréal qui lui avait demandé le 20 juin dernier de réviser sa décision d'interrompre toute subvention au CDS.

Le sous-ministre, M. Jacques Brunet, rappelle au CDS qu'il ne peut subventionner à l'intérieur d'une même région, deux organismes qui accomplissent des fonctions similaires. Le gouvernement a déjà choisi d'assurer le fonctionnement des conseils régionaux de santé et de services sociaux qui seront créés en vertu de la loi 65 actuellement en vigueur.

On sait que la zone métropolitaine de Montréal sera découpée en trois régions administratives en vertu de la loi 65 et sera dotée de trois conseils régionaux de santé. Le CDS a été invité à devenir l'un de ces trois conseils régionaux mais il a refusé cette offre, préférant garder son autonomie. Toutefois, il ne pourra bénéficier des subventions gouvernementales.

Le Dr Brunet a toutefois laissé entendre que le CDS pourra recevoir des subventions spéciales pour des projets spécifiques de recherche pourvu que ces derniers soient reliés de quelque façon aux priorités du ministère des affaires sociales.

Le marathon des collections: 28 grands couturiers sont inscrits

PARIS (AFP) — Vingt-huit grands couturiers sont inscrits pour le marathon des collections qui débutera le lundi, 24 juillet, à 9 heures du matin avec la présentation de Serge Lepage. Sept noms figurent aux épreuves de cette première journée dont une vedette: Dior.

La semaine sera close vendredi sur un seul nom: Jacques Griffe. Les vingt autres couturiers se répartissent sur quatre journées au milieu desquelles devront encore s'insérer trois franc-tireurs: Estérel, Cardin et Courrèges, qui ne font pas partie de la chambre syndicale et ne figurent donc pas au programme officiel, quelques fourreurs ainsi que les grands noms de la couture et du maquillage sans lesquels les nouvelles têtes de l'hiver prochain n'existeraient pas.

Dans les cabines surchauffées où s'affairent les essayeuses, les mannequins vivent les heures les plus torrides de leur saison d'été sous les tweeds et les fourrures de l'hiver... là aussi les têtes changent, et les silhouettes. Pour la seule cabine Chanel, huit mannequins représentent quatre nationalités.

Ca bouge chez Chanel, qui présentera sa collection le 25. Outre le fait que Gaston Berthelot, successeur de la grande mademoiselle, ait décidé de rallier la Chambre

syndicale et qu'un cocktail réunira pour une avant-première dans les salons, le 24 au soir, les fidèles clientes de la maison, autrefois invitées en même temps que la presse et les acheteurs, le style lui-même évolue.

Chanel 1973 mise sur le blouson. Les vestes de ses célèbres tailleurs seront en effet plus courtes avec un effet blousant dans le dos sur des jupes animées de plis et coupées dans des tweeds plus légers qu'à l'accoutumée, de toutes les teintes de la forêt en automne. On annonce beaucoup de fourrures plates, telle la fourrure en pelisses ou en garniture, de nouveaux accessoires: chaîne d'or et pierres mélangées, écarpiés unis beiges pour le jour. Gaston Berthelot, fervent de la robe du jour, joue sur les robes-manteaux et les robes-tailleurs à effet de deux pièces, elles aussi blousant dans le dos.

Jacques Estérel part en guerre contre le "fascisme vestimentaire" lire prêt-à-porter "inaccessible aux trop grandes, aux trop petites et à 44 pour cent du reste des

femmes". Il cite pour mémoire les carrures, tailles et hanches de quelques grands noms de l'actualité auxquels le prêt-à-porter est interdit en raison de leurs mensurations hétéroclites: Sophia Loren, Brigitte Bardot, la Vénus de Milo... et vitupère la beauté industrielle, prônant au contraire la haute-

couture, la petite couturière et le "do it yourself". Pour encourager les 88 pour cent de jeunes femmes qui savent coudre, il a créé, dit-il, une collection que les moins expertes pourront concurrencer elles-mêmes, pour peu qu'elles possèdent au moins une machine à coudre.

Nouvel éclairage

Le système d'éclairage rasant sur la section de l'autoroute Bonaventure tombant sous la juridiction du Conseil des ports nationaux (soit du canal Lachine au pont Victoria) sera remplacé par un système de lampadaires semblable à celui qui existe sur le reste de cette voie rapide. C'est ce qu'a annoncé le directeur du port de Montréal, M. Nicholas Beshwaf. Les plans et devis nécessaires à la réalisation de cet ouvrage ont été confiés à la firme d'ingénieurs-conseil, Lalonde, Invalois, Lamarre, Valois et associés, et le porte-parole de l'autorité Portuaire espère que les travaux pourront être exécutés avant l'hiver prochain.

Voyager grâce à Jeunesse Canada-Monde

Jeunesse Canada-Monde offre aux jeunes de 16 à 20 ans la possibilité d'un séjour à l'étranger. Le programme de formation à l'étranger s'adresse à tous les jeunes Canadiens, étudiants ou travailleurs. La sélection se fait par ordinateur.

Le jeune doit cesser toute activité dans sa localité et suivre un cours de culture générale sur le pays dans lequel il devra séjourner. Ce camp d'entraînement dure

environ trois mois. Toutes les dépenses sont payées. Le séjour en pays étranger s'étendra sur une période de six mois, où le jeune Canadien travaillera et vivra comme les autochtones. Tous les frais sont gratuits durant le projet: voyages, logement, argent de poche.

Les jeunes intéressés à de tels séjours peuvent entrer en communication avec Jeunesse Canada-Monde, 1750 rue Saint-Denis, Montréal (tél. 842-5867).

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

APPARTEMENTS À LOUER

LONGUEUIL, spacieux, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, à partir de \$97, sortie lavage, sècheuse, incluant chauffage, eau chaude, y compris compte d'électricité personnel. Pour renseignements Tél.: 677-0995 ou 679-3050. 1-8-72

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques), livres, tapis, matelas toutes grandeurs à prix d'automne. 212 Beaubien est. Tél. 276-9067. 1-8-72

APPARTEMENTS À SOUS-LOUER

EDOUARD-MONTPÉTI, cause séjour à l'étranger, bas duplex et sous-sol chauffés, 8 pièces luxueusement meublées, lave-vaisselle, buanderie, garage, \$275. Libre septembre. Tél.: 274-9000. Références nécessaires. 20-7-72

CHALET À LOUER

PRES de Côte des Neiges, grand 3 1/2 à sous-sol, de septembre à mai ou avant, \$87.50, chauffé, eau chaude, taxe d'eau payée. Tél.: 731-0480. 21-7-72

COTE DES NEIGES, Appleton et Devettes, haut duplex, 4 pièces, chauffé, tapis, \$130. Sous-location jusqu'en mai. Libre. Tél.: 849-3364 après 6h. 21-7-72

AUTOS À VENDRE

MEILLEURE ALLOCATION POUR VOTRE ÉCHANGE

VOLVO-1970, 1425 • Toute équipée \$2495.

VOLVO 1970, St-wagon • Très propre \$2795.

VOLVO 1968, 1425 • En bonne condition \$1595.

VOLVO 1967, 1445 • Automatique, radio \$1295.

400 boul. DÉCARIE, (Nord-boul. Métropolitain) 748-8807 22-7-72

VOLVO 164-1970, overdrive, Michelin, radio AM-FM, 28.000 milles, parfaite condition. \$3,500. Tél. (jour) 761-2330 (soir) 679-4830. 20-7-72

VOLVO 71-144, automatique, 6.000 milles; Prix demandé: \$2,500. Tél.: 728-9005. 21-7-72

CITROËN 72 DS 21, Pallas tissu, radio AM-FM, 13.000 milles. Tél.: 728-3444 ou 844-1954 22-7-72

PROPRIÉTÉS À VENDRE

À VENDRE

IMMOBILIER WESTMOUNT REALTIES

OUTREMONT MAISON MODERNE

Complètement détachée. Spacieux hall d'entrée. Boudoir au rez-de-chaussée. "Powder room". 5 chambres à coucher. Sous-sol fini. Garage double. Financement alléchant. Offres acceptées. Mme Michelle Roche 935-8541, soir: 277-1250. Exclusif.

AVENUE NELSON Paroisse St-Victor, cottage détaché, 4 chambres à coucher, bibliothèque, sous-sol fini, garage double. Mme Michelle Roche 935-8541, soir: 277-1250. Exclusif.

PRIMEAU MÉTAL Inc. Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO" spécial pour bricoleur chez votre marchand de matériaux de construction.

ACHATS

DESIRONS ACHETER livres canadiens et revues canadiennes de tout genre. Tél.: 844-1816. 2-10-72

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251, soir: 667-0774. J.N.O.

ABSOLUMENT besoin toutes sortes d'antiquités, meubles, petits pianos, objets d'arts, horloges, etc. Tél.: 734-1224. 25-7-72

ARTISANAT

MAÎTRE EBENISTE FRANÇAIS vous fera meubles-bibliothèques de style ou moderne, démontables. Décapage et réparations de vieux mobiliers, travail très soigné assuré. Tél.: 467-2223 20-7-72

BUREAU À LOUER

DANS LE VIEUX-MONTRÉAL

Édifice commercial nouvellement renové. Idéal pour professionnels, agences de presse ou autres.

211 du St-Sacrement Tél.: 844-3361 poste 238 J.N.O.

CHALET À LOUER

LAURENTIDES, chalet moderne, luxueusement meublé, vivoir avec foyer, dinette, cuisinette, 4 chambres à coucher, système chauffage, cuisinière électrique, litene, vaisselle, libre août et septembre. Tél.: 277-6452. 20-7-72

CHALET À VENDRE

COMTE LABELLE, chalet hiver-été, 6 pièces avec petit lac, \$4,900. Tél.: 843-3857. après 4h 30. 22-7-72

SAINT-SAUVEUR, deux milles à l'ouest du Mont-Habitant, domaine du Mont-Plaza, chalet neuf meublé, chauffage électrique, living avec 2 foyers, 4 chambres, lac privé. Tél.: 1-227-3948 24-7-72

COURS PRIVÉS

ATELIERS LITTÉRAIRES, septembre: inscription immédiate requise. Pratiquez l'art d'écrire avec le romancier Yves Thériault. Horaires faciles, jour ou soir. 486-6679. J.N.O.

COURS de guitare classique donnés par un étudiant de l'École de Musique Vincent-d'Indy. Tél.: 272-0308. 20-7-72

PROPRIÉTÉS À VENDRE

À VENDRE

IMMOBILIER WESTMOUNT REALTIES

OUTREMONT MAISON MODERNE

Complètement détachée. Spacieux hall d'entrée. Boudoir au rez-de-chaussée. "Powder room". 5 chambres à coucher. Sous-sol fini. Garage double. Financement alléchant. Offres acceptées. Mme Michelle Roche 935-8541, soir: 277-1250. Exclusif.

AVENUE NELSON Paroisse St-Victor, cottage détaché, 4 chambres à coucher, bibliothèque, sous-sol fini, garage double. Mme Michelle Roche 935-8541, soir: 277-1250. Exclusif.

PRIMEAU MÉTAL Inc. Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO" spécial pour bricoleur chez votre marchand de matériaux de construction.

FEMMES DEMANDÉES

CAISSIERE bilingue pour cinéma: travail de jour à plein temps. Appelez M. Cadieux Tél.: 849-2384 20-7-72

VENDEUSE BILINGUE pour restaurant-cinéma. Travail de jour à plein temps. Appelez M. Cadieux Tél.: 849-2384 20-7-72

GARDIENNE expérimentée, de 10h à 6h, 5 jours par semaine, bébé de 8 mois et légers travaux. Le des Soeurs. Appelez 769-6085 après 6h. 24-7-72

PERSONNE fiable pour garder fillette 18 mois et pour légers travaux. Bon foyer, congés, \$40. Laurentides. Références et photo. Écrire à C.P. 357, St-Donat de Montcalm. 27-7-72

SECRÉTAIRE demandée pour bureau juridique. Expérience désirable mais pas essentielle. Bilingue, adaptable. Travail varié, salaire intéressant. Écrire à la main donnant résumé de votre expérience, à: Case 305, Le Devoir 211, du St-Sacrement, Mtl. 27-7-72

SECRÉTAIRE légale pour bureau d'avocats. Bilingue, un peu d'expérience souhaitable. Tél.: 697-6998 après 5h. 21-7-72

VEUF de 35 ans cherche une gouvernante pour s'occuper à plein temps de son logement et de ses deux enfants. Salaire dépassant \$50.00, journée de congé, dispose de ses propres appartements. Propriété, langage soigné et discrétion. Tél.: 879-2214 ou écrire à C.P. 1722, Place d'Armes, Montréal 126. 20-7-72

SECRÉTAIRE légale pour bureau d'avocats. Bilingue, un peu d'expérience souhaitable. Tél.: 697-6998 après 5h. 21-7-72

VEUF de 35 ans cherche une gouvernante pour s'occuper à plein temps de son logement et de ses deux enfants. Salaire dépassant \$50.00, journée de congé, dispose de ses propres appartements. Propriété, langage soigné et discrétion. Tél.: 879-2214 ou écrire à C.P. 1722, Place d'Armes, Montréal 126. 20-7-72

HOMMES DEMANDÉS

HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL RECHERCHE:

— Mécanicien de machines frigorifiques, détenteur d'une carte de compétence "compagnon en réfrigération".

— Mécanicien de machines fixes, détenteur de certificat 3e classe.

Pour entrevue, veuillez téléphoner à: 844-0161, poste 436

Hôtel-Dieu de Montréal, 3840, rue St-Urbain, Montréal, P.Q. 20-7-72

PLACIER-CONTROLEUR bilingue pour cinéma. Travail de jour à plein temps. Appelez M. Pepin Tél.: 849-2384. 20-7-72

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

REPRESENTANT(E) en publicité auprès de manufacturiers et grossistes. Expérience non nécessaire, nous vous entraînons. Tél. jour 389-1673 soir 331-6788. 1-8-72

LOGEMENTS À LOUER

LONGUEUIL, spacieux, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, à partir de \$97, sortie lavage, sècheuse, incluant chauffage, eau chaude, y compris compte d'électricité personnel. Pour renseignements Tél.: 677-0995 ou 679-3050. 1-8-72

PRES UNIVERSITE de Montréal, luxueux, grand, haut duplex, détaché, tapis, 3 chambres, boudoir, salle à manger, salle de lavage, 2 salles de bain, garage, service conciergerie, rue McKenna, 1er août \$325.00 Tél.: 737-3042. 24-7-72

SAINT-DENIS JEAN-TALON, près du métro. Logement 8 pièces pour bureaux professionnels ou résidence, religieux. Après 4h00 p.m. Tél.: 279-7587. 22-7-72

GROUND, 5 pièces, très propre, meublé, 220, adultes, références, \$85. Tél.: 334-4523 ou 389-7997 21-7-72

N.D.G., duplex, haut, 6 pièces, chauffé, garage, libre 1er octobre. Le soir: 484-4221. 20-7-72

LOGEMENTS DEMANDÉS

Couple louerait 4 ou 5 pièces, bas, loyer raisonnable, 1er septembre. Rive-Sud, N.D.G. Côte des Neiges et Outremont. Après 5h. Tél.: 738-3061. 20-7-72

MAISONS À LOUER

BOUCHERVILLE: Bungalow 5 1/2 pièces, plus sous-sol, comprenant 2 chambres, une salle de bain et salle de séjour partiellement finie, potager, \$220 mensuel. Disponible début août. Tél.: 655-7580 entre 17h et 20h. 24-7-72

FABREVILLE maison meublée style canadien, 6 pièces, foyer, garage, Boulevard Dagenais, 1/2 mille de l'autoroute, sortie 10. Tél.: 625-9373 22-7-72

MAISONS DEMANDÉES

DESIRE louer maison canadienne en pierre, 7 ou 8 pièces, bon état, foyer, grand terrain, endroit tranquille si possible. Tél.: 482-6745 ou 688-6101. 24-7-72

PROPRIÉTÉ À VENDRE

ST-HILAIRE: face à la rivière. Cottage brique, 10 pièces, 5 chambres, 3 salles de bain, 2 fenêtres en "Bay". Salle de jeu, 2 garages. Droit de passage à la rivière. Chauffage eau chaude. 87,875 pieds carrés de terrain. Prés sortie Trans-Canada. On demande \$35,000 avec \$8,000 comptant. M.L.S. Appelez Rita Bourner 679-8220 ou 670-6533 IMM. WESTGATE, Courtois. 20-7-72

PENSIONS DEMANDÉES

COUPLE cherche pension sympathique pour l'année scolaire. Tél.: 738-4370. 20-7-72

PERDU

CHIENNE blonde-roux, pattes et poitrine blanches. Tél.: 486-6759. 24-7-72

Encouragez nos annonceurs

les MOTS CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

Horizontalement

1—Fainéant, méchant. — 2—Qui concerne Eutychès. — 3—A moi. — Disons qu'une chose n'est pas vraie. — Souverain d'un duché. — 4—Salle de travail. — Organe de la vue. — 5—A demi. — Inflammation de l'iris. — Parcouru des yeux. — 6—Pronom indéfini. — Mettre une pièce dans son centre. — 7—Faire arriver plus tard. — Seule. — 8—Grand lac salé de l'U.R.S.S. — Qui a déjà servi. — 9—Attacher. — Grand filet pour la pêche au fond de la mer. — 10—Théorie selon laquelle les divers compartiments de l'écorce terrestre se maintiendraient dans un équilibre relatif grâce aux différences des densités. — Ruisselle. — 11—Qui a été consacré. — Pré-nom masculin. — 12—Notre-Seigneur. — Orient. — De la Russie.

Solution d'hier

1—Personne qui milite dans un syndicat. — 2—Convertir du fer en acier. — Sert à l'acier. — 3—Lettre grecque. — Rendait dur. — 4—Petits repas familiaux. — Strontium. — 5—En les. — Se propager en rayonnant. — 6—Manganèse. — Tente avec audace. — Riche en grains. — 7—Couleur bleue extraite des feuilles de l'indigotier. — Action de se ruier. — En les. — 8—Profonde tristesse causée par la mort d'une personne. — Noirs. — 9—Gorge entaillée par une rivière transversale dans l'anticlinal d'un plissement de type jurassien. — Obtenu. — 10—Obtenu.

Verticalement

1—Fait de se rappeler un souvenir. — 2—Douleur d'ouatine. — Situé. — 3—Saint. — Partie du pied.

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

PORT DE MER

AU METRO LONGUEUIL

Prestige, élégance et luxe sur la portée de tous les bords du St-Laurent.

Occupation octobre à décembre, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2

A partir de \$161, \$217 et \$265

BUREAU DE LOCATION DANS LA STATION METRO LONGUEUIL

SEMAINE: 10 h. 00 a.m. à 9 h. 00 p.m.
SAMEDI: 10 h. 00 a.m. à 6 h. 00 p.m.
DIMANCHE: 11 h. 00 a.m. à 5 h. 00 p.m.

679-6010

La vogue Tanqueray monte comme une marée!

Pourquoi?

Dégustez-le, vous comprendrez! La qualité subtile de cette importation raffinée explique sa popularité croissante. Si c'était du gin ordinaire, nous l'aurions mis en bouteille ordinaire.

Gin Tanqueray

Distillé et embouteillé à Londres.
Représentant: The Distillers Company (Canada) Limited

INSTALLATION DE GOUTTIÈRES

HO-DO

ÉMAILLÉS • CUIVRE
GALVANISÉS • ALUMINIUM

RÉPARATIONS
ESTIMES GRATUITS

MONTRÉAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244

PRIMEAU MÉTAL Inc.

Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO" spécial pour bricoleur chez votre marchand de matériaux de construction.

IMMOBILIER WESTMOUNT REALTIES

OUTREMONT MAISON MODERNE

Complètement détachée. Spacieux hall d'entrée. Boudoir au rez-de-chaussée. "Powder room". 5 chambres à coucher. Sous-sol fini. Garage double. Financement alléchant. Offres acceptées. Mme Michelle Roche 935-8541, soir: 277-1250. Exclusif.

PAROISSE ST-GERMAIN

7 pièces, 4 chambres à coucher. "Powder room" au rez-de-chaussée. 2 foyers naturels. Garage. Mme Michelle Roche 935-8541, soir: 277-1250. M.L.S.

EN VILLE

Très bon placement. Grande propriété transformée en 3 logements, chacun ayant son foyer en pierre. Placement idéal. Prix raisonnable. **Doit être vendu.** Mme M. Roche 935-8541, soir: 277-1250. M.L.S. 20-7-72

CHRONOLOGIE

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1—Fainéant, méchant. — 2—Qui concerne Eutychès. — 3—A moi. — Disons qu'une chose n'est pas vraie. — Souverain d'un duché. — 4—Salle de travail. — Organe de la vue. — 5—A demi. — Inflammation de l'iris. — Parcouru des yeux. — 6—Pronom indéfini. — Mettre une pièce dans son centre. — 7—Faire arriver plus tard. — Seule. — 8—Grand lac salé de l'U.R.S.S. — Qui a déjà servi. — 9—Attacher. — Grand filet pour la pêche au fond de la mer. — 10—Théorie selon laquelle les divers compartiments de l'écorce terrestre se maintiendraient dans un équilibre relatif grâce aux différences des densités. — Ruisselle. — 11—Qui a été consacré. — Pré-nom masculin. — 12—Notre-Seigneur. — Orient. — De la Russie.

Solution d'hier

1—Personne qui milite dans un syndicat. — 2—Convertir du fer en acier. — Sert à l'acier. — 3—Lettre grecque. — Rendait dur. — 4—Petits repas familiaux. — Strontium. — 5—En les. — Se propager en rayonnant. — 6—Manganèse. — Tente avec audace. — Riche en grains. — 7—Couleur bleue extraite des feuilles de l'indigotier. — Action de se ruier. — En les. — 8—Profonde tristesse causée par la mort d'une personne. — Noirs. — 9—Gorge entaillée par une rivière transversale dans l'anticlinal d'un plissement de type jurassien. — Obtenu. — 10—Obtenu.

Verticalement

1—Fait de se

l'actualité

Des compagnies... en bref

Distillers-Seagrams établit une nouvelle filiale à Dorval

La compagnie Distillers Corporation-Seagrams Limited a fondé une nouvelle société vinicole à Dorval, au Québec.

Les installations, couvrant une surface de 50,000 pieds carrés, coûteront \$15 million. Les travaux commenceront avant la fin de l'année, près du point de jonction de la route Transcanadienne et de l'avenue des Sources. Cette nouvelle a été communiquée aujourd'hui par M. Charles R. Bronfman, vice-président exécutif de la compagnie.

"Cette société, a-t-il dit, s'appellera La Maison Secrestat Ltée et elle nous aidera à faire face à la demande croissante de vins de qualité".

DCSL est connue à travers tout le Canada par les distilleries qu'elle possède à Richibucto au Nouveau-Brunswick, Beaufort et Lasalle au Québec, Waterloo et Amherstburg (en Ontario) ainsi qu'à Gimli au Manitoba et à New Westminster en Colombie-Britannique.

De plus, cette compagnie canadienne est déjà largement implantée sur le marché vinicole par l'intermédiaire de filiales qu'elle possède depuis de nombreuses années à l'étranger. Elle a notamment huit fabriques de vin et cinq châteaux en France ainsi que neuf autres fabriques réparties dans d'au-

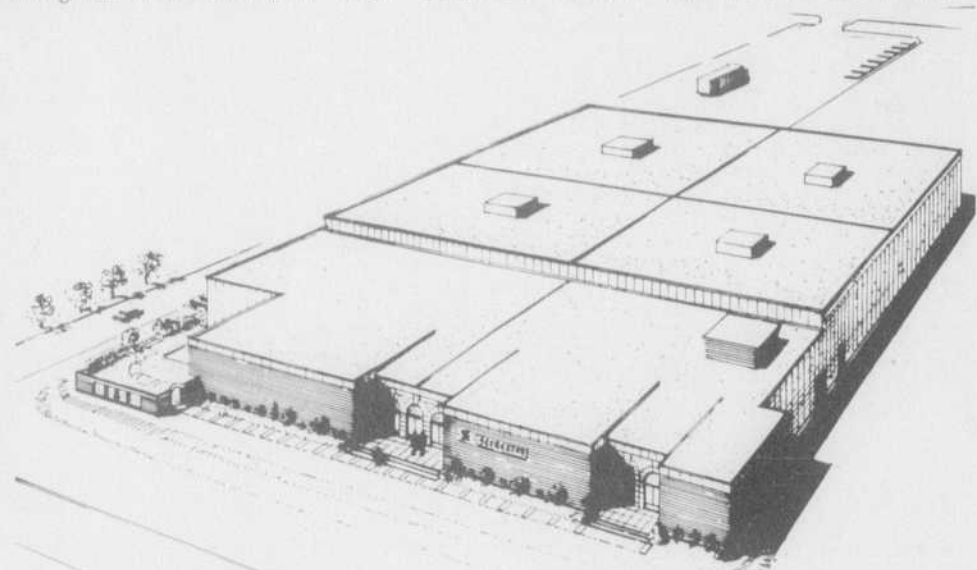
tres pays, au total, 45 millions de gallons de vin sont en maturation dans ses caves. Parmi ses marques les plus connues, citons les champagnes Mumm, les vins français Barton & Guestier, les vins italiens Bersano, Brolio et Ricasoli ainsi que les vins californiens Paul Masson. La compagnie possède également des intérêts en

Allemagne, en Espagne et en Amérique du Sud.

"Il n'y a pas si longtemps, a ajouté M. Bronfman, il aurait été impensable de bâtir des installations vinicoles importantes si loin des vignobles de qualité.

"Cependant, les progrès techniques, dans le domaine des transports notamment, permettent d'importer facilement au Canada, sans diminuer leur qualité, des concentrés de jus de raisins provenant des meilleurs pays vinicoles tels que la France, l'Espagne, l'Italie, l'Australie, le Chili et la Hongrie.

"En plus des concentrés, nous prévoyons également d'importer des vins de coupe, a conclu M. Bronfman".



Cette fabrique de vins, qui s'appellera La Maison Secrestat Ltée, sera prochainement construite à Dorval par la Distillers Corporation-Seagrams Limited. L'établissement, qui occupera une superficie de 50,000 pieds carrés, produira des vins de haute qualité à partir de concentrés de jus de raisins importés.

Les marchés boursiers

Les titres aurifères enregistrent un recul de plus de trois points

Les industrielles, les services publics et l'indice composé ont perdu du terrain tandis que les bancaires et les papiers continuent leur avance, hier à la Bourse de Montréal. Les affaires étaient légères.

Les volumes combinés des transactions à la Bourse de Montréal et canadienne comprenaient 1,08 million d'actions contre 954,900 à la fermeture lundi.

Comportement des valeurs

	Mardi	Lundi
Gains	81	91
Pertes	127	137
Inchangées	86	73
Total	294	301

L'industrielle la plus active au cours de la journée a été Genstar qui est restée inchangée à \$14 1/4 avec un volume échangé de 26,100 actions.

Parmi les minières, Faltinger qui a gagné un cent à \$29.98 a été la plus active avec un volume échangé de 147,825 actions.

À la Bourse de Montréal, Canadian Utilities a gagné 3 1/4 à \$49 3/5; Canadian Cables-terns 1 à \$22; Canadian Cement Lafarge, 3-4 à \$53; Texaco Canada, 1-2 à \$42 1/4; National Sea Products, 3-8 à \$8; Royal Bank, 1-4 à \$32 5/8; Bombardier

Ltd., 1-4 à \$7 3/4 et Massey-Ferguson, 1-4 à \$14 1/2.

Dome Petroleum a reculé de 1 1/4 à \$39 1/4; Pacific Petroleum, de 1 à \$38 1/4; Falconbridge Nickel, de 1 à \$53 3/4; Hudson Bay Oil, de 1 à \$43; Aquitaine, de 7-8 à \$24 7/8; Peoples Stores, 5-8 à \$10 et Dofasco, de 3-8 à \$26.

Toronto

La bourse torontoise a connu hier sa sixième séance consécutive de pertes, les prix dans la majorité des secteurs fermant à un niveau inférieur au cours d'une journée

modérément occupée.

Les aurifères ont mené le déclin, accusant leur pire chute en une journée depuis le 14 juin.

Les pertes ont presque atteint le double des gains.

Comportement des valeurs

	Mardi	Lundi
Gains	155	221
Pertes	298	245
Inchangées	286	245
Total	739	711

Selon un analyste, les difficultés du marché canadien seraient imputables en grande partie à la chute importante du marché new yorkais.

les indices

MONTREAL

	65	13	7	8	85
	Industr.	Serv. publ.	Banques	Papiers	Comb.
Changement	-0.54	-0.07	-0.55	-0.34	-0.34
Clôture	213.53	157.46	254.73	88.38	207.20
Semaine dernière	217.17	159.28	253.92	88.52	210.05
Mois dernier	218.95	164.18	247.45	87.32	211.69
1971 haut	220.18	167.20	277.17	91.45	212.54
1971 bas	187.56	156.26	227.56	81.22	185.12

TORONTO

	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	-0.04	-3.02	-0.40	-1.26
Clôture	200.21	218.47	90.88	232.36
Semaine dernière	201.67	221.66	92.80	240.94
Mois dernier	203.32	208.66	95.14	236.51
1971 haut	206.99	229.26	98.68	242.97
1971 bas	181.66	140.58	79.15	209.19

DOW JONES

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Industrielles	911.72	917.97	900.06	911.72	-3.24
Transport	225.55	228.26	223.46	225.94	-0.46
Services publics	106.63	107.23	105.89	106.50	-0.35
Ensemble	302.40	304.85	299.11	302.86	-0.60

14% de plus d'emplois scientifiques

TORONTO (PC) — Les ingénieurs, les scientifiques et les cadres supérieurs ont bénéficié d'une augmentation de 14 pour cent dans le nombre des postes offerts à eux au cours des derniers six mois à déclaré un conseiller en placement.

L'étude de 1,400 entreprises a permis de déterminer que 1,083 postes étaient disponibles contre 954 l'an dernier à pareille date.

Toutefois, selon M. J. Gledhill, directeur régional de la Technical Service Council, "plusieurs ingénieurs et cadres supérieurs sont encore sans travail".

Les plus désavantagés sont les diplômés en arts et en sciences de 1972 alors que par ailleurs on manque de techniciens spécialisés. La croissance de la production industrielle au Canada est la cause de cette pénurie et certaines firmes ont accru leur embauche outre-mer.

économique

La réforme du système monétaire

Des divergences de vues apparaissent parmi les Dix au sujet de modalités

LONDRES Reuter — Les ministres des Finances des Dix, les six de la Communauté européenne et les quatre pays candidats, se sont séparés mardi après un premier échange de vues sur les problèmes-clés posés par la réforme du système monétaire international, dont ils avaient la veille défini les grands objectifs généraux.

Comme on pouvait le prévoir, certaines divergences de vues sont apparues lorsque les ministres, réduits à huit du fait de l'absence de leurs collègues ouest-allemands et néerlandais, en sont venus à préciser dans le détail ces grands objectifs au nombre desquels un système de parités fixes mais ajustables, un retour à la convertibilité générale, une réglementation effective de l'approvisionnement en liquidités, une réduction des effets provoqués par les mouvements de capitaux à court terme, une égalité sur le plan des droits et devoirs entre tous les pays participant à ce système.

"Il existe des points de vue différents, mais nous allons maintenant nous efforcer de les rapprocher. Nos efforts auront une influence sur le système monétaire international qui sera en vigueur pour des années à venir", a déclaré aux journalistes M. Raymond Barre, membre de la commission de la CEE chargée des problèmes monétaires.

De fait, il appartient maintenant au comité monétaire de la CEE et au comité des banques centrales des pays membres de mettre au point une position commune avant l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international, fin septembre, à Washington.

M. Anthony Barber, chancelier de l'Échiquier britannique, qui présidait cette réunion à Lancaster House, a toutefois déclaré qu'il n'était pas nécessaire pour les membres actuels et futurs de la communauté de parvenir à un accord sur tous les points de détail avant l'assemblée du F.M.I.

"Un certain temps sera nécessaire pour résoudre les problèmes qui se posent, mais

nous essayons de faire le point", a-t-il dit au cours d'une conférence de presse en précisant que les ministres des Finances des Dix se retrouveraient les 11 et 12 septembre à Luxembourg.

Pour M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre français de l'Economie et des Finances, cette réunion de Londres, représentant quelque cinq heures et demi d'entretiens, aura été importante à deux titres: par ce qui y a été dit, sur la définition des objectifs généraux et la discussion des problèmes techniques soulevés par la réforme, et par ce qui n'y a pas été dit, sur la faiblesse actuelle du dollar, les ministres ayant voulu éviter d'ajouter à la spéculation.

Le ministre français a déclaré que les Dix entendaient défendre le système des parités fixes et maintenir les marges

de fluctuations restreintes existant actuellement entre pays membres de la CEE. M. Barber a pour sa part eu l'occasion de réaffirmer que la Grande-Bretagne en reviendrait à une parité fixe et, si possible, avant le 1er janvier prochain, date de son adhésion et de celle de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège au Marché commun.

Cette réunion de Londres aura permis à la Communauté européenne de devenir la première organisation régionale à s'attaquer de front à la réforme d'un système mis en place il y a 28 ans par les accords de Bretton Woods et sérieusement ébranlé l'an dernier par la crise du dollar.

Trois points essentiels ont été étudiés dans la matinée de mardi et, selon M. Barber, ce sont: la base à retenir à l'avenir pour fixer les parités

des devises définies jusqu'à présent par rapport à l'or et au dollar, le contrôle des liquidités internationales et la création de réserves, les mesures de consolidation à prendre pour neutraliser une partie des dollars détenus par des banques centrales hors des Etats-Unis.

Les idées dégagées à Londres et précisées à Luxembourg en septembre seront exposées à l'assemblée annuelle du F.M.I. et au Groupe des 20 substitué à l'ancien Groupe des 10 pour faire place aux pays en voie de développement, dont les ministres ont réaffirmé qu'il était essentiel de tenir compte des intérêts.

Pour certains experts, cependant, il faudra sans doute attendre les prochaines élections présidentielles pour que s'engagent vraiment les négociations sur la réforme du système monétaire international.

Washington se dit satisfait de l'Accord des Dix

WASHINGTON (AFP) —

L'accord auquel sont parvenus les Dix sur les objectifs d'une réforme du système monétaire international a été accueilli avec satisfaction dans la capitale américaine où l'on souligne depuis plusieurs mois que seule une réforme d'ensemble du système permettra de sortir du cycle actuel des crises monétaires.

La Trésorerie a publié hier après-midi un communiqué dans lequel elle souligne avoir pris connaissance avec intérêt des nouvelles en provenance de Londres, tout en se refusant à commenter le détail des propositions dont elle n'a pas une connaissance directe et détaillée. Les autorités américaines ne s'en montrent pas moins satisfaites que les Dix aient abordé d'importantes questions d'intérêt commun, ce qui devrait permettre, souligne le communiqué de la Trésorerie, de faciliter les discussions intensives qui sont attendues à

l'automne lors de la réunion du Fonds Monétaire.

Ce faisant les autorités monétaires américaines ne s'écarteront guère de la ligne attendue adoptée lors des dernières crises monétaires. A trois mois des élections présidentielles, il peut difficilement en être autrement, d'autant que pour les américains la balle est toujours dans le camp européen.

Tout en soulignant l'aspect largement académique des propositions des Dix, on relève cependant dans les milieux financiers deux omissions considérées comme significatives et un certain nombre de points de convergence avec les thèses américaines.

D'une part les Dix se sont abstenus de mentionner les questions commerciales, alors que les Etats-Unis insistent depuis le 15 août dernier pour que toute réforme du système monétaire prenne en compte l'ensemble des relations économiques entre les Etats-Unis et leurs partenaires. D'autre

part il n'est fait aucune mention du problème de l'or, soit que les Dix n'aient pas voulu donner une nouvelle prise à la spéculation, soit qu'un accord ne se soit dégagé quant à sa place et à son rôle dans le futur système.

On sait que les américains sont pour la démonétisation progressive du métal précieux.

Parmi les sujets de satisfaction on note dans les milieux financiers que les Dix semblent maintenant acquis au principe de changements plus fréquents et moins dramatisés des parités des monnaies, comme mesure de correction des déficits ou des surplus des balances des paiements, ce qui est le point fort des thèses américaines. On relève d'autre part que le retour à la convertibilité du dollar n'est plus posé en préalable, mais mentionné comme un objectif, qui devrait avoir pour contrepartie, une offre de consolidation des balances des Etats-Unis et de la part des pays qui les détiennent.

Selon le président de la Bundesbank

La réforme du système monétaire sera une oeuvre de longue haleine

LONDRES (AFP) — Nous nous sommes engagés sur la bonne voie et plus nous discuterons, plus nos progrès seront grands, a déclaré le Dr Karl Klagen, président de la Bundesbank, hier à l'issue de la réunion des ministres des finances de la C.E.E. élargie.

Selon lui cependant, la réforme à long terme du système monétaire sera une oeuvre de longue haleine et une solution ne doit nullement être attendue des réunions qui se dérouleront à l'automne prochain à Luxembourg (les Dix de la C.E.E. élargie), à Londres (Commonwealth) et à Washington (groupe des Vingt).

Le Dr Klagen et ses collègues de la délégation allemande se sont déclarés parti-

culièrement satisfaits de la communauté de vues qui s'est dégagée à Londres sur les objectifs généraux de la réforme. Nous avons réalisé une harmonisation totale à cet égard, a dit le Dr Klagen.

En ce qui concerne la consolidation des balances en monnaie de réserve, c'est-à-dire essentiellement le remboursement de la masse de dollars accumulés par de nombreuses banques centrales, le Dr Klagen a déclaré que ce problème devrait faire l'objet de négociations sur deux plans: bilatéral, entre les pays à monnaies de réserve (Etats-Unis et Grande-Bretagne) et les pays créditeurs, et multilatéral au sein du F.M.I. à son avis, cette consolidation pourrait s'effectuer par l'émission d'o-

bligations à long terme en échange de ces balances.

Le Dr Klagen s'est en outre déclaré en faveur d'une plus grande harmonisation de l'attitude des pays européens face aux mouvements de capitaux spéculatifs à court terme. Selon lui, les membres de la CEE devraient être en mesure d'appliquer simultanément les mêmes remèdes lorsque les crises se produisent. Néanmoins il n'a pas manifesté la moindre préoccupation au sujet de la pression actuelle sur le dollar.

A un journaliste de la télévision allemande qui, comparant les ministres des finances à des propriétaires de

maison, lui demandait: "comment alors que la maison de l'un d'entre vous brûle pouvez-vous vous occuper d'autre chose", le Dr Klagen a répondu en souriant: "nous avons déjà suffisamment d'eau pour éteindre l'incendie".



Ces personnes de différents âges et de différents milieux accomplissent des tâches importantes et essentielles pour la Croix-Rouge.

VOUS AUSSI POUVEZ AIDER.

TROUVEZ CET HOMME ET VOUS ÉCONOMISEREZ SUR L'ACHAT D'UNE CADILLAC

Demandez Normand Mainville pour une Cadillac Park Avenue

Il vous placera au volant d'une Cadillac Park Avenue à un meilleur prix — pour plusieurs raisons...! Entre autres, il vous offrira beaucoup plus pour votre voiture actuelle. Vérifiez ailleurs. Et alors laissez Normand vous prouver que nous tenons toujours parole.

» Park Avenue Cadillac

5000 est. Jean-Talon
725-9811



Cette annonce est publiée à titre d'information seulement

\$2,000,000

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'HYPOTHÈQUE DU CANADA

compagnie subsidiaire de

St. Maurice Capital Corporation Limited

Obligations à 8-3/8%,
Série B, Émission E

Datées du 15 juillet 1972

Échéant le 15 juillet 1977

MEAD & Cie, Ltée

JOHN GRAHAM & CO., Ltd

GRENIER, RUEL & Cie, Inc.

DOHERTY McCUAIG Limited

nous nous appelons

CAFCO

Deux des plus grandes compagnies de factorage du Canada —

Canadian Factors Corporation Limited et

Affiliated Factors Corp. —

se sont joints pour former

Canadian Affiliated Financial Corp.

qui a des bureaux à Montréal et Toronto.

Notre nouveau nom reflète ce que nous sommes,

une compagnie offrant la plus grande gamme de service

dans le domaine du financement et du factorage

au Canada. Pour vos besoins financiers,

le nom à noter est CAFCO.

Canadian Affiliated Financial Corp.

400 boul. de Maisonneuve O., Montréal 111, Qué. (514) 282-4550

101 Richmond St. W., Toronto 110, Ont. (416) 863-9496



INSTITUT DE LA PUBLICITE CANADIENNE

COURS CONDUISANT AU DIPLOME DE PUBLICITAIRE AGREE

Inscrivez-vous au cours de trois ans de l'Institut de la Publicité Canadienne et devenez un publicitaire agréé. L'objectif du cours est de définir et d'analyser tous les aspects du marketing d'aujourd'hui.

PROGRAMME

1ère année :

Administration générale des affaires.

2ième année :

Gestion de marketing et de publicité.

3ième année :

Administration de l'agence de publicité.

Les cours débutent par un séminaire de 3 jours au Mont-Tremblant Lodge les 8, 9 et 10 septembre prochain.

Pour renseignements supplémentaires et formules d'admission, communiquez avec : **M. Jean Ouellette, (514) 874-5868.**

Les formules d'admission des employés d'agences de publicité ou d'annonceurs doivent nous parvenir avant le 31 juillet pour l'année académique 1972-1973.

L'Institut de la Publicité Canadienne

DERRIERE LE VOLANT...



... du bolide du futur champion...

Le Brésilien Emerson Fittipaldi, au volant de sa JPS-Lotus John Players Spéciale, lève un bras en signe de triomphe, pendant que le démarreur signale qu'il traverse la ligne d'arrivée en tête, à l'issue du Grand Prix de Grande-Bretagne disputé en fin de semaine à Brands Hatch. Grâce à cette victoire, par cinq secondes sur Jackie Stewart, titulaire de l'an dernier, Fittipaldi est presque assuré de remporter le championnat mondial des conducteurs pour 1972, Stewart devant limiter ses présences sur les pistes depuis quelque temps à cause d'un ulcère. Le jeune pilote du Brésil a réussi une moyenne de 112,06 milles à l'heure pour les 76 tours de piste.

Robertson sera au rendez-vous

C'est dimanche, sur le relativement nouveau circuit Québec-Sainte-Croix, que sera disputée la prochaine épreuve nationale de la série Player's Challenge pour voitures de formule B. Brian Robertson, d'Ottawa, qui détient présentement une confortable avance de 15 points (69 contre 54) au sommet du classement sur Rick Forest, d'Edmonton, sera évidemment au rendez-vous, de même que ses principaux concurrents. Robertson, sur Opert-Chevron, fera ainsi la lutte, en toute probabilité, à la March 722 de Forest, à la Castrol Spécial de Craig Hill, de Toronto (49 points), à la Brabham BT-21 d'Al Justason, de Toronto (40), ainsi qu'à la Chevron B-18 de son concitoyen John Powell (38).

Par ailleurs, c'est David Ball, commentateur radiophonique montréalais qui domine au classement du panel national d'experts Player's pour la série précitée. Ball a accumulé 16 points jusqu'ici, contre 15 chacun pour John Verretta, d'Ill Corriere Italiano, de Montréal, et Roger Laroche, de CJTR de Trois-Rivières, et 10 chacun pour sept autres participants, y compris Réal Labby, du quotidien québécois L'Action.

En bref, bref, bref...

● Merle Bettenhausen, blessé grièvement lors de la course Michigan Internationale dimanche, n'est plus dans un état critique à l'hôpital d'Ann Arbor (Mich.) où il a été aussitôt transporté. Le fils de 29 ans du regretté pilote qui a perdu la vie lors des 500 milles d'Indianapolis il y a quelques années, a cependant été amputé de son bras droit et a subi plusieurs brûlures au 5ème degré.

● Joe Leonard, champion national des conducteurs aux États-Unis l'an dernier, n'a dominé l'épreuve Michigan Internationale que durant deux tours dimanche. Mais ce fut suffisant pour lui procurer la première bourse de \$16,602 puisqu'il s'agit des deux derniers tours de la course de 200 milles réservée aux voitures de type Indianapolis.

● Après être venu bien près de triompher lors de quatre des cinq dernières reprises de la Northern 300, Bobby Allison l'a finalement emporté, dimanche, mais par une marge infime de 1,4 seconde sur Bobby Isaac, son grand rival. Au volant de sa Chevrolet 1972, Allison s'est mérité, en plus de sa 5ème victoire cette saison au circuit NASCAR, le premier prix de \$6,160 d'une bourse globale de \$41,000. Isaac, sur Dodge 1972, a été le meneur pour 117 des 200 tours de la piste de 1 1/4 mille, mais il n'a pu résister à l'allure de 114,03 mph du vainqueur.

L'acupuncture porte-t-elle Guimard au fil d'arrivée?

LE REWARD, (AFP). — Une étape pour rien pourrait-on dire après l'arrivée d'hier au sommet du mont Revard où le Français Cyrille Guimard a une fois de plus coiffé sur le fil son rival direct, dans ce Tour de France 1972, le Belge Eddy Merckx. Celui-ci évidemment conserve son maillot jaune et le consolide même, dans la mesure où Felice Gimondi, troisième au départ de l'étape, ne faisait pas partie du groupe de tête bataillant pour la victoire.

Il était évident que cette étape de 28 kilomètres menant les coureurs d'Aix-les-Bains au Revard n'amènerait aucun changement notable dans la tête du classement général tant les coureurs classes dans les dix premiers sont très près les uns des autres.

Dès le départ l'allure a été extrêmement soutenue et seulement pendant les premiers kilomètres le peloton roula groupé. Puis ce fut le début des opérations sérieuses. Raymond Delisle qui amènerait bien donner une victoire à son groupe (Peugeot) sonna la charge. De son coup de pédale rageur il s'extirpa du peloton, prenant dix, vingt, cinquante et même cent mètres. Mais ils sont beaucoup comme lui courant après une victoire.

Et notamment Raymond Poulidor le Français et Joaquim Agostinho le Portugais. Aussi la chasse s'organisa et l'infortuné Delisle fut aussitôt rejoint. Avant même qu'on lui donne le temps de reprendre son souffle. Tout restait à refaire. On en était alors à la moitié de l'ascension de ces terribles vingt-huit kilomètres. La sélection s'était déjà opérée et on retrouvait en tête: Merckx, Guimard, Poulidor, Zoetemelk, Martinez, Agostinho, Van Impe, Delisle.

Lutte à quatre

La victoire ne pouvait plus se jouer qu'entre ces hommes là, les autres coureurs étant déjà irrémédiablement lâchés et pour certains naviguant à près de 5 après 15 KMS de course. C'est alors qu'un trio décida de jouer le tout pour le tout.

Poulidor, Agostinho et Van Impe - les deux premiers courant après une victoire dans le Tour, le troisième espérant gagner quelques places au classement général - ces 3 hommes donc s'échappèrent. Et contrairement à la première tentative de Delisle aussitôt vouée à l'échec, celle-ci semblait vouloir réussir. Les 3 hommes creusaient l'écart et bientôt une demi-

minute séparait les 3 échappés du groupe Merckx.

Mais il faut croire que le maillot jaune est insatiable. Trouvant dans Guimard un allié inattendu, il revint lentement mais sûrement sur les fuyards qui s'échinaient à l'avant, en vain. Alors que la banderole signalant le dernier kilomètre était en vue, la jonction s'effectuait. Une fois encore, une étape de montagne allait se jouer au sprint.

Et comme lundi, une épaisseur de brouillard allait séparer Guimard de Merckx, avec tout comme lundi un minime avantage pour le Français. Celui-ci confirme de plus en plus ses grandes qualités et son aptitude à grimper. Doit-on trouver les explications de tels progrès dans le fait que Cyrille Guimard se soigne à l'acupuncture. Selon son médecin personnel c'est possible. Pour les suiveurs c'est presque certain tant le Français a paru transformé, en bien, sur les années précédentes.

Quand on aura dit que Van Impe et Poulidor se sont classés troisième et quatrième dans le même temps que les deux premiers, que Felice Gimondi a perdu sa troisième place au classement général au profit de Poulidor, on aura tout dit d'une étape qui n'aura apporté aucun enseignement ni bouleversement notables.

Voici le classement général du Tour de France à l'issue de la 15e étape: Aix-les-Bains-Le Revard.

- 1- Eddy Merckx (Belg-Albani) 78h20.03
- 2- Cyrille Guimard (France-Caputi) à 6.20 min.
- 3- Raymond Poulidor (Caputi) à 9.54
- 4- Felice Gimondi (Italie-Adomi) à 10.01
- 5- Lucien Van Impe (Belg-Stabinski) à 14.03
- 6- Joop Zoetemelk (Hol-Schotte) à 15.45
- 7- Mariano Martinez (Driessens) à 19.37
- 8- Joaquim Agostinho (Port-Driessens) à 19.37
- 9- Yves Hézard (Stabinski) à 20.36
- 10- Edouard Janssens (Belg-Driessens) à 34.23

Promotrice de boxe à 61 ans

LOS ANGELES (PA) — Il y a plus de trente ans, bien avant le mouvement pour la libération de la femme, Aileen Eaton était chargée de la promotion de boxe à l'auditorium Olympique de Los Angeles.

Elle croit toujours que ce n'est pas une place pour une femme, à moins de l'envisager uniquement sur un plan affaires. Et c'est ce que cette femme de 61 ans, arrière-grand-mère, n'a cessé de faire en tant que seule femme promoteur de boxe aux États-Unis.

Elle était agent de relations publiques du club Athlétique, de Los Angeles, propriétaire de l'auditorium Olympique, quand on lui demanda de prendre la direction de la promotion de boxe. Mme Eaton a réussi à faire de la boxe un spectacle régulier dont le succès n'est plus mis en doute.



BIENVENUE A B.B. - Les trotteurs et ambleurs ont remplacé les pur-sang à la piste Blue Bonnets, et tout semble indiquer que la prochaine réunion, qui commence en fin de semaine, sera très fructueuse. L'entraîneur adjoint Roch Blanchette et le trotteur Happy Flash souhaitent ici la bienvenue à tous et chacun.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

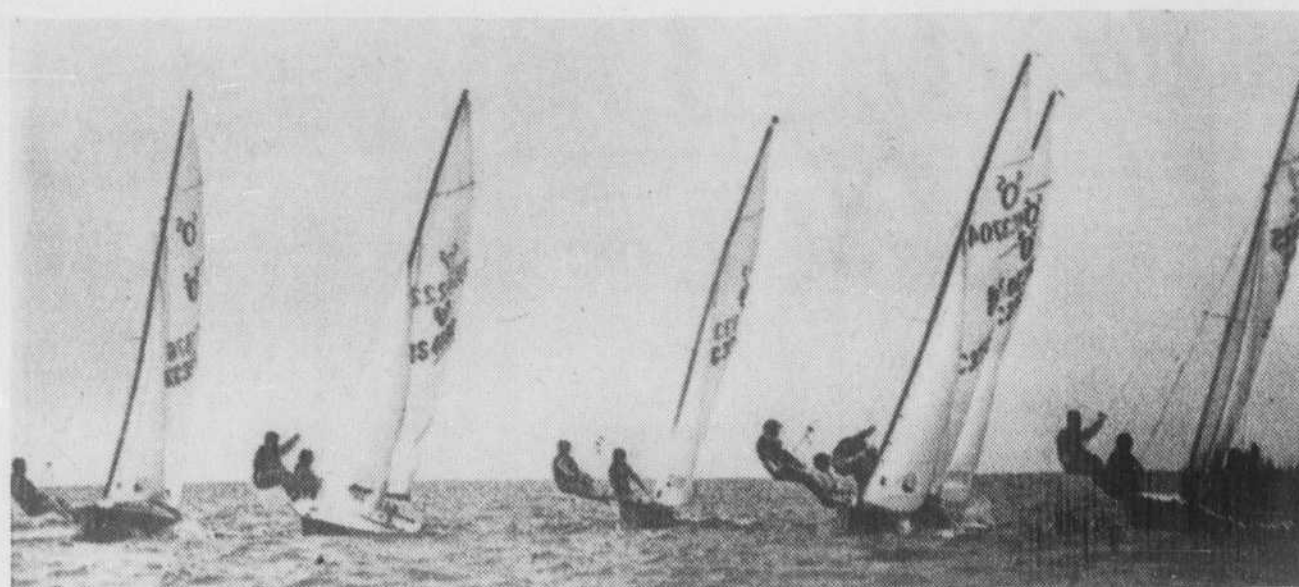
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE Marion, Robic & Robic ci-devant Marion & Marion 2100, rue DRUMMOND Montréal, 25 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR



LES JOIES DE L'ÉTÉ ! Façon agréable de combattre la chaleur qui sévit actuellement. Il s'agit d'une régate de dériveurs disputée récemment dans la baie des Anglais, près de Vancouver. A remarquer les équipiers au trapèze et les barreaux au rappel, alors que les voiliers font du très près.

Les Russes aux JO: Attention aux "capitalistes"

MOSCOU (Reuter) — "Au cours des Jeux Olympiques de Melbourne et de Rome, nos athlètes ont été littéralement assiégés par des provocateurs et des individus ouvertement anti-soviétiques. Je suis persuadé que Munich ne fera pas exception."

Cet avertissement aux quel- que 600 athlètes soviétiques sélectionnés pour les prochains Jeux de Munich a été lancé dans le dernier numéro de la revue mensuelle soviétique Athlétisme, par le général Alexander Shurepov, haute personnalité du KGB (la police secrète soviétique) qui est également président de la Fédération d'athlétisme d'Ukraine.

Des agents spéciaux du "principal adversaire idéologique" de l'URSS — les États-Unis — se préparent à exploiter les Jeux pour se livrer à des "actes hostiles" contre les citoyens soviétiques, et tout particulièrement contre les jeunes athlètes, affirme le général.

Shurepov ne dit pas ce qu'il entend par "actes hostiles" mais on rappelle à Moscou que le KGB a multiplié récemment les allusions à des tentatives effectuées par des "ennemis du socialisme" pour contraindre les meilleurs éléments à faire défection.

Les jeunes surtout

Il souligne que les adolescents sont les plus directement menacés. "C'est pourquoi, il dépend de nous qu'ils soient en mesure de faire preuve, au moment décisif, d'un véritable patriotisme soviétique."

Une des victimes des "sélectionneurs" soviétiques est le jeune Andrei Khmarski, qui, à 16 ans, a été le premier à franchir les deux mètres au saut en hauteur.

Le général Shurepov a révélé dans son article que Khmarski était actuellement soumis à une enquête judiciaire et qu'il devrait "répondre de sa conduite devant la loi soviétique". Le général n'indique pas les circonstances qui ont entraîné ces poursuites judiciaires.

Patterson se dit prêt à affronter Clay

NEW YORK (AFP) — A l'issue de son facile succès sur le Porto-Ricain Pedro Agosto en fin de semaine à New York, Floyd Patterson, ancien champion du monde des poids lourds, s'est déclaré prêt à affronter Cassius Clay le 20 septembre prochain au Madison Square Garden avant de défier Joe Frazier pour le titre mondial.

"Je m'améliore à chacun de mes combats et je prévois atteindre mon apogée dans un ou deux ans. Mais j'accepte de rencontrer Clay maintenant et Frazier tout de suite après s'il le faut, car l'occasion ne se représenterait peut-être plus", a déclaré l'ancien détenteur de la couronne mondiale âgé maintenant de 37 ans.

Le Noir américain martela Agosto sous tous les angles, et devant l'état d'infériorité du Porto-Ricain (une main fracturée et l'arcade sourcil- lière gauche ouverte), l'arbitre arrêta le combat à l'issue de la sixième reprise.

"Je pense continuer à boxer pendant deux ou trois ans. A 40 ans, j'arrêterai après avoir atteint mon maximum entre 38 et 39 ans", a ajouté Patterson qui, comme à son habitude, s'est montré très réservé sur l'issue de son prochain combat avec Mohamed Ali. "Je ne veux faire aucun pronostic. Je crois seulement que ce sera un bon combat", a conclu l'ancien champion du monde dont le palmarès est de 55 victoires, dont 40 avant la limite, sept défaites et un match nul, l'une de ses défaites lui ayant été infligée par Clay (K.O. technique 12e) dans leur championnat du monde de 1965.

LES SPORTS À LA PIGE

CLAUDE LAROSE a signé hier un contrat à long terme avec le Canadien de Montréal. L'aîlé droit de 30 ans a connu une saison bien ordinaire à l'attaque en 1971-72, ne comptant que 20 buts et n'accumulant que 18 passes. Son jeu défensif lui aura par ailleurs mérité les éloges de l'instructeur Scotty Bowman qui, en quelques occasions, l'a envoyé contre les meilleurs ailiers gauches du circuit. Il ne fait cependant aucun doute que Larose devra contribuer davantage à l'offensive du Tricolore s'il ne veut pas être relégué à un rôle de réserviste. Seuls les défenseurs Jean-Claude Tremblay et Terry Harper n'ont pas encore accepté les offres de l'équipe. Tremblay négocie également avec les Nordiques de Québec de l'association Mondiale.

RICKIE SCHEINBLUM, des Royaux de Kansas de la ligue Américaine de baseball, n'en veut à personne pour avoir été ignoré lors de la sélection des joueurs qui participeront à la rencontre des Étoiles, mardi prochain à Atlanta. Scheinblum domine la ligue Américaine avec une moyenne au bâton de .330 mais, parce qu'il en est à sa première saison avec les Royaux, son nom n'a pas été inscrit sur les bulletins de vote.

RENE FORTIER, doyen du monde du curling au Québec et vedette de ce sport au Canada, sera conduit à son dernier repos aujourd'hui. M. Fortier, décédé dimanche à l'hôpital, était âgé de 87 ans. Directeur de la MacDonald Tobacco Co., il était un fervent du curling depuis 1908, alors qu'il s'était joint au St-Andrew's Curling Club. Plus tard, il devenait membre du club Thistle et, en 1933, il dirigeait l'équipe québécoise au Brier, une compétition internationale qu'il avait créée en collaboration et à laquelle il a continué de se dévouer par la suite comme gouverneur.

UNE DE MAI, la jument française qui n'avait pu participer samedi à la course de trot international de l'hippodrome de Roosevelt, à la suite d'un durcissement musculaire, courra samedi prochain contre Speedy Crown et Fresh Yankee (qui termineront premier et deuxième samedi dernier) sur le même hippodrome. Le trotteur vainqueur remportera \$100,000 et les deux autres, respectivement \$30,000 et \$20,000. La course se disputera sur une distance d'un mille et quart. Jean-René Gougeon, le propriétaire d'Une de Mai, a assisté lundi à l'entraînement de sa jument et s'est déclaré très satisfait de sa forme.

LA COMMISSION ATHLETIQUE de la ville de Montréal institue actuellement une enquête suite aux incidents qui se sont produits avant-hier lors du gala de lutte présenté au stade des Expos devant plus de 26,000 spectateurs. Lorsque cette enquête sera terminée, le Dr Jean LaRoche, président de la commission, prendra s'il y a lieu des décisions qui s'imposent dans les circonstances.



L'EQUIPE DE FRAPPE - Les quatre permanents de l'organisation des Jeux d'été du Québec, à Chicoutimi, sont prêts à toute éventualité. Il s'agit (de g. à dr.) de Michel Bonneau (services administratifs), André Lestourneau (information), Rodrigue Langevin (coordonnateur général) et Robert Lavoie (coordonnateur technique). Les Jeux auront lieu du 4 au 13 août prochain.



COURS TRES POPULAIRES - Les cours de conditionnement physique du Centre culturel et sportif, qui connaissent beaucoup de succès depuis deux ans, reprendront en septembre prochain. Il s'agit d'une série de cours pour hommes, femmes (dont voici un groupe s'exerçant dans le gymnase) ou mixtes. Le directeur Jean-Guy Boisvert, du CCS, suggère aux intéressés de s'inscrire dès maintenant.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRON, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest. Boul. St-Joseph
274-6513

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Quillette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Wagdy Boulos, C.A.
Jacques R. Chabillon, C.A.
Jacques Jodry, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871

7708, rue Edouard, LaSalle
690 365-0023

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie

Comptables Agréés

800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél.: 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BELAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés

Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 861-5741

Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6 681-7231

320 est, rue St-Germain, Rimouski 724-4136

108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 563-8663

324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541

Circuit de Billy Williams en 10e manche

Jenkins bat les Reds, 2-1

CHICAGO (PA) — Un circuit de Billy Williams en 10ème manche a brisé une égalité de 1-1, permettant ainsi aux Cubs de Chicago de vaincre les Reds de Cincinnati 2-1, hier après-midi à Chicago.

Ferguson Jenkins a pour sa part limité les Reds à seulement quatre coups sûrs pour remporter sa 12ème victoire de la saison contre huit échecs.

Cette 12ème victoire de Jenkins n'aura cependant pas été de tout repos car en 9ème et 10ème manches, il dut se tirer d'impasse alors que les Reds menaçaient. A la 9ème, il a atteint Bobby Tolan d'un lancer avant que celui-ci ne vole le 2ème et 3ème buts. Jenkins força alors Denis Menke à frapper un faible roulant.

En 10ème, des simples de Joe Hogue et Dave Concepcion ont mis Jenkins dans l'eau bouillante, mais celui-ci s'en tira à merveille en retirant les trois prochains frappeurs à l'abandon.

Nolan, qui n'avait pas subi la défaite depuis le 16 juin dernier dans un revers de 2-1 contre les Mets de New York, a accordé le premier point des Cubs à la 6ème à la suite de simples de Jose Cardenal et Glenn Beckert et d'un ballon-sacrifice de Ron Santo.

Tony Perez, avec son 15ème circuit de la saison, a privé Jenkins d'un blanchissage.

Nolan dut enfin quitter le jeu à la 6ème, souffrant de maux à l'épaule. Clay Carroll a subi la défaite, sa 2ème de la saison.

Victoire des Braves
PITTSBURGH (PA) — Un double de Ralph Garr suivit d'un but sur balle à Hank Aaron et d'une erreur du troisième-but Jose Pagan a donné aux Braves d'Atlanta une victoire de 4-2 sur les Pirates de Pittsburgh. Earl Williams a frappé son 14ème circuit pour les vainqueurs, Ron Reed a remporté sa huitième victoire de la saison.

Circuit de Cedeno
HOUSTON (PA) — Le lanceur Jerry Reuss a lancé une partie de quatre coups sûrs pendant que Cesar Cedeno et Lee May frappaient chacun un circuit. Cedeno, de retour avec les Astros à la suite

d'une blessure, a permis ainsi à son club d'écraser les Cardinals de St. Louis 11-3.

Victoire des Royals

KANSAS CITY (PA) — Lou Piniella a fait gagner les Royals de Kansas City 6-5 en frappant un double à la huitième manche contre les Indiens de Cleveland dans la première partie d'un double. Le lanceur Burnier a remporté sa cinquième victoire de la saison contre seulement deux revers.

Jackson en forme

MILWAUKEE (PA) — Reggie Jackson a frappé son 18ème circuit de la saison ainsi qu'un double pour mener les Athletics d'Oakland à une victoire de 4-0 sur les Braves de Milwaukee dans la première partie d'un double. Le lanceur Burnier a remporté sa cinquième victoire de la saison contre seulement deux revers.

Sonny Siebert se retrouve
BOSTON (PA) — Le lanceur droitier Siebert a gagné sa première partie depuis un mois en lançant une partie de quatre coups sûrs et les Red Sox ont battu les Angels de Californie 4-1. Siebert a maintenant une fiche de huit victoires et cinq défaites. Son opposant Nolan Ryan a une fiche de 11-7.

Trois circuits pour les Yankees
NEW YORK (PA) — Les Yankees ont remporté une victoire de 6-0 sur les Twins du Minnesota grâce à des circuits de Thurman Munson, Ron Blomberg et Bobby Murcer. Steve Kline a lancé une partie de six coups sûrs pour permettre aux Yankees de remporter facilement cette partie.

Victoire des Braves
PITTSBURGH (PA) — Un double de Ralph Garr suivit d'un but sur balle à Hank Aaron et d'une erreur du troisième-but Jose Pagan a donné aux Braves d'Atlanta une victoire de 4-2 sur les Pirates de Pittsburgh. Earl Williams a frappé son 14ème circuit pour les vainqueurs, Ron Reed a remporté sa huitième victoire de la saison.

Circuit de Cedeno
HOUSTON (PA) — Le lanceur Jerry Reuss a lancé une partie de quatre coups sûrs pendant que Cesar Cedeno et Lee May frappaient chacun un circuit. Cedeno, de retour avec les Astros à la suite

d'une blessure, a permis ainsi à son club d'écraser les Cardinals de St. Louis 11-3.

Victoire des Royals
KANSAS CITY (PA) — Lou Piniella a fait gagner les Royals de Kansas City 6-5 en frappant un double à la huitième manche contre les Indiens de Cleveland dans la première partie d'un double. Le lanceur Burnier a remporté sa cinquième victoire de la saison contre seulement deux revers.

Sonny Siebert se retrouve
BOSTON (PA) — Le lanceur droitier Siebert a gagné sa première partie depuis un mois en lançant une partie de quatre coups sûrs et les Red Sox ont battu les Angels de Californie 4-1. Siebert a maintenant une fiche de huit victoires et cinq défaites. Son opposant Nolan Ryan a une fiche de 11-7.

Trois circuits pour les Yankees
NEW YORK (PA) — Les Yankees ont remporté une victoire de 6-0 sur les Twins du Minnesota grâce à des circuits de Thurman Munson, Ron Blomberg et Bobby Murcer. Steve Kline a lancé une partie de six coups sûrs pour permettre aux Yankees de remporter facilement cette partie.

Victoire des Braves
PITTSBURGH (PA) — Un double de Ralph Garr suivit d'un but sur balle à Hank Aaron et d'une erreur du troisième-but Jose Pagan a donné aux Braves d'Atlanta une victoire de 4-2 sur les Pirates de Pittsburgh. Earl Williams a frappé son 14ème circuit pour les vainqueurs, Ron Reed a remporté sa huitième victoire de la saison.

Circuit de Cedeno
HOUSTON (PA) — Le lanceur Jerry Reuss a lancé une partie de quatre coups sûrs pendant que Cesar Cedeno et Lee May frappaient chacun un circuit. Cedeno, de retour avec les Astros à la suite

d'une blessure, a permis ainsi à son club d'écraser les Cardinals de St. Louis 11-3.

Victoire des Royals
KANSAS CITY (PA) — Lou Piniella a fait gagner les Royals de Kansas City 6-5 en frappant un double à la huitième manche contre les Indiens de Cleveland dans la première partie d'un double. Le lanceur Burnier a remporté sa cinquième victoire de la saison contre seulement deux revers.

Sonny Siebert se retrouve
BOSTON (PA) — Le lanceur droitier Siebert a gagné sa première partie depuis un mois en lançant une partie de quatre coups sûrs et les Red Sox ont battu les Angels de Californie 4-1. Siebert a maintenant une fiche de huit victoires et cinq défaites. Son opposant Nolan Ryan a une fiche de 11-7.

Trois circuits pour les Yankees
NEW YORK (PA) — Les Yankees ont remporté une victoire de 6-0 sur les Twins du Minnesota grâce à des circuits de Thurman Munson, Ron Blomberg et Bobby Murcer. Steve Kline a lancé une partie de six coups sûrs pour permettre aux Yankees de remporter facilement cette partie.

Victoire des Braves
PITTSBURGH (PA) — Un double de Ralph Garr suivit d'un but sur balle à Hank Aaron et d'une erreur du troisième-but Jose Pagan a donné aux Braves d'Atlanta une victoire de 4-2 sur les Pirates de Pittsburgh. Earl Williams a frappé son 14ème circuit pour les vainqueurs, Ron Reed a remporté sa huitième victoire de la saison.

Circuit de Cedeno
HOUSTON (PA) — Le lanceur Jerry Reuss a lancé une partie de quatre coups sûrs pendant que Cesar Cedeno et Lee May frappaient chacun un circuit. Cedeno, de retour avec les Astros à la suite

d'une blessure, a permis ainsi à son club d'écraser les Cardinals de St. Louis 11-3.

Victoire des Royals
KANSAS CITY (PA) — Lou Piniella a fait gagner les Royals de Kansas City 6-5 en frappant un double à la huitième manche contre les Indiens de Cleveland dans la première partie d'un double. Le lanceur Burnier a remporté sa cinquième victoire de la saison contre seulement deux revers.

Sonny Siebert se retrouve
BOSTON (PA) — Le lanceur droitier Siebert a gagné sa première partie depuis un mois en lançant une partie de quatre coups sûrs et les Red Sox ont battu les Angels de Californie 4-1. Siebert a maintenant une fiche de huit victoires et cinq défaites. Son opposant Nolan Ryan a une fiche de 11-7.

Trois circuits pour les Yankees
NEW YORK (PA) — Les Yankees ont remporté une victoire de 6-0 sur les Twins du Minnesota grâce à des circuits de Thurman Munson, Ron Blomberg et Bobby Murcer. Steve Kline a lancé une partie de six coups sûrs pour permettre aux Yankees de remporter facilement cette partie.

Victoire des Braves
PITTSBURGH (PA) — Un double de Ralph Garr suivit d'un but sur balle à Hank Aaron et d'une erreur du troisième-but Jose Pagan a donné aux Braves d'Atlanta une victoire de 4-2 sur les Pirates de Pittsburgh. Earl Williams a frappé son 14ème circuit pour les vainqueurs, Ron Reed a remporté sa huitième victoire de la saison.

Circuit de Cedeno
HOUSTON (PA) — Le lanceur Jerry Reuss a lancé une partie de quatre coups sûrs pendant que Cesar Cedeno et Lee May frappaient chacun un circuit. Cedeno, de retour avec les Astros à la suite

d'une blessure, a permis ainsi à son club d'écraser les Cardinals de St. Louis 11-3.

Victoire des Royals
KANSAS CITY (PA) — Lou Piniella a fait gagner les Royals de Kansas City 6-5 en frappant un double à la huitième manche contre les Indiens de Cleveland dans la première partie d'un double. Le lanceur Burnier a remporté sa cinquième victoire de la saison contre seulement deux revers.

Sonny Siebert se retrouve
BOSTON (PA) — Le lanceur droitier Siebert a gagné sa première partie depuis un mois en lançant une partie de quatre coups sûrs et les Red Sox ont battu les Angels de Californie 4-1. Siebert a maintenant une fiche de huit victoires et cinq défaites. Son opposant Nolan Ryan a une fiche de 11-7.

Trois circuits pour les Yankees
NEW YORK (PA) — Les Yankees ont remporté une victoire de 6-0 sur les Twins du Minnesota grâce à des circuits de Thurman Munson, Ron Blomberg et Bobby Murcer. Steve Kline a lancé une partie de six coups sûrs pour permettre aux Yankees de remporter facilement cette partie.

Victoire des Braves
PITTSBURGH (PA) — Un double de Ralph Garr suivit d'un but sur balle à Hank Aaron et d'une erreur du troisième-but Jose Pagan a donné aux Braves d'Atlanta une victoire de 4-2 sur les Pirates de Pittsburgh. Earl Williams a frappé son 14ème circuit pour les vainqueurs, Ron Reed a remporté sa huitième victoire de la saison.

Circuit de Cedeno
HOUSTON (PA) — Le lanceur Jerry Reuss a lancé une partie de quatre coups sûrs pendant que Cesar Cedeno et Lee May frappaient chacun un circuit. Cedeno, de retour avec les Astros à la suite

d'une blessure, a permis ainsi à son club d'écraser les Cardinals de St. Louis 11-3.

Victoire des Royals
KANSAS CITY (PA) — Lou Piniella a fait gagner les Royals de Kansas City 6-5 en frappant un double à la huitième manche contre les Indiens de Cleveland dans la première partie d'un double. Le lanceur Burnier a remporté sa cinquième victoire de la saison contre seulement deux revers.

Sonny Siebert se retrouve
BOSTON (PA) — Le lanceur droitier Siebert a gagné sa première partie depuis un mois en lançant une partie de quatre coups sûrs et les Red Sox ont battu les Angels de Californie 4-1. Siebert a maintenant une fiche de huit victoires et cinq défaites. Son opposant Nolan Ryan a une fiche de 11-7.

Trois circuits pour les Yankees
NEW YORK (PA) — Les Yankees ont remporté une victoire de 6-0 sur les Twins du Minnesota grâce à des circuits de Thurman Munson, Ron Blomberg et Bobby Murcer. Steve Kline a lancé une partie de six coups sûrs pour permettre aux Yankees de remporter facilement cette partie.



QUELLE CAPTURE ! Raymond Martel, un peintre de 28 ans de Deschênes, près de Hull, a eu la surprise de sa vie récemment quand, pêchant le doré dans la rivière Outaouais près de chez lui, il a plutôt capturé ce monstre, un esturgeon de 107 livres mesurant 5 pieds et 10 pouces, après une lutte de 2 1/2 heures. (Téléphone PC)

L'affaire Bobby Hull :

Volte-face de Hockey-Canada?

TORONTO (d'après CP) — L'organisme Hockey-Canada a annoncé hier qu'il convoquait une réunion des membres de son conseil d'administration afin d'étudier à nouveau l'éligibilité de Bobby Hull pour la prochaine série de matches hors-concours entre le Canada et l'URSS. C'est Douglas Fisher, président du conseil, qui a fait cette révélation hier dans un communiqué.

"Cette réunion est devenue nécessaire à la suite de la décision du premier ministre Trudeau de ne pas tenir compte des raisons mises de l'avant par l'Association des joueurs et la ligue Nationale de hockey", y lit-on.

"A cause de la dispersion actuelle des administrateurs, il est possible toutefois que cette réunion ne puisse être tenue avant 10 jours".

Alan Eagleson, administrateur de Hockey-Canada et directeur général de l'Association des joueurs de la LNH, séjourne présentement en Russie afin d'y compléter les détails de la série de huit rencontres qui seront disputées au début de septembre.

Clarence Campbell, président de la LNH, a dit avant-hier qu'il avait échoué dans sa tentative de rencontrer M. Trudeau. Il voulait expliquer à ce dernier les raisons du

règlement qui empêche Hull d'être choisi au sein de l'équipe de joueurs nés au Canada qui doivent affronter les meilleurs hockeyeurs russes.

Hull, qui a récemment signé un contrat exorbitant et à long terme avec les Jets de Winnipeg, est de la nouvelle association Mondiale de hockey, ne peut participer à cause d'un règlement de Hockey-Canada qui stipule que tous les joueurs de l'équipe canadienne doivent avoir signé un contrat d'entraînement le 13 août prochain.

Hockey-Canada est un organisme paragonement formé de représentants du fédéral, d'hommes d'affaires et de dirigeants de hockey, et qui a réussi à organiser la série de rencontres avec l'URSS.

Lorsque la LNH a accepté de fournir des joueurs à

l'équipe du Canada, un règlement a été ajouté précisant que tous les joueurs devaient avoir signé un contrat de la LNH pour la prochaine saison.

Ce règlement, inconnu jusqu'à la est sorti du sac jeudi dernier quand Harry Sinden, qui pilotait l'équipe canadienne, a d'abord révélé une liste de 35 noms de joueurs éligibles pour l'équipe du Canada, y compris celui de Bobby Hull, pour ensuite se raviser et dire que Hull ne pouvait en faire partie.

Cette décision a soulevé un tollé de protestations partout au Canada. M. Trudeau, qui avait d'abord dit qu'il ne se mêlerait pas de la chose, a ensuite fait volte-face devant le feu nourri de protestations, et a dit à la direction de Hockey-Canada qu'elle se devait d'inclure le célèbre ailier gauche, qui a délaissé les Black Hawks de Chicago, dans l'équipe.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS est donné par la présente que CONSTRUCTION FASTENERS LTD., ayant sa principale place d'affaires à Ville Mont-Royal, P.Q. demandera au Ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 mai 1972 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Sol-Tec Corp. Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4 jour de juillet 1972, sous le numéro 2361276.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION Ce 6 jour de juillet, 1972

AVIS est par les présentes donné que Stanislas Belenski, investisseur, résident et domicilié au 113, Rue des Des Noyers, à Laval, Comté de St-Jean, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil de la Province de Québec, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de SANDRA BOURRET.

AVIS est par les présentes donné que Stanislas Belenski, investisseur, résident et domicilié au 113, Rue des Des Noyers, à Laval, Comté de St-Jean, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil de la Province de Québec un décret changeant son nom en celui de Roy Maria.

LES PROCEDES DE REGISTRATION GREGGORY & PRUD'HOME Montréal, le 11 juillet 1972.

PROVINCE DE QUEBEC COUR PROVINCIALE No 02-07891-72

PROVINCE DE QUEBEC COUR PROVINCIALE No 02-07891-72

PROVINCE DE QUEBEC COUR PROVINCIALE No 02-07891-72

PROVINCE DE QUEBEC COUR PROVINCIALE No 02-07891-72

PROVINCE DE QUEBEC COUR PROVINCIALE No 02-07891-72

PROVINCE DE QUEBEC COUR PROVINCIALE No 02-07891-72

PROVINCE DE QUEBEC COUR PROVINCIALE No 02-07891-72

PROVINCE DE QUEBEC COUR PROVINCIALE No 02-07891-72

PROVINCE DE QUEBEC COUR PROVINCIALE No 02-07891-72

PROVINCE DE QUEBEC COUR PROVINCIALE No 02-07891-72

PROVINCE DE QUEBEC COUR PROVINCIALE No 02-07891-72

PROVINCE DE QUEBEC COUR PROVINCIALE No 02-07891-72

PROVINCE DE QUEBEC COUR PROVINCIALE No 02-07891-72

PROVINCE DE QUEBEC COUR PROVINCIALE No 02-07891-72

PROVINCE DE QUEBEC COUR PROVINCIALE No 02-07891-72

PROVINCE DE QUEBEC COUR PROVINCIALE No 02-07891-72

Au hasard des nouvelles

UNE NOUVELLE HORLOGE, récemment installée, sera utilisée ce soir au stade Ivor Wynne de Hamilton, où les Alouettes de Montréal disputeront un match hors-concours de la ligue Canadienne de football aux Chats-Tigres. Ces derniers espèrent secrètement que ce cadran-indicateur brûlera les étapes dans les dernières minutes de jeu, question de leur procurer une première victoire en trois parties avant-saison. Les Chats-Tigres, en effet, ont d'abord perdu 22-21 à domicile contre les Rough Riders d'Ottawa, quand ces derniers ont réussi un placement six secondes avant la fin, puis ont cédé 25-24 à Toronto quand les Argonauts ont enregistré un touché 12 secondes seulement avant la fin. Chez les Alouettes, il ne reste plus qu'un seul réalisateur parmi les vétérans, à la suite des signatures de Bruce Van Ness et Ted Collins. Il s'agit du second Mark Kosmos, qui pourrait bien perdre son poste à la recrue Carl Crennell. Ce dernier verra beaucoup d'action ce soir. Quant au problème des quart-arrières, l'instructeur Sam Etcheverry donnera vraisemblablement une chance au nouveau venu Steve Livas de se faire valoir, de préférence à Jim Chasey et King Corcoran dont il connaît déjà les capacités. Sonny Wade, par contre, quittera l'équipe d'ici quelques jours si une transaction heureuse peut être complétée pour ses services.

BILLIE JEAN MOFFITT-KING, la championne de Wimbledon, n'a aucune objection maintenant à être appelée la sœur de Randy. C'est que ce dernier, artiller de relève des Géants de San Francisco, s'avère de plus en plus comme l'un des piliers de son équipe malgré son jeune âge. Ainsi, Randy, 22 ans, et Billie Jean se sont rencontrés ces jours derniers au domicile de leurs parents à Berkeley (Cal.), et chacun, à bon droit, était fier de ses titres de gloire.

LE MAIRE BERNARD BENOIT, de Pointe-aux-Trembles, recevait la presse hier afin de dévoiler les détails des championnats canadiens de baseball junior, qui seront présentés au superbe stade de sa municipalité du 26 au 31 juillet prochain. Incidemment, les étoiles de la Ligue de baseball Montréal junior, du président Eudice Laliberté, seront de nouveaux les représentants du Québec à la compétition. Bien qu'ils aient décroché le championnat national en 1970 et l'an dernier, à leurs deux premières présences, les as de la région montrealaise ont quand même

TROIS FERRARI prototypes ont été inscrites pour l'épreuve de 200 milles de la série Canado-Américaine, qui sera disputée dimanche au circuit de Watkins Glen, près de New York. Mario Andretti, 4ème l'an dernier dans la série au volant d'un Ferrari 712-F, pilotera l'un des bolides, tandis que Jacky Ickx, de Belgique, sera à la commande d'un 2ème. Le 3ème sera piloté par Ronnie Peterson, de Suède, Tim Schenken, d'Australie, Brian Redman, de Grande-Bretagne, ou Arturo Merzario, d'Italie. La veille, la plupart de ces pilotes auront participé aux 6-Heures d'endurance de Watkins Glen, comptant pour le championnat mondial des marques.

L'EQUIPE CHAMPIONNE de baseball aux prochains Jeux d'été du Québec, à Chicoutimi, une compétition pour calibre benjamin (14-15 ans), aura la tâche de représenter le Québec au championnat national, qui aura lieu à Saint-Jean (N.B.), du 2 au 4 août prochain. Ainsi en a décidé la Fédération de baseball amateur du Québec.

LES COMMISSAIRES D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE FORT CHAMBLY, DANS LE COMTE DE VERCHERES, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires à 5, rue des Voltigeurs, Cité de Chamby, district de Montréal.

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

Voir autres Avis légaux à la page 16

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

BASEBALL

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

Est

West

Avant-hier

Hier

Ligue de l'Est

Nationale

Americaine

Avant-hier

Hier

Avant-hier

Hier

Avant-hier

Hier

Avant-hier</

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Ministère (s)
Travail et Main-d'œuvre

Avis de modification

Imprimerie – Région de Montréal

Le Ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, Jean Cournoyer, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q. 1964, chapitre 143), que des parties contractantes à la convention collective de travail relative à l'industrie et aux métiers de l'imprimerie dans la région de Montréal rendue obligatoire par le décret numéro 2114 du 4 novembre 1964 et modifications, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil certaines modifications audit décret.

1° Remplacer l'article I par le suivant:

"I – Champ d'application professionnel

a) Le champ d'application professionnel du présent décret comprend toute personne employée à la conception, à l'exécution ou à la finition de travaux d'imprimerie ou de reliure de toutes sortes, par quel que procédé que ce soit, et toute personne employée à un travail connexe.

b) La conception, l'exécution et la finition comprennent, mais de façon non restrictive, la composition métal ou à froid de toute nature et de toute description, la photocomposition, l'offset (caméra, plaques, montage), la photographie, l'impression (letterpress, offset, sérigraphie, flexographie, héliogravure), le gaufrage, le réglage, le coupage, le pliage, la reliure sous toutes ses formes, soit que telles opérations constituent le commerce principal de l'établissement ou qu'elles soient une activité secondaire à tout autre commerce ou occupation.

c) Le champ d'application professionnel comprend toute personne employée à ces opérations, ou à une partie d'elles, peu importe qu'elles soient accomplies dans un atelier spécialisé, une entreprise particulière, commerciale ou industrielle, un établissement religieux, une maison d'enseignement (exception faite des élèves régulièrement inscrits), une résidence ou dans tout autre endroit.

d) Aux fins d'application du présent décret, les départements suivants sont considérés comme des branches distinctes du métier:

i) La conception qui comprend, sans s'y limiter, la typographie et tout autre procédé de composition et de reproduction graphique (métal ou à froid, le montage, les plaques, la maquette, la caméra, la composition d'épreuves (pourvu que l'employé soit ou ait été un compagnon typographe) et le tirage d'épreuves de reproduction.

ii) L'exécution qui comprend, sans s'y limiter, les presses à imprimer, tous formats et tous procédés, à plateau ou cylindriques, margées à feuille ou à bobine, imprimant sur papier ou autre matière.

iii) La finition qui comprend, sans s'y limiter, le réglage, le coupage, le pliage, l'assemblage, les diverses opérations de reliure commerciale ou de bibliothèque, y compris la soudure de matières plastiques.

e) Lorsqu'une ou plusieurs personnes, individuellement ou en société, sont les propriétaires d'un établissement qui n'a pas d'employés et qu'elles exécutent, comme contractants, tout travail régi par le présent décret et habituellement accompli par des salariés, ces personnes sont considérées comme artisans et entrent dans le champ d'application professionnel du décret comme tels.

f) Lorsqu'une ou plusieurs personnes, individuellement ou en société, sont les propriétaires d'un établissement ayant un ou plusieurs employés et qu'elles exécutent, comme contractants, tout travail régi par le présent décret et habituellement accompli par des salariés, ces personnes sont considérées comme employées et entrent dans le champ d'application professionnel du décret de la même manière et au même degré que lesdits salariés.

g) Une personne qui travaille pour une compagnie incorporée à responsabilité limitée, qui exerce l'un ou l'autre des métiers visés par le présent décret et indépendamment de la position qu'elle peut avoir avec ladite compagnie, est considérée comme l'employé de cette compagnie et n'est pas un artisan pour les fins du décret et du règlement de cotisation.

h) Pour les fins du présent décret, le champ d'application professionnel ne comprend pas les salariés suivants:

i) Les personnes employées exclusivement à la production des journaux quotidiens qui sont publiés au moins 5 jours par semaine, douze mois par année.

ii) Les conducteurs de duplicateurs à stencils, les préposés aux machines à photocopie et à la reproduction de plans et devis sur papier sensible ou ordinaire.

iii) Les chefs de bureau, les commis, les ouvriers d'entretien des bâtiments, les liftiers, les nettoyeurs, les expéditeurs, les adresses graphistes, les chauffeurs, les messagers, les préposés au courrier et les autres salariés qui ne sont jamais employés à des travaux assujettis au présent décret.

iv) Les graveurs à la main dont le produit n'est pas utilisé dans le champ d'application professionnel du présent décret.

2° Remplacer l'article II par le suivant:

"II – Champ d'application territorial

a) Le champ d'application territorial du présent décret comprend l'île de Montréal et tout le territoire compris dans un rayon de cent (100) milles, en ligne droite, de ses limites, dans la province de Québec.

b) Pour les fins du présent décret, le champ d'application territorial est divisé en zones, de la façon suivante:

ZONE I: L'île de Montréal et le territoire compris dans un rayon de quinze (15) milles de ses limites, en ligne droite.

ZONE II: Les municipalités suivantes et le territoire compris dans un rayon de cinq (5) milles de leurs limites: Cowansville, Drummondville, Granby, Grand-Mère, Hull, Joliette, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Saint-Jérôme, Saint-Justin, Shawinigan, Sherbrooke, Sorel, Trois-Rivières et Valleyfield.

ZONE III: Tout le champ d'application territorial, à l'exception des autres zones.

3° Remplacer l'article III par le suivant:

"III – Définitions

Aux fins du présent décret, les termes suivants ont la signification qui leur est ci-après donnée:

a) Un "compagnon" est une personne qui a terminé l'apprentissage requis pour la branche du métier dans lequel elle est employée;

b) Dans tous les départements, un "apprenti" est un salarié qui apprend son métier. Le nombre d'années d'apprentissage est celui mentionné à l'article XIX-D du présent décret.

c) Un "marguer" est un salarié qui alimente à la main une presse typographique.

d) Un "assistant-pressier" est un salarié dont l'apprentissage est terminé et qui assiste le compagnon pressier.

e) Un "artisan" est une personne qui exploite seule ou en société un atelier d'imprimerie et qui exerce un ou plusieurs des métiers visés par le présent décret.

f) Un "aide" est une personne employée dans l'un ou l'autre des départements qui sont sous la juridiction du présent décret et qui effectue des travaux qui tombent sous cette juridiction mais qui ne nécessitent aucune formation technique. Il est bien entendu que les départements d'expédition et de courrier ne sont pas assujettis à ce décret.

4° Remplacer l'article IV par le suivant:

"IV – Durée du travail

a) La semaine normale de travail s'établit comme suit:

ZONE I: 37½ heures

ZONES II et III: 40 heures

b) La semaine normale de travail se répartit en périodes quotidiennes n'excédant pas dix (10) heures chacune.

c) Les heures de travail de l'équipe de jour sont réparties entre 7:00 hres a.m. et 6:00 hres p.m., les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

d) Les heures de travail des équipes de nuit prennent place entre les heures de la fin et du commencement du travail de l'équipe de jour et peuvent être réparties entre le dimanche à minuit et le vendredi à minuit. Cette dernière limite ne s'applique pas cependant lorsqu'il y a une deuxième équipe de nuit qui a débuté dans la soirée du vendredi.

e) L'horaire normal de travail, tant pour l'équipe de jour que pour les équipes de nuit, doit être affiché bien en évidence dans chaque atelier et les employeurs doivent aviser le Comité paritaire, par écrit, de l'horaire normal qu'il ont adopté, au moins deux semaines avant le commencement de chaque année.

f) Un employeur peut changer l'horaire normal de travail qu'il a adopté mais en de tels cas, il doit aviser le Comité paritaire par écrit de la date à laquelle ledit changement doit prendre effet.

g) Lorsqu'un salarié arrive en retard à son travail, seul le temps effectivement perdu par ce salarié peut lui être déduit.

h) Lorsqu'un salarié arrive en retard à son travail, il peut être obligé de compenser la même journée, le temps ainsi perdu, en travaillant après l'heure régulière marquant la fin du travail de son équipe.

pe. Dans ce cas, il n'aura droit qu'au taux régulier du salaire jusqu'à ce que le temps ainsi perdu soit récupéré.

5° Remplacer l'article V par le suivant:

V – Travail supplémentaire et équipes de nuit

a) Tout travail exécuté par un salarié avant ou après les heures normales de son équipe est considéré comme du travail supplémentaire et entraîne une majoration de salaire de 50% pour les trois (3) premières heures supplémentaires et de 100% pour les heures subséquentes.

b) Le temps supplémentaire doit être établi pour chaque journée de travail, tant pour les membres de l'équipe de jour que pour ceux de nuit, lors même que le nombre d'heures de travail prévu au paragraphe a) de l'article IV qui forme la semaine normale de travail, a ou n'a pas été effectué.

c) Tout travail exécuté après la semaine normale de travail doit être rémunéré au taux majoré de 50% pour les trois premières heures et de 100% pour les heures subséquentes.

d) Le taux majoré de 100% doit être payé pour tout travail exécuté entre le samedi midi (12:00 hres) et sept heures (7:00 hres) le lundi matin, par tout salarié permanent ou temporaire, sauf dans le cas prévu à l'article IV-d où une équipe peut commencer le dimanche à minuit.

e) Le temps supplémentaire pour les salariés, tant pour l'équipe de jour que pour les équipes de nuit, est calculé du taux horaire effectivement payé.

f) Lorsque, dans un atelier, il existe plus d'une équipe quotidienne, une seule équipe est considérée comme équipe de jour.

g) Lorsqu'un salarié travaille dans des équipes différentes dans une même période de vingt-quatre (24) heures, il est considéré comme appartenant à la première équipe avec laquelle il a travaillé et tout travail exécuté après les heures normales de cette première équipe est considéré comme du temps supplémentaire.

h) La prime pour les salariés d'une équipe de nuit est de 15% du taux horaire normal des salariés de l'équipe de jour, sans toutefois dépasser quarante cents (\$0.40) l'heure.

6° Remplacer l'article VI par le suivant:

"VI – Jours fériés payés

a) Tout employeur est tenu d'observer et de faire observer dans son établissement huit (8) des douze (12) jours fériés suivants: le jour de l'An, l'Épiphanie, le Vendredi-Saint, l'Ascension, la fête de la Reine, la Saint-Jean-Baptiste, la fête du Canada, la fête du Travail, l'Action de Grâce, la Toussaint, l'Immaculée-Conception et le jour de Noël. L'employeur qui désire observer d'autres fêtes que celles énumérées ci-dessus devra en faire la demande au Comité paritaire, après avoir obtenu le consentement écrit d'au moins les deux-tiers des employés assujettis au décret.

b) Chacun des huit (8) jours fériés choisis doit être payé par l'employeur au taux normal d'une journée de travail. Si l'un ou l'autre de ces fêtes tombe un samedi ou un dimanche, le vendredi précédent ou le lundi suivant sera donné comme jour férié payé, ou tout autre jour pourvu qu'il y ait entente écrite entre les parties, laquelle devra comporter la signature des deux-tiers des employés assujettis au décret.

c) Le taux majoré de 100% doit être payé pour tout travail exécuté un jour de fête, en plus de l'indemnité du jour férié au taux normal.

d) Sauf le cas prévu au paragraphe "e" suivant, pour avoir droit à la rémunération ci-haut prévue pour les jours de fête, le salarié doit, à moins que son employeur n'ait excusé son absence, travailler ou être prêt à travailler la journée de travail qui précède et celle qui suit le jour où la fête est observée.

e) Lorsqu'un salarié n'a pas travaillé le jour précédant et le jour suivant la fête, parce qu'il a été mis en chômage temporaire ou que l'atelier a été fermé pour une raison quelconque, il doit être payé pour les fêtes énumérées à l'article VI-a ou pour tout jour ouvré pendant lequel il n'a pas travaillé, à moins qu'il n'ait été excusé pendant ladite période de chômage ou de fermeture de l'établissement. Cette disposition ne s'applique pas lorsque le salarié accepte un autre emploi dans son métier durant la période de son chômage ou de la fermeture de l'établissement.

f) Chaque employeur doit afficher bien en évidence, dans son atelier, la liste des fêtes qu'il a choisies et en aviser le Comité paritaire, par écrit, au moins deux semaines avant le commencement de chaque année.

g) Tout salarié rémunéré à un taux horaire plus élevé que celui fixé par le présent décret doit recevoir pour les jours fériés un salaire basé sur ce taux plus élevé.

7° Radier l'article IX du présent décret.

8° Remplacer l'article X par le suivant:

"X – Nombre d'apprentis

a) Le nombre maximum d'apprentis alloué à chaque équipe pour chaque département, tant pour les heures normales que pour les heures supplémentaires, est le suivant:

Pour 1, 2 ou 3 compagnons, (employés régulièrement) 1 apprenti

Pour 4, 5 ou 6 compagnons, (employés régulièrement) 2 apprentis

Pour 7, 8 ou 9 compagnons, (employés régulièrement) 3 apprentis

Pour chaque groupe de trois (3) compagnons additionnels, (employés régulièrement) 1 apprenti

b) Un apprenti de première année peut être ajouté au personnel d'un département, lorsqu'un apprenti déjà régulièrement employé dans ce département entre dans sa dernière année d'apprentissage.

c) Dans aucun cas, aussi bien dans l'équipe de jour que dans l'équipe de nuit, les apprentis, les margueres et les assistants-pressiers ne peuvent travailler hors la présence d'un compagnon, sauf au cas de maladie, d'accident ou de refus de travail de ce dernier.

d) Les aides sur fonduse n'entrent pas en ligne de compte pour la détermination du nombre d'apprentis dans le département de la composition.

e) Il n'est pas permis d'employer un aide sur fonduse avant d'avoir au travail au moins un compagnon opérateur sur fonduse ou un compagnon opérateur de clavier et fonduse combinés.

f) Un aide sur fonduse ne peut voir au fonctionnement de plus de deux (2) fonduses.

g) Aucun salarié ne peut travailler sur un clavier de machine à composition sur métal avant qu'il n'ait atteint le premier semestre de sa troisième année d'apprentissage.

9° Remplacer l'article XI par le suivant:

"XI – Atelier d'impression

Les conditions suivantes régissent le fonctionnement de l'atelier d'impression:

a) Pour toutes les presses à platine et les petites presses automatiques, au moins un compagnon pressier pour les deux (2) premières presses en marche ou fraction d'elles, et un compagnon pressier additionnel pour chaque deux (2) presses additionnelles en marche ou fraction d'elles. Les autres salariés employés sur ces presses peuvent être des assistants-pressiers, des apprentis pressiers ou des margueres.

b) Pour toutes les presses cylindriques à l'exception des petites presses automatiques, jusqu'au format de soixante-huit (68) pouces exclusivement, au moins un compagnon pressier pour les deux (2) premières presses en marche ou fraction d'elles, et un compagnon pressier additionnel pour chaque deux (2) presses additionnelles en marche ou fraction d'elles. Les autres salariés employés sur ces presses peuvent être des assistants-pressiers, des apprentis pressiers ou des margueres.

c) Pour toutes les presses de soixante-huit (68) pouces et plus, presses cylindriques à marbre horizontal ou vertical à deux couleurs, presses à réimpression, presses rotatives, presses cylindriques à marbre horizontal ou vertical avec attachement pour deuxième couleur, soit automatiques ou margées à la main, pas moins d'un compagnon pressier pour chaque presse en marche. Les autres salariés employés sur ces presses peuvent être des assistants-pressiers, des apprentis pressiers ou des margueres.

10° Radier l'article XII du présent décret.

11° Remplacer les articles XIV et XIV-A par le suivant:

"XIV – Double emploi

a) Il est interdit aux salariés permanents de tout atelier d'imprimerie (y compris les quotidiens et le procédé offset) de faire du travail supplémentaire dans un autre atelier, sans la permission du Comité paritaire. Le Comité peut accorder une telle permission après avoir obtenu l'approbation de l'employeur régulier du salarié en question.

b) Lorsque, dans le cas prévu ci-dessus, le Comité paritaire accorde à un salarié la permission de travailler dans un deuxième atelier, le salarié doit être rémunéré, pour tout travail exécuté dans un autre atelier au cours d'une même période de vingt-quatre (24) heures, au taux majoré de 50% pour les trois premières (3) heures et de 100% pour toutes les heures subséquentes.

c) Il est interdit à un artisan, travaillant seul ou en société, de travailler dans un autre atelier.

12° Remplacer les articles XV et XVI par le suivant:

"XV – Paiement des salaires

a) Le paiement des salaires doit se faire hebdomadairement dans tous les établissements assujettis au présent décret. Si l'on choisit de payer par chèque, le paiement doit être effectué au plus tard le vendredi midi.

b) Cependant, l'employeur dont l'entreprise principale est autre que l'imprimerie et qui a une pratique uniforme de paiement du salaire pour tous ses salariés, n'est pas tenu d'effectuer le paiement du salaire hebdomadairement pourvu qu'il en avise le Comité paritaire au préalable.

c) Les renseignements qui doivent accompagner la paie et qui doivent pouvoir rester en possession de l'employé sont:

le nom de l'employeur;
les nom et prénom du salarié;
la matricule du salarié;
la date du paiement et la période de travail qui correspond au paiement;

le nombre d'heures normales;
le nombre d'heures majorées de 50%;
le nombre d'heures majorées de 100%;
le taux horaire de salaire;
la nature et le montant des retenues;
le montant du salaire brut;
le montant du salaire net.

d) Le taux horaire d'un salarié qui était, avant l'entrée en vigueur du présent décret, plus élevé que celui qui est fixé par ledit décret, ne peut être réduit tant que le présent décret demeure en vigueur.

e) Toute vente ou cession d'intérêts, d'actions ou d'obligations, en paiement du salaire stipulé par le présent décret, à un salarié dans une industrie ou un commerce exploité par son employeur, est prohibée et nulle.

13° Identifier comme article XVII l'actuel article XV-A.

14° Remplacer l'article XIX par le suivant:

Article XIX

Taux minima de salaires

A – Département de la conception

Compagnon:

Typographes, linotypistes, monotypistes, conducteurs de claviers (métal), fondeurs, clicheurs, électrotypistes, photographes, préposés à la caméra, aux plaques et au montage, maquetistes, correcteurs d'épreuves.

Tireur d'épreuves de reproduction.

Tireur d'épreuves en galées.

1er six mois.

2e six mois et subséquemment.

Aide sur fonduse:

1ère année:

1er six mois.

2e six mois.

2e année:

1er six mois.

2e six mois.

3e année:

1er six mois.

2e six mois et subséquemment.

Compositeur, composition à froid:

sans ordinateur.

avec ordinateur.

Apprentis, composition à froid avec ordinateur:

1ère année:

1er six mois.

2e six mois.

2e année:

1er six mois.

2e six mois.

B – Département de l'exécution

I Presses à platine; presses à cartes; presses à rubans de soie; presses à étiquettes agrafes; presses avec emporte-pièce; presses à platine pouvant imprimer papier en bobines; presses à multiples plateaux; presses à platine ou autres, servant à gaufrer à chaud ou à froid, automatiques ou margées à la main; presses sérigraphiques; Compagnon pressier.

Assistant-pressier.

Marguer (presses margées à la main).

II Presses rotatives pouvant imprimer papier en bobines de moins de 36 pouces de largeur; presses à imprimer, à gaufrer et à découper en une opération continue; presses flexographiques; presses cylindriques à marbre horizontal ou vertical – une couleur – tous formats – automatiques ou margées à la main.

Compagnon pressier.

Assistant-pressier.

Marguer (presses margées à la main).

III Presses rotatives pouvant imprimer papier en bobines de 36 pouces et plus; presses "Tubular" de 16 pages ou toutes autres rotatives de même calibre; presses flexographiques; presses à héliogravure; presses rotatives à deux couleurs; presses rotatives margeant papier à feuilles mobiles; presses cylindriques à marbre horizontal ou vertical, à deux couleurs; presses cylindriques à marbre horizontal ou vertical avec attachement pour deuxième couleur; presses à réimpression – automatiques ou margées à la main.

Compagnon pressier.

Assistant-pressier.

Marguer (presses margées à la main).

IV Conducteur (trice) de presses à enveloppes, chez les fabricants d'enveloppes.

1er six mois.

2e six mois.

Subséquemment.

Réguler d'une presse à enveloppes.

Réguler chargé de deux ou plusieurs presses à enveloppes.

5 Machines à multicopier

Conducteur.

Apprenti.

1er six mois.

2e six mois.

3e six mois.

VI Presses offset et Web

Compagnon

Jusqu'à 20" inclusivement.

De 21" à 30" inclusivement.

De 31" à 40" inclusivement.

De 41" à 54" inclusivement.

55" et plus.

Presses offset Web

Une unité.

Deux unités.

Trois unités.

Quatre unités.

Cinq unités.

Assistant-pressier.

C) Atelier de reliure et de finition

Compagnon relieur.

Opérateur de: machines à couper le papier, le carton, la toile et les matières plastiques avec couteaux ordinaires ou dentelés; machines à régler (plumes ou disques); machines à couper le matériel en bobine (sheeters); machines à plier, machines à assembler automatiques (gathering machines); machines à couper le carton (shearboard cutters); machines rotatives (rotary cutters et slitters) à couper la toile, le papier, le carton ou les matières plastiques, assembleuses (Collators) – rotatives, automatiques ou margées à la main; machines à biseauter le carton ou le cuir; machines à faire les couvertures; machines à endosser; machines à frapper et à gaufrer; machines à encaisser; machines à empreintes servant à fabriquer des couvertures en relief; machines à arrondir; machines à coller de plus de 24 pouces de largeur.

Massicotier: jusqu'à 25 pouces (trimers et chopers).

Main-d'œuvre féminine (fille, femme ou homme lorsque celui-ci remplace celle-ci); opérations manuelles ou mécaniques de toutes descriptions considérées comme travail féminin.

Marguer: machines à régler; machine à estamper; machines à plier.

Opératrice de: machines à poinçonner; machines à brocher; machines à coudre; machines à poser les oeillets; machines à numérotter; machines à perforer; tables à assembler; machines à faire les coins ronds aux couvertures remplies; machines à poser les feuillets de calendriers; machines à coller de moins de 24 pouces de largeur; machines à échantillonner ou à fabriquer les cartons à échantillons (sample cards) et les carnets d'échantillons (swatch pads); machines à souder le plastique (Heat-seal process) et toute autre opération qui est la continuation ou la substitution d'une opération déjà existante.

257 235 226

D) APPRENTIS – tous les départements

1ère année, 1er semestre – 45% du taux du compagnon

1ère année, 2e semestre – 50% du taux du compagnon

2e année, 1er semestre – 55% du taux du compagnon

2e année, 2e semestre – 60% du taux du compagnon

3e année, 1er semestre – 65% du taux du compagnon

3e année, 2e semestre – 70% du taux du compagnon

4e année